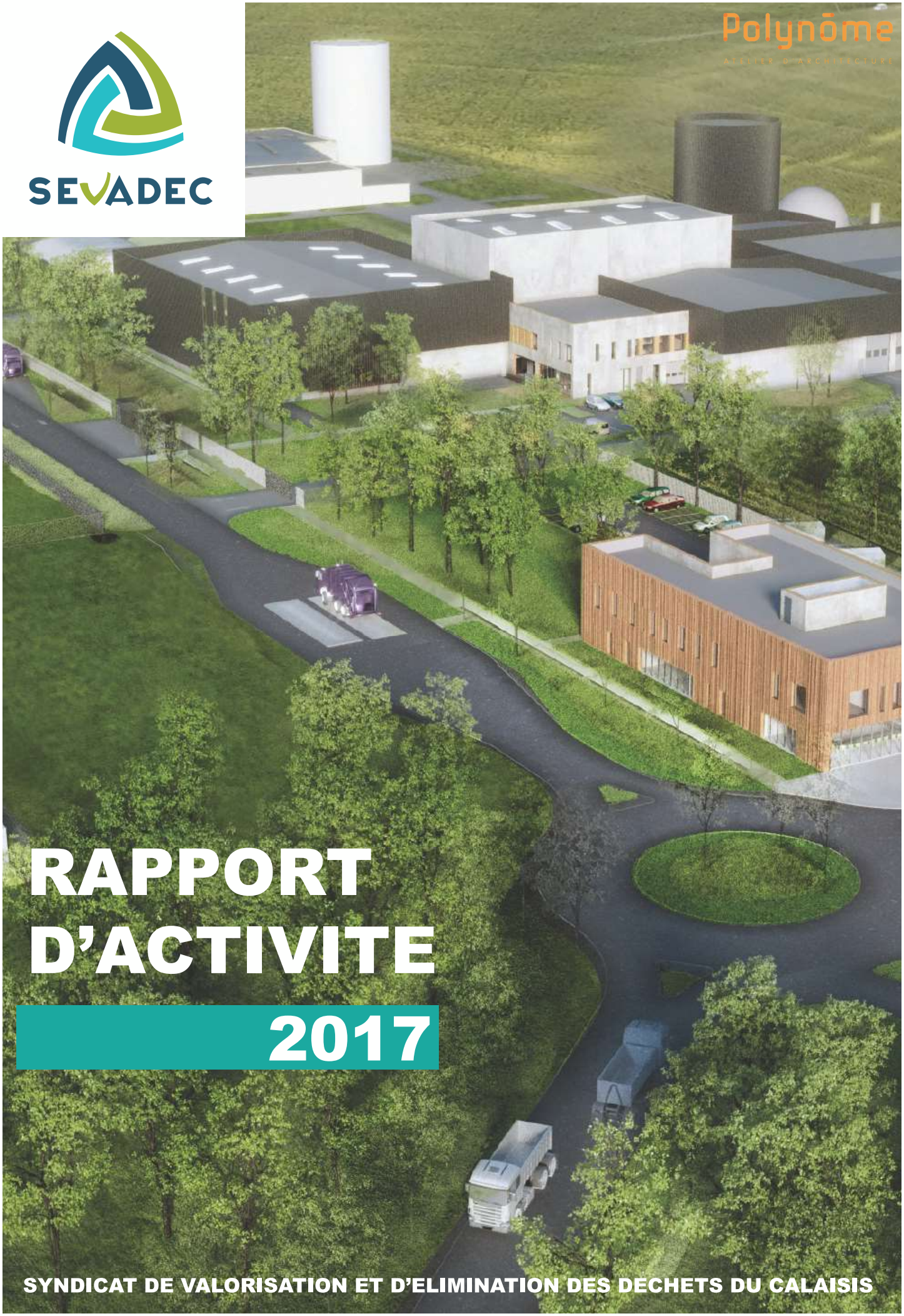
SEVADEC



RAPPORT D'ACTIVITE

2017

SYNDICAT DE VALORISATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS DU CALAISIS

PRESENTATION GENERALE P. 5

PREVENTION DES DECHETS P. 18

CENTRE DE TRI P. 26

CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE P. 40

DECHETERIES P. 58

CENTRE DE TRANSFERT P. 68

C.V.O.M.R. P. 74

VIE DU SYNDICAT P. 78

COMMUNICATION P. 86

SYNTHESE P. 94

LEXIQUE P. 98



Edito

Guy ALLEMAND
Président du
SEVADEC

Acteur public du développement durable, le SEVADEC (Syndicat d'Elimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis) s'est installé, depuis sa création, comme une référence dans le domaine des déchets ménagers à l'échelle de son territoire.

L'année 2017 marque la continuité de notre politique environnementale en faveur de la sensibilisation, le traitement, la valorisation et la réduction des déchets ménagers.

« Sevadec 2020 », par notre futur équipement, le C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles) permettra de réduire de manière significative notre impact écologique. Le SEVADEC pose ainsi en 2017, les jalons d'un avenir serein, durable et audacieux.

Cette politique ambitieuse, le SEVADEC l'a conduite dans le cadre d'une gestion rigoureuse, en étroite collaboration avec les partenaires historiques, les trois structures intercommunales adhérentes, l'agglomération Grand Calais Terres & Mers, la C.C.R.A. (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) et la C.C.P.O. (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Fidèle à ses engagements en faveur d'un territoire durable, le SEVADEC peut compter sur une population exemplaire, des équipements performants, une volonté politique en faveur d'une excellence territoriale.

Vous le découvrirez dans ce nouveau rapport d'activité, le SEVADEC enregistre de bons résultats sur cette année 2017.

Nous poursuivons ainsi notre aventure et démontrons dans le même temps, toutes les qualités humaines, à travers le savoir-faire, la motivation de nos agents. Ils sont le ciment de notre réussite et une valeur fondamentale de notre « entreprise » de service public.

Environnementalement vôtre,

Guy ALLEMAND,
Président du SEVADEC

PRESENTATION GENERALE

CREATION DU SEVADEC

Le SEVADEC (Syndicat d'Elimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :

Grand Calais Terres & Mers :
Communauté d'Agglomération composée de 10 communes et de 102 319 habitants.

La C.C.R.A. :
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq composée de 15 communes et de 27 224 habitants.

La C.C.P.O. :
Communauté de Communes Pays d'Opale composée de 27 communes et de 27 888 habitants.

CARTE DU TERRITOIRE

52 communes
157 431 habitants

Déchèteries

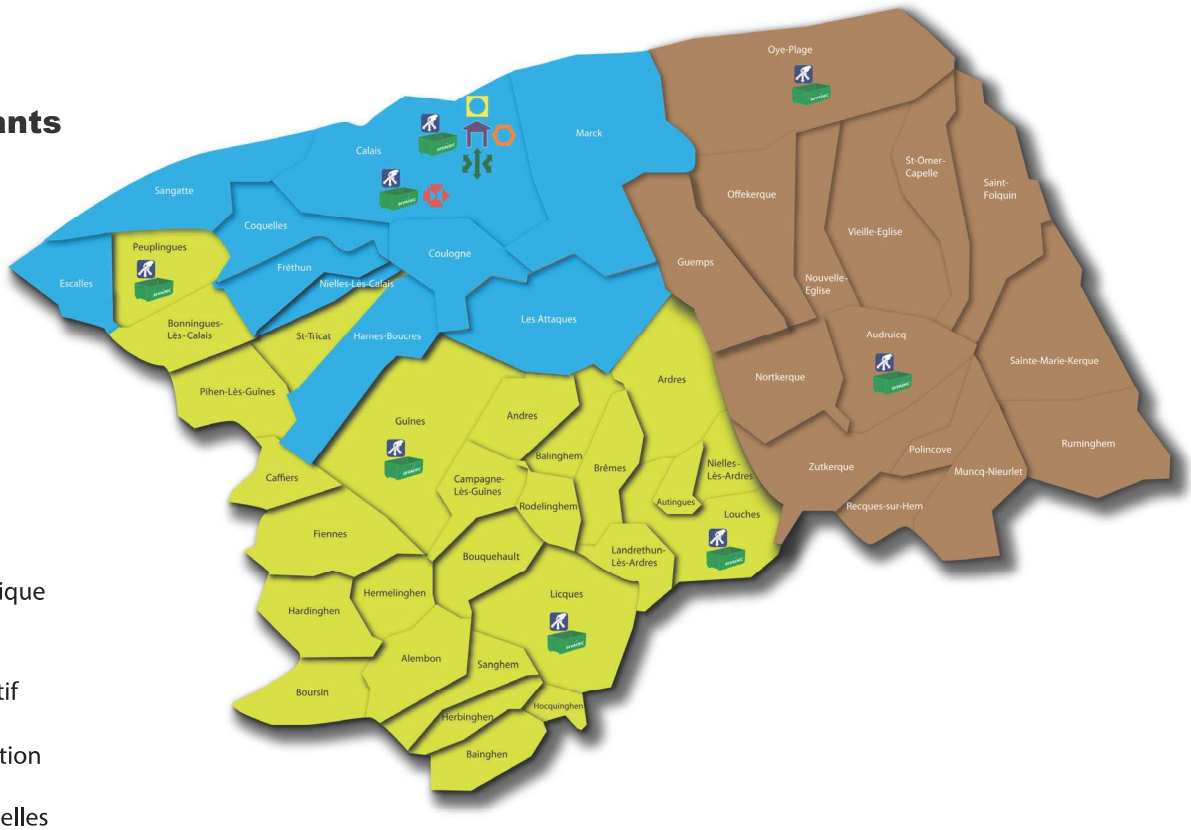
Centre de transfert

Centre de tri

Centre de Valorisation Organique (C.V.O.)

Centre administratif

Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.)



LES COMPETENCES DU SEVADEC

Selon les statuts du SEVADEC, et plus précisément son article 2 :

« le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

• la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes,
• la mise en place d'un centre de tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,
• l'installation de déchèteries,
• des prestations de service relatives au traitement des déchets,
• la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles,
• (...) ».

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.
Par contre, les communes et structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.
(...)
Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière et énergie. Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :
- des collectivités locales non membres du syndicat,
- des entreprises privées ou professionnelles situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.

LES INCIDENCES DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Dans le cadre de la Loi NOTRe, le Préfet a adopté un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui a entraîné la fusion de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis (C.C.S.O.C.) et de la Communauté de Communes des Trois Pays (C.C.3.P.) ainsi qu'une extension du périmètre de Cap Calaisis aux Communes de Fréthun, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais et Les Attaques à la date du 1er janvier 2017.
Une communauté de communes dont le périmètre est identique à celui d'un syndicat mixte étant substituée de plein droit à ce dernier pour la totalité des compétences qu'il exerce, le S.M.I.R.T.O.M. a donc été dissous, à cette même date, en application des dispositions de l'article R 5214-1-1 du C.G.C.T.
La substitution de la Communauté de Communes Pays d'Opale (issue de la fusion de la C.C.S.O.C. avec la C.C.3.P.) au S.M.I.R.T.O.M. a eu pour effet de la faire devenir membre du SEVADEC en lieu et place de celui-ci.
Il convient de préciser que ces différentes mesures n'entraînent aucune modification du périmètre démographique et géographique du SEVADEC.
Afin de faciliter la lecture du document et, notamment, des tableaux et graphiques présentant des données pluriannuelles, les termes « Cap Calaisis » et « S.M.I.R.T.O.M. » ont été remplacés, respectivement, par « Grand Calais Terres & Mers » et « C.C.P.O. ».

HISTORIQUE

2000
• Création du Syndicat d'Elimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis

2001

2002

2003
• Lancement de la première plate-forme H.Q.E. française de valorisation des déchets

2004
• Mise en service de 2 déchèteries (Calais Monod et Audruicq),
• Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes H.Q.E.

2005
• Mise en service de 3 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Oye-Plage, Guînes et Louches)

2006
• Mise à disposition du centre de transfert (1er janvier)
• Construction de l'usine de biométhanisation

2007
• Mise en service de l'usine de biométhanisation

2008
• Mise en service de 2 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Peuplingues et Calais Epinal)

2009

• Mise en service de la 8ème déchèterie du SEVADEC (Licques)

2010

• Signature du Programme Local de Prévention (P.L.P.) entre le SEVADEC et l'ADEME

2011

• Partenariat avec la ressourcerie F.A.C.E. Valo (réemploi en déchèterie)

2012

• Travaux de modernisation du centre de tri

2013

• Suite à la dissolution de la C.C.R.A.V.H. (Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem) le 31 décembre 2013, le SEVADEC perd 11 communes, rattachées désormais à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

2014

• Application d'une nouvelle signalétique dans les déchèteries
• Nouvelle prise de compétence : construction d'un C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles)
• Nouvelle identité visuelle (nouveau logo, nouveau slogan...)
• Mise en place de la filière Ecomobilier en déchèterie

2015

• Partenariat avec Opale Vélo Services (collecte pièces et vélos)
• Partenariat avec le lycée du Détroit de Calais (gestion des déchets)
• 31 déc. : fin du 1er Programme Local de Prévention (P.L.P.)

2016

• Marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un C.V.O.M.R.
• La capacité de traitement des emballages du centre de tri passe à 33 000 tonnes/an

2017

• Signature du marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.)

SEVADEC
CENTRE DE TRI



Le centre de tri :

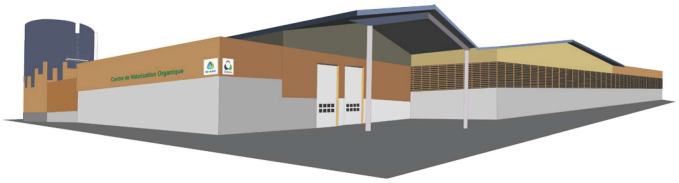
Lieu de traitement et de valorisation des emballages ménagers provenant de la collecte sélective.

Capacité maximale : 33 000 tonnes/an + une plate-forme de regroupement du verre.





SEVADEC
CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE



L'usine de biométhanisation :

Lieu de traitement et de valorisation des déchets verts, des fermentescibles, des huiles et des graisses alimentaires.
Capacité maximale de 28 000 tonnes (27 000 tonnes de biodéchets et 1 000 tonnes de graisses et huiles alimentaires).





EQUIPEMENTS DU SEVADEC

SEVADEC
DECHETERIES



8 déchèteries :

Audruicq, Calais Monod, Calais Epinal, Guînes, Licques, Louches, Oye-Plage et Peuplingues.





SEVADEC
CENTRE DE TRANSFERT



Le centre de transfert :

Installation intermédiaire qui permet de regrouper les déchets condamnés à l'enfouissement (Ordures Ménagères Résiduelles).







Mr Guy ALLEMAND
(Grand Calais Terres & Mers)
Président du SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée « Comité Syndical » et qui est composée de 44 membres. Celui-ci est constitué d'1 Président, de 4 Vice-présidents, de 17 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants. Chaque conseil municipal des 52 communes composant le territoire du SEVADEC désigne des délégués destinés à siéger dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Ces délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siégeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.

Les membres du bureau



Mr Emmanuel AGIUS
(Grand Calais Terres & Mers)
Vice-président
Délégué aux travaux



Mr Frédéric COPPIN
(C.C.R.A.)
Vice-président
Délégué à la communication



Mr Gérard GRENAT
(Grand Calais Terres & Mers)
Vice-président
Délégué aux finances



Mr Jean-Luc MAROT
(C.C.P.O.)
Vice-président
Délégué au personnel



Mr Antoine PERALDI
(C.C.P.O.)
Membre du bureau



Mr Guy VERMERSH
(C.C.R.A.)
Membre du bureau

Représentants de Grand Calais Terres & Mers

Les délégués titulaires



Mr Guy ALLEMAND



Mr Emmanuel AGIUS



Mr Régis BIOUSSE



Mme Natacha BOUCHART



Mr Patrice CAMBRAYE



Mme Véronique DESEIGNE



Mr Alain FAUQUET



Mr Gérard GRENAT



Mr Michel HAMY



Mme Nicole HEUX



Mr Philippe MIGNONET

Les délégués suppléants



Mr Guy BEGUE



Mme Malika BOUAZZI



Mr Gérard CLAIS



Mme Michèle DUCLOY



Mme Maïté FRISCOURT



Mme Chantal POTIER



Mme Joelle LANNOY



Mr Fabrice MARTIN



Mr Philippe VERON



Mme Annette WACHEUX



Mr Henri WAROCZYK

Représentants de la C.C.P.O. (Communauté de Communes Pays d'Opale)

Les délégués titulaires


Mr Bruno DEMILLY


Mr Pascal GAVOIS


Mme Brigitte MARCQ


Mr Jean-Luc MAROT


Mr Antoine PERALDI


Mr Jean-Claude VANDENBERGUE

Les délégués suppléants


Mme Anne DECAESTECKER


Mr Christophe DUPONT


Mr Yves LE BERRE


Mr Bernard RIVENET


Mr Clothilde ROBERVAL


Mme Thérèse VASSEUR

Représentants de la C.C.R.A. (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq)

Les délégués titulaires


Mr Frédéric COPPIN


Mr Charles COUSIN


Mr Olivier PLANQUE


Mr Thierry ROUZE


Mr Guy VERMERSH

Les délégués suppléants


Mme Evelyne CARON

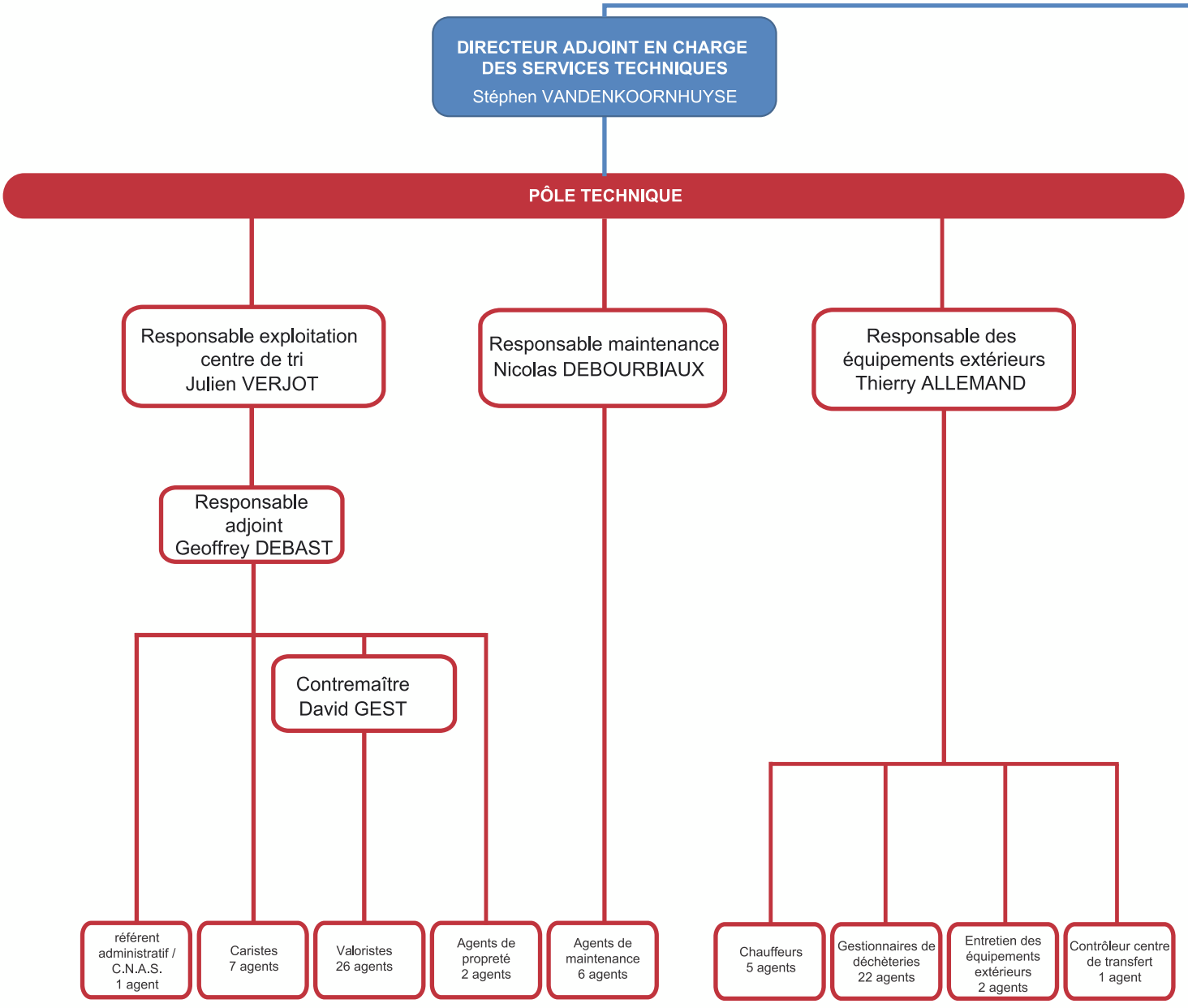

Mr Yves ENGRAND

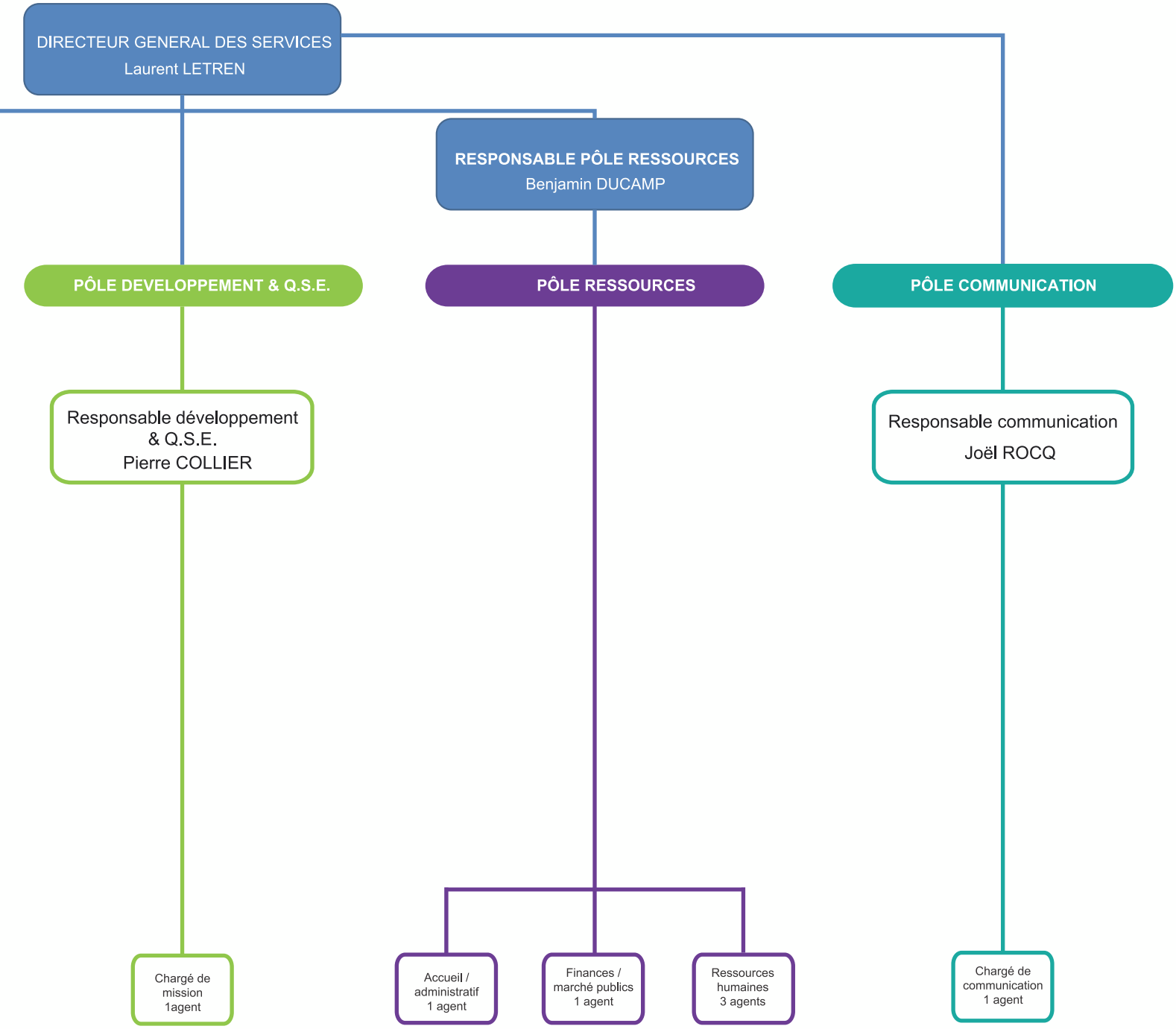

Mme Caroline FONTAINE


Mr Olivier MAJEWICZ


Mr Daniel PIQUET

ORGANIGRAMME DES SERVICES




DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Laurent LETREN
RESPONSABLE PÔLE RESSOURCES
Benjamin DUCAMP
PÔLE DEVELOPPEMENT & Q.S.E.
PÔLE RESSOURCES
PÔLE COMMUNICATION
Responsable développement & Q.S.E.
Pierre COLLIER
Responsable communication
Joël ROCQ
Chargé de mission
1agent
Accueil / administratif
1 agent
Finances / marché publics
1 agent
Ressources humaines
3 agents
Chargé de communication
1 agent

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

Dans le cadre de ses activités, le SEVADEC privilégie des liens avec différents partenaires :

Le F.E.D.E.R.
(le Fonds Européen de DEveloppement Régional) a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

L'A.D.E.M.E.
(l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a pour mission de susciter, d'animer, de coordonner, de faciliter ou de réaliser des opérations en vue de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

La Région Hauts-de-France accompagne les projets et aide au montage de dossiers pour l'obtention d'aides financières européennes. La région élabore le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (P.R.P.G.D.) en collaboration avec les acteurs du monde des déchets.

CITEO
est un organisme agréé par l'État pour organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France.

E.S.R. (Ecosystèmes et Récylum)
est un éco-organisme assurant, pour ses adhérents, l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.). Il a également en charge la collecte et le recyclage des lampes usagées.

ECO-DDS
est un éco-organisme dédié aux Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants...).

ECO-MOBILIER
est un éco-organisme de la filière du meuble. Il a pour vocation de collecter et valoriser le mobilier usagé en lui offrant une 2ème vie.

DASTRI
est un éco-organisme national français qui collecte et traite les déchets d'activité de soins à risques infectieux perforants.

SCRELEC
est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

ECO-TLC
est un éco-organisme de la filière des Textiles, Linges de maison et Chaussures (T.L.C.). Il agit en « tisseur de liens » pour placer cette filière dans une dynamique partenariale (du concepteur au recycleur).

O.V.S.
Location, vente, réparation et entretien, récupération tous vélos, visites guidées, balades, ateliers, conseils, Opale Vélo Services, une association au service de tous les cyclistes ! Cette association calaisienne récupère des pièces et cadres sur les déchèteries de Calais Monod et de Calais Epinal.

F.A.C.E. VALO
(Fondation d'Aide Contre l'Exclusion) développe des actions pragmatiques et concrètes afin d'aider les personnes en difficulté à retrouver le chemin d'une intégration réussie dans leur cité et leur travail. La ressourcerie F.A.C.E. Valo permet le réemploi d'objets par l'insertion professionnelle.

LE RELAIS
est une entreprise offrant un service de collecte des dons en porte à porte ou conteneur, de tri et de recyclage de vêtements, chaussures et textiles d'occasion entièrement dédiée à la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables.

Le SEVADEC a signé, en novembre 2015, une convention avec Cap Texti, branche de l'association Cap énergie, afin de valoriser les textiles, le linge et les chaussures (T.L.C.) et favoriser l'insertion professionnelle.

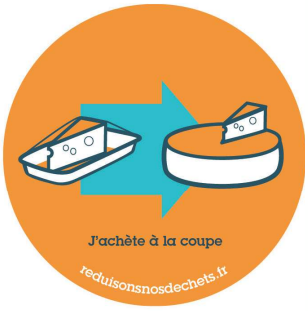
KFB Solidaire
est une entreprise ayant comme activité principale le recyclage des textiles. Elle a une double spécialité : le tri sélectif et la production et la vente de chiffons industriels d'essuyages.



4ème Journée du Réemploi et de la Réparation - Channel, scène nationale - 23 septembre 2017.













LA PREVENTION DES DECHETS







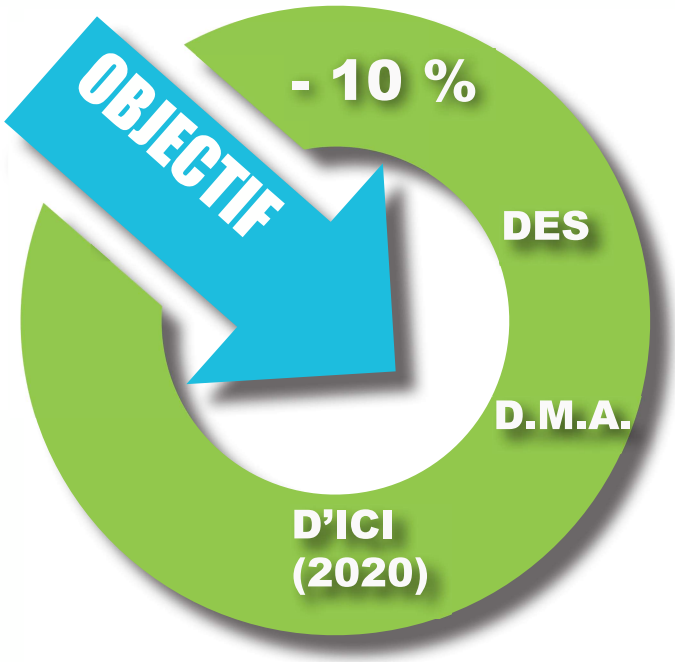






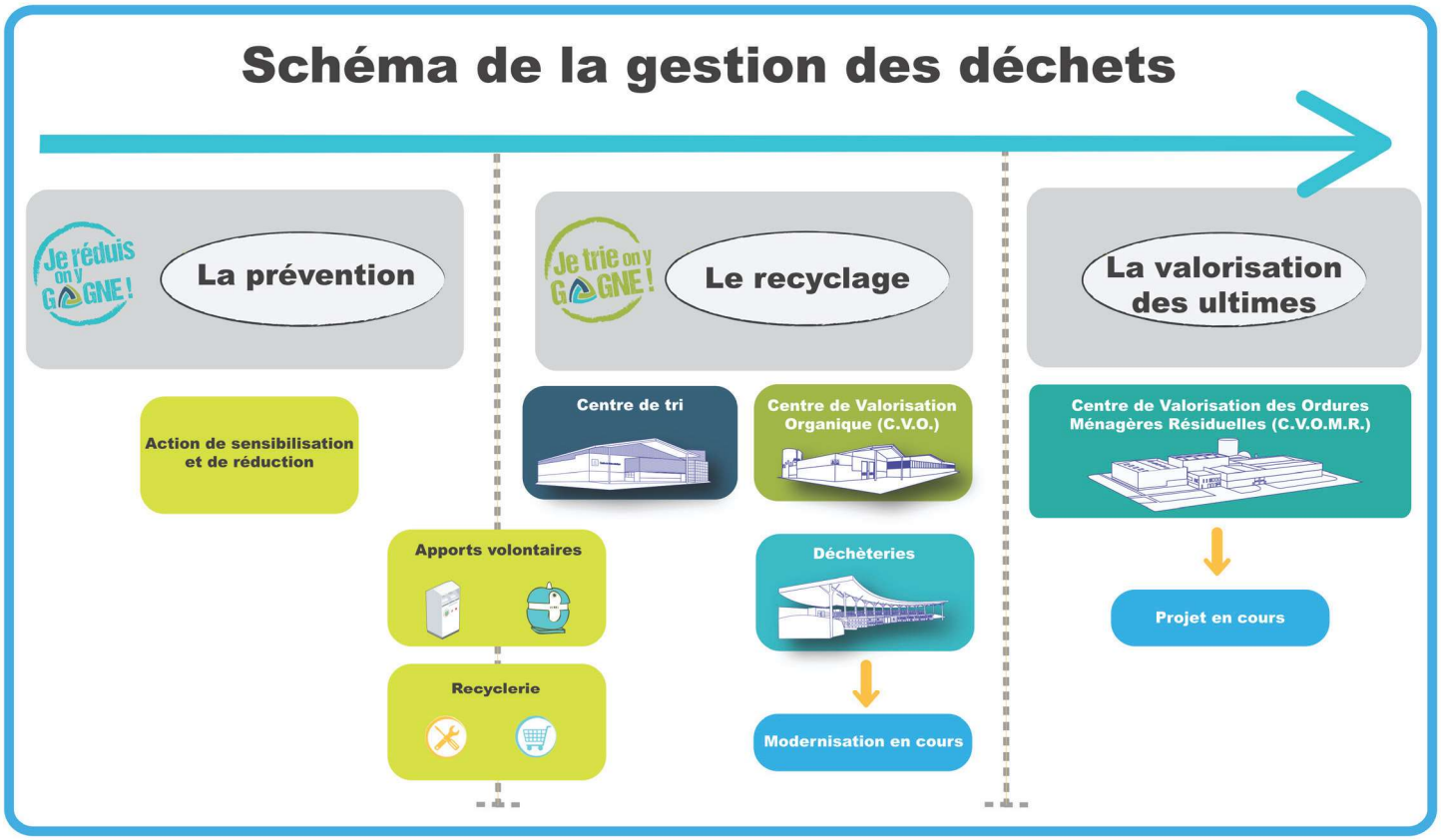
LA REDUCTION DES DECHETS

Inscrit dans un programme de prévention des déchets dès 2010, le SEVADEC a souhaité répondre à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement prévoyant une réduction de 7 % des O.M.A. (Ordures Ménagères et Assimilées). La mise en place d'actions concrètes sur la période 2011-2015 a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.



Afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets, le SEVADEC, à partir de 2016, s'est lancé dans un second programme de prévention avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), de 2016 à 2020, répondant ainsi aux objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Pour y parvenir, le SEVADEC poursuit les actions engagées (« Stop pub », lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre les produits toxiques, retour de la consigne des bouteilles en verre...) et met l'accent sur certaines d'entre elles, notamment en ce qui concerne la thématique du réemploi et de la réparation.



OPALE VELO SERVICES

Opale Vélo Services, référence locale de l'économie circulaire et du monde associatif, permet la vente de pièces d'occasion et de vélos réemployés à ses adhérents et propose des animations à l'ensemble de la population. Le partenariat entre le SEVADEC et Opale Vélo Services a permis de poursuivre la collecte de pièces et de cycles sur les déchèteries calaisiennes.
En 2017, 116 vélos ont été récupérés dans les déchèteries de Calais Monod et de Calais Epinal par l'association dans le cadre de son activité.

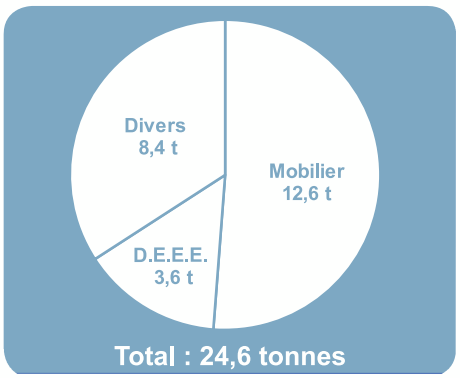


LA RESSOURCERIE DU CALAISIS

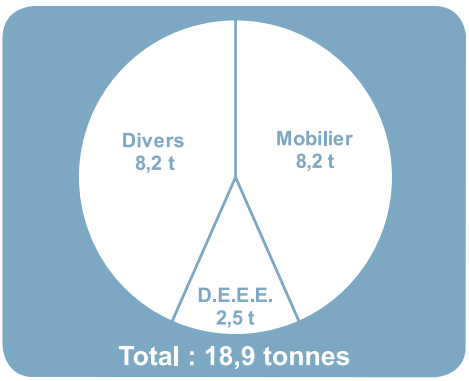


La Ressourcerie a pour vocation de réemployer, de recycler et de valoriser les déchets en réinsérant des personnes dans la vie professionnelle.
En 2017, la ressourcerie, grâce aux zones de réemploi créées sur les déchèteries de Calais Epinal et de Calais Monod, a réemployé 43,5 tonnes d'objets et matériels détournés des bennes de déchèteries.

Tonnages collectés sur la déchèterie de Calais Epinal



Tonnages collectés sur la déchèterie de Calais de Monod



PRET DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Le SEVADEC dispose de deux supports pédagogiques ludiques : l'exposition itinérante et le jeu de l'oie géant. Outre le prêt (sur simple signature d'une convention), une formation est aussi proposée afin d'utiliser notre matériel. Ainsi, de nombreux «relais», tels que les enseignants, les services animations des communes, les animateurs de centres sociaux ont permis de sensibiliser de jeunes enfants à la politique environnementale du SEVADEC, sur les thématiques de réduction et de tri des déchets.

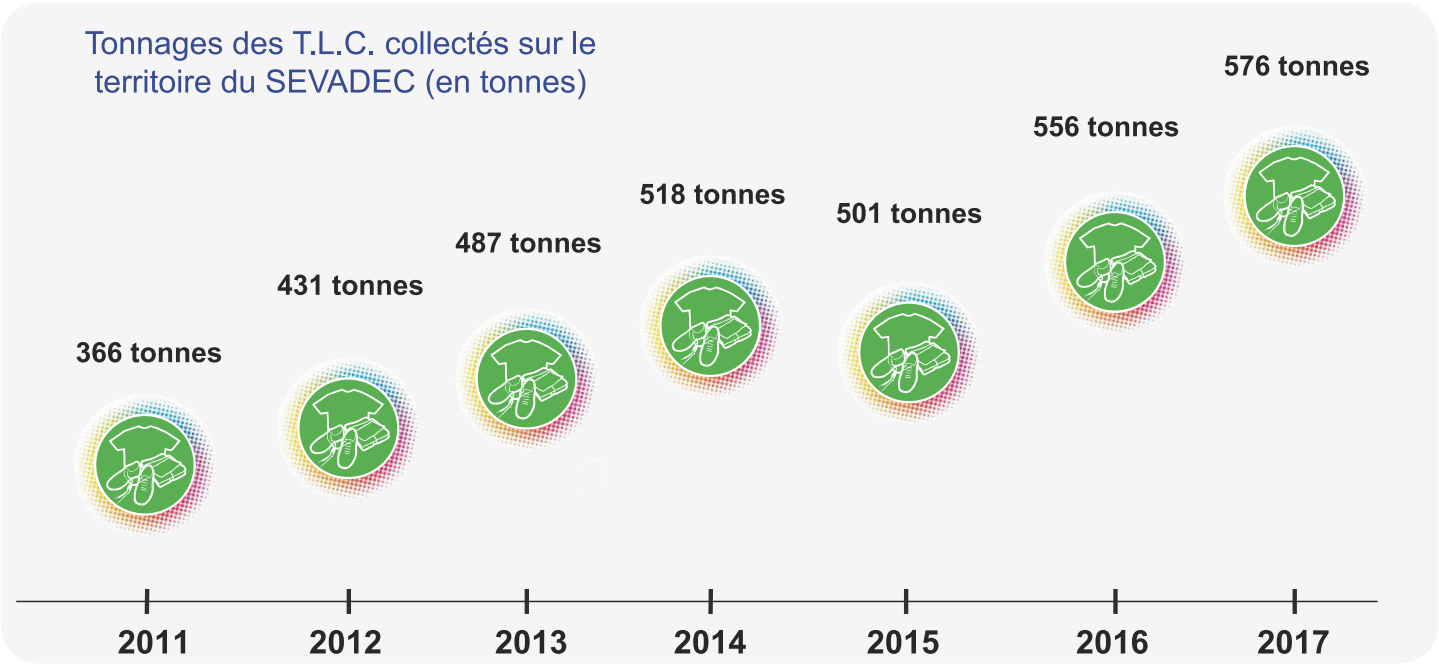
le SEVADEC a gracieusement prêté et formé des enseignants, éducateurs, animateurs... des écoles du territoire.





LA COLLECTE DES TEXTILES

Cette année, nous constatons, de nouveau, une hausse des tonnages des T.L.C. (Textiles, Linges et Chaussures) collectés sur l'ensemble du réseau des déchèteries ainsi que sur les bornes installées sur le territoire.



4EME JOURNEE DU REEMPLOI ET DE LA REPARATION AU CHANNEL, SCENE NATIONALE, LE 23 SEPTEMBRE 2017

Moment fort de notre politique environnementale en faveur de la réduction des déchets, cette journée est un moment privilégié pour sensibiliser la population.

Nous percevons la chaleur et la convivialité de notre hôte, haut lieu artistique, que représente le Channel, scène national. L'endroit est idéal puisqu'il est aussi né de la transformation d'un ancien abattoir. C'est aujourd'hui un endroit mythique du bouillonnement créatif, un grand temple culturel, l'essence même de la virtuosité artistique, un espace emblématique du talent avec un grand « T », mêlant la musique, le théâtre, le cirque, la littérature sans oublier la gastronomie, par les GRANDES TABLES.

Comme toujours, notre leitmotiv était de réunir des artistes, des créateurs, des récupérateurs, des inventeurs, des champions de la «récup» implantés sur notre territoire.

Lors de cette journée, nous découvrons des astuces pour réparer au lieu de jeter, le détournement de la matière par le réemploi, le tout dans la joie et la bonne humeur. Nous comptions une nouvelle fois sur nos fidèles partenaires, les « Transformateurs Acoustiques », pour agrémenter la journée, aux sons des mélodies réalisées avec des instruments issus de la récupération (sandales, futs en plastique, batterie de cuisine…).

Familiale et amicale, créative et récréative, cette journée est festive par ses différentes attractions foraines (« Arbre Nomade ») et musicales mais également gourmandes (distribution de barbes à papa). Elle n'en reste pas moins ludique et solidaire, par l'implantation de nombreux points de collecte en faveur de différentes associations (bouchons, téléphones portables…).
L'éco-responsabilité est aussi indéniablement présente via le « Repar'Café » et les actions d'Opale Vélo Services (bourse aux vélos, réparations…).





Lors de cet événement, nous investissions la Grande Halle et les espaces extérieurs. Comme à l'accoutumée, cet événement intéresse le grand public. Nous avons eu le grand plaisir de recevoir la plus forte affluence jamais atteinte avec un total de 1 800 visiteurs en l'espace d'une journée.

Cette journée est aussi associative, comme l'atteste la présence de nombreux bénévoles, œuvrant souvent dans l'ombre mais tout tellement indispensables dans notre société.

Cette manifestation n'en reste pas moins « verte » car respectueuse de notre planète et de notre terre, par la présence et les conseils de jardiniers avisés, adeptes du jardiner au naturel.

Ecologique, cet événement met l'accent, aussi, sur la création de produits d'entretien au naturel. Intelligente et technologique, nous pouvions y découvrir la démonstration d'une imprimante 3D.

Au total, 44 partenaires ont répondu favorablement à notre invitation, dont 13 nouveautés. Ces acteurs interviennent bénévolement. Nous ne pouvons que les remercier car ils sont les artisans de cette réussite.





Outre la réussite de promotion du SEVADEC, car l'instant plaît indéniablement au grand public, nous nous félicitons aussi en interne. La mutualisation des moyens techniques et humains est aussi une occasion de fédérer une grande partie des agents de notre syndicat. Quand sérieux, envie et professionnalisme s'associent, le résultat est indubitablement à la hauteur. Ce type d'événement permet fondamentalement d'y inculquer l'esprit maison.

LE CONCOURS « UN DINER PRESQUE SANS DECHETS »

L'objectif du concours était de faire découvrir les astuces permettant de réduire la production de déchets lors des repas (de l'achat à la confection, jusqu'aux restes de repas). Pour ce faire, les candidates ont élaboré un menu (une entrée, un plat et un dessert) en répondant à différents critères (produire le moins de déchets possible, respecter les qualités nutritionnelles, gustatives et visuelles).
Trois candidates de C.C.A.S. et de C.I.A.S du territoire du SEVADEC, à savoir le C.I.A.S. du Pays d'Opale, le C.I.A.S. de la C.C.R.A. (Audruicq) et le C.C.A.S. de Calais, ont présenté au jury un menu de qualité.



Le repas devait être impérativement confectionné à base de produits locaux de saison. Un ingrédient mystère devait être incorporé (le miel cette année). Celui-ci était dévoilé, le jour du concours, pour plus d'équité pour les candidates.







Au final, les participantes ont obtenu un lot. Cette édition 2017 fut remportée par Madame Larue-Halle, représentante du C.I.A.S. du Pays d'Opale.

BILAN EN CHIFFRES

OBJECTIF : - 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés)

SOIT - 10 811 tonnes
(ANNEE DE REFERENCE : 2010)

ANNEE DE REFERENCE

2010



108 105 tonnes de D.M.A. (672 kg/an/hab.)

RESULTAT

- 3,82 % soit une baisse de 4 131 tonnes

2017



103 974 tonnes de D.M.A. (660 kg/an/hab.)

2020



97 294 tonnes de D.M.A.

SEVADEC

CENTRE DE TRI



Le centre de tri a pour but de valoriser la part d'emballages provenant de la collecte sélective. Il permet de trier les emballages afin de pouvoir les recycler grâce à des filières spécialisées. Sa capacité maximale est de 33 000 tonnes/an.



SEVADEC
CENTRE DE TRI

Le centre de tri a pour but de valoriser la part d'emballages provenant de la collecte sélective. Il permet de trier les emballages afin de pouvoir les recycler grâce à des filières spécialisées.
Sa capacité maximale est passée en 2016, de 11 000 à 33 000 tonnes/an.

Sont considérés comme emballages recyclables les déchets suivants :

Les bouteilles et flacons en plastique
(eau, jus de fruits, soda, lessive, vinaigre...)



Les boîtes métalliques



Les cartons



Les briques alimentaires



Les journaux, revues, magazines, prospectus



Le verre
(bouteilles, pots et bocaux)



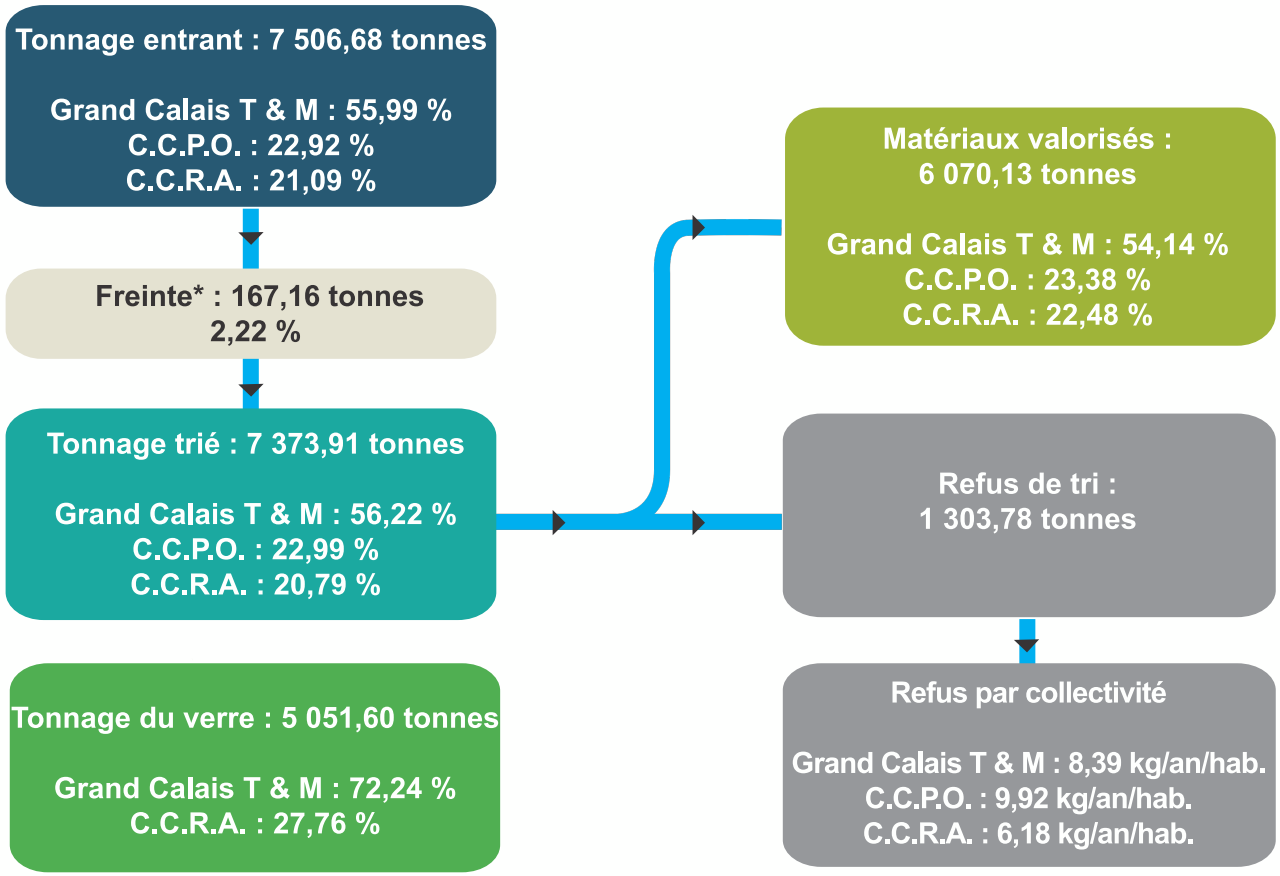
RECAPITULATIF DES TONNAGES D'EMBALLAGES

Tonnages mensuels d'emballages ménagers des collectivités membres entrant au centre de tri (2017)

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
Janvier	353,39	131,74	140,71	625,84
Février	299,04	109,02	121,62	529,68
Mars	367,80	140,18	152,10	660,08
Avril	318,70	125,26	128,84	572,80
Mai	382,88	135,26	157,00	675,14
Juin	343,32	130,30	149,90	623,52
Juillet	336,90	129,80	139,40	606,10
Août	362,98	142,28	147,50	652,76
Septembre	357,48	138,30	145,30	641,08
Octobre	355,58	139,58	150,18	645,34
Novembre	358,80	131,50	142,18	632,48
Décembre	366,30	130,18	145,38	641,86
Total	4 203,17	1 583,40	1 720,11	7 506,68

Au cours de l'année 2017, le centre de tri a vu transiter 7 506,68 tonnes d'emballages ménagers provenant de Grand Calais Terres & Mers, de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une croissance de 1,25 % des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2016. Cet accroissement de la quantité d'emballages est constant depuis 2014, il est justifié par une augmentation de la population sur notre territoire.

Schéma synthétique de la réception des emballages des collectivités membres



***Freinte** : variation entre le bilan des tonnages entrant et sortant sur un centre de tri due aux variations du taux d'humidité, aux envols, aux estimations de stocks et au fonctionnement général du centre de tri.

SEVADEC
CENTRE DE TRI

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI



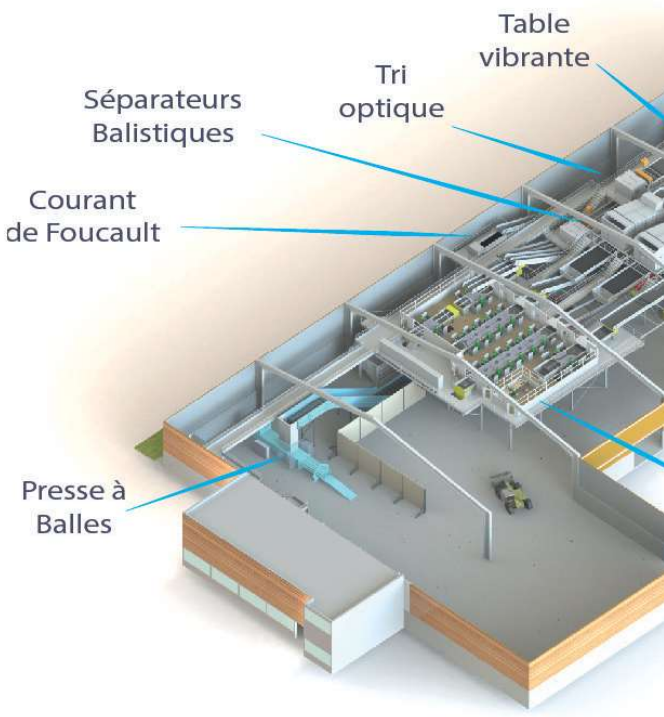
Des camions, mono ou bi-compartimentés en fonction des secteurs de collecte, acheminent les déchets au centre de tri. Ceux-ci disposent d'un badge spécifique lié à leur collectivité afin de connaître la zone de collecte. Un pont à bascule permet de peser ces camions puis les déchets sont déversés dans l'aire de stockage destinée à les recevoir.



Après être passés dans un ouvreur de sacs, les déchets sont déposés sur un tapis et étalés grâce à un lamineur de couches. Ce tapis amène ensuite les déchets vers les machines de tri balistique.



Enfin, les refus de tri, c'est-à-dire les erreurs de tri commises par les citoyens, sont dirigés vers 2 compacteurs afin d'être valorisés en combustibles pour les cimenteries.





En effet, une fois séparés par type de matériaux, les déchets sont revendus à des repreneurs et les recettes sont perçues par les collectivités membres. Seul le papier n'est pas pressé, il est vendu en vrac.



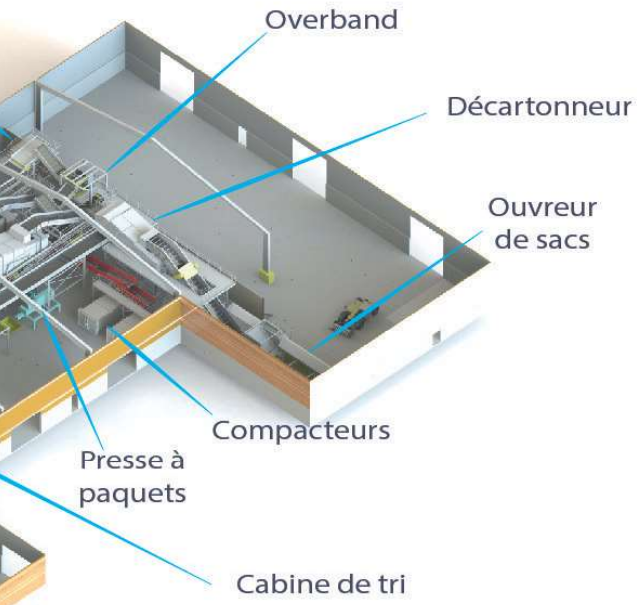
Ces différents types de déchets vont être conditionnés. Ils seront compressés en balles afin de pouvoir être transportés vers différents centres de valorisation.



• La 1ère machine va séparer les grands cartons et grands plastiques pour les acheminer en cabine, le reste est dirigé vers la 2ème machine.

• La 2ème machine va séparer les corps plats (journaux/revues/magazines et cartonnettes), acheminés vers la cabine de tri, des corps creux (cannettes et bouteilles) dirigés vers la 3ème machine.

• La 3ème machine effectue la même opération que la précédente mais de manière plus affinée (mailles de 6/6 cm au lieu de 10/15 cm sur la 2ème). Les petits corps plats vont donc être dirigés vers la cabine de tri, les fines vers le refus de tri, et les corps creux vers les lignes de séparation automatique des corps creux.





Ensuite, les corps creux vont passer sur une table vibrante afin d'y être bien séparés avant de subir un tri optique qui permet de trier le plastique en fonction de sa couleur et de sa matière (P.E.T, P.E.H.D...).

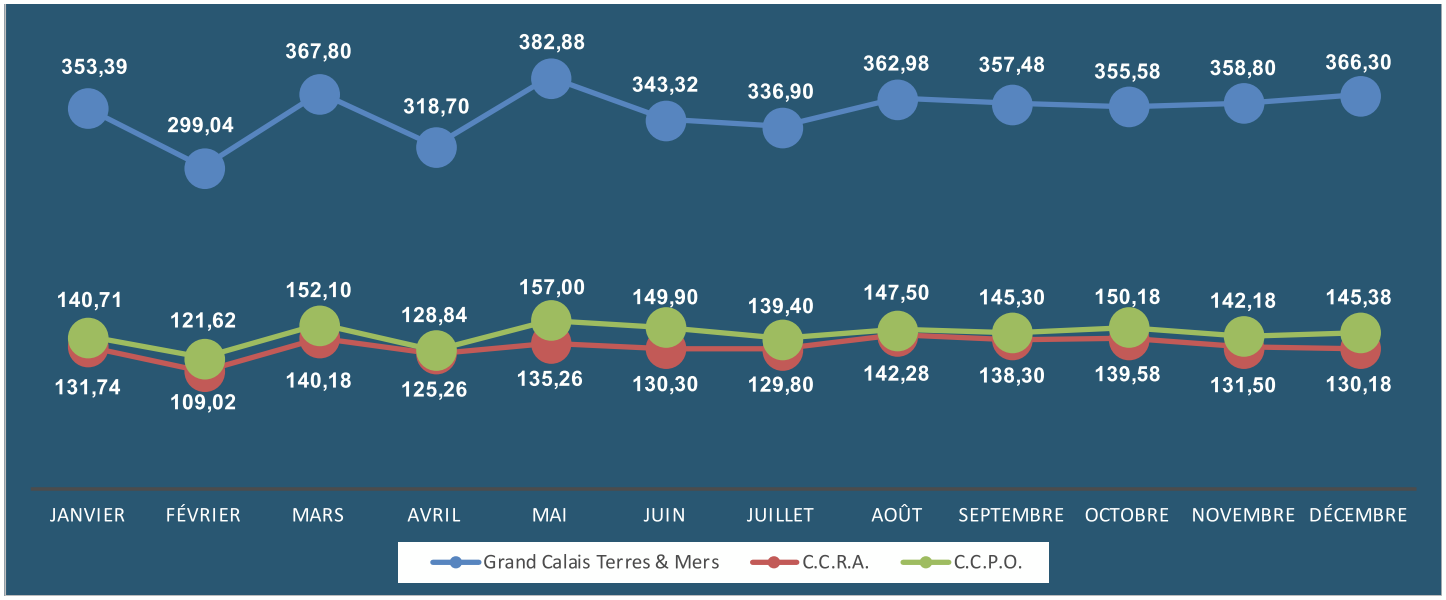


L'ensemble des corps creux passe sous l'overband afin de récupérer tous les emballages ferreux. Les matières ferreuses sont directement dirigées vers la presse à paquets.



Une fois le tri mécanique réalisé, les déchets sont dirigés vers la cabine de tri où les valoristes vont séparer les matériaux par catégorie.

Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant au centre de tri en 2017



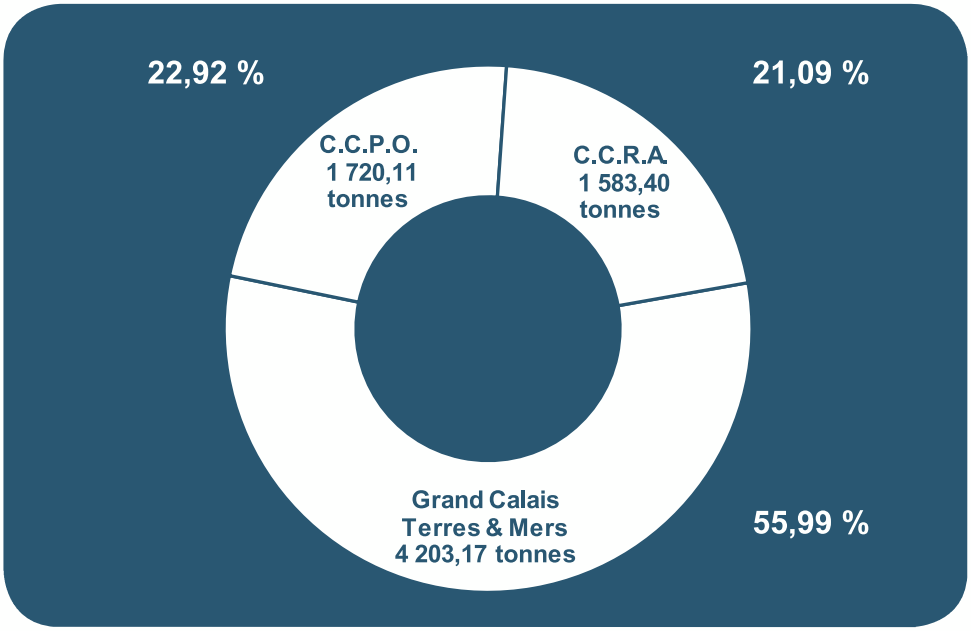
Les évolutions mensuelles des tonnages sont similaires à celles des années précédentes à savoir :

- une chute des tonnages en février compte tenu du nombre inférieur de jours dans le mois,

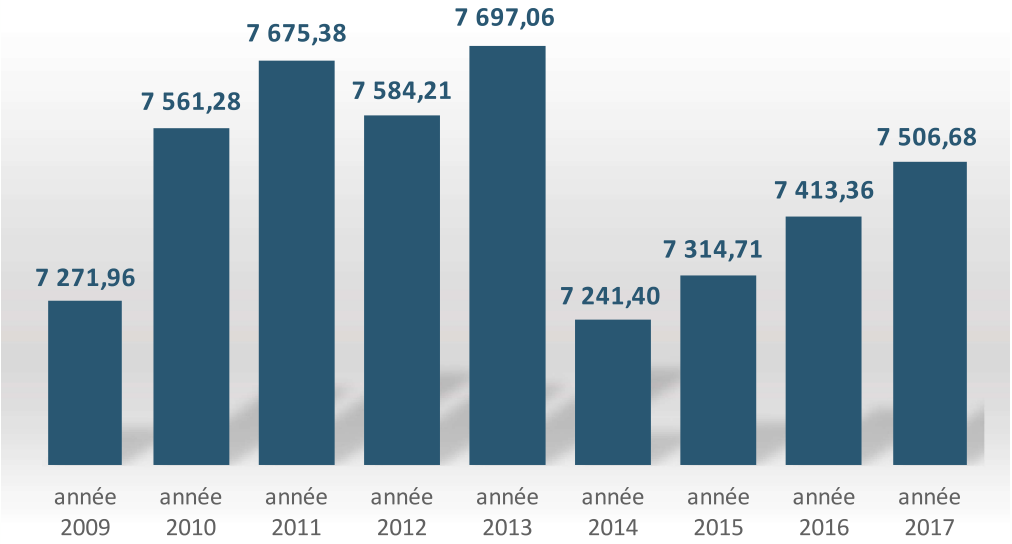
- un pic de production durant le mois de mai avec de nombreux week-ends prolongés qui impliquent une consommation plus importante des ménages,

- une diminution durant la période estivale due aux départs en vacances.

Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC



Évolution des tonnages totaux entrants des collectivités adhérentes



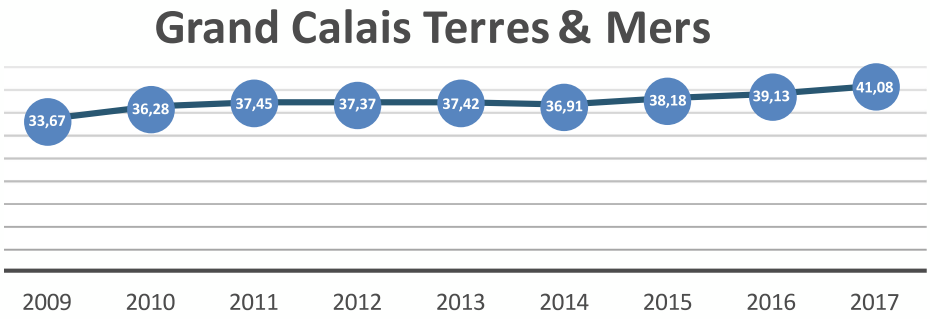
Depuis 2014 et la perte de 11 communes subie suite à la réforme territoriale, et comme chaque année, la tendance des tonnages entrants est à la hausse avec une progression en 2017 de 93,32 tonnes par rapport à 2016.

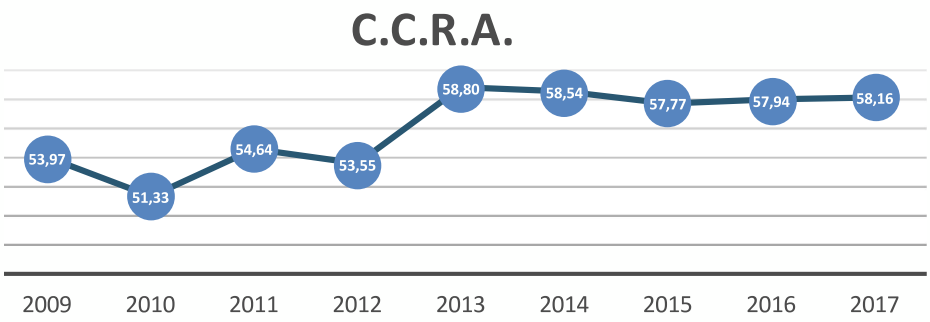
Évolution du tonnage des emballages entrants au SEVADEC entre 2009 et 2016

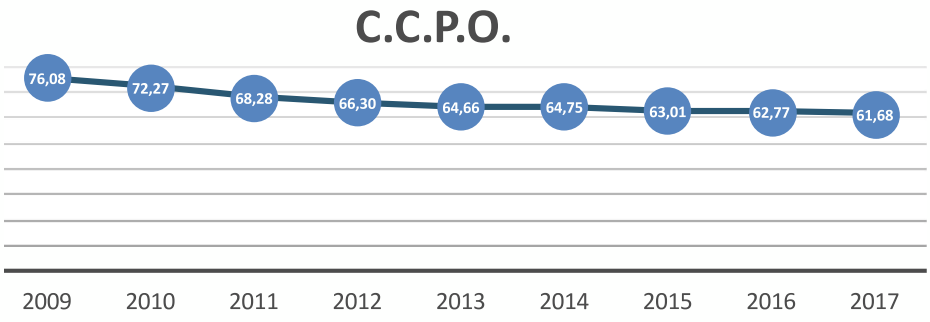
	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
2009	3 362,42	1 315,89	2 593,65	7 271,96
2010	3 558,50	1 325,26	2 677,52	7 561,28
2011	3 692,36	1 420,78	2 562,24	7 675,38
2012	3 665,38	1 401,05	2 517,78	7 584,21
2013	3 659,30	1 545,40	2 492,36	7 697,06
2014	3 592,25	1 549,80	2 099,35	7 241,40
2015	3 703,68	1 547,59	2 063,44	7 314,71
2016	3 787,85	1 561,18	2 064,33	7 413,36
2017	4 203,17	1 583,40	1 720,11	7 506,68



Évolution pluriannuelle des ratios de tonnage en kg/an/hab.







Moyenne du SEVADEC 47,68 kg/an/hab.

En 2017, un habitant du SEVADEC a produit, en moyenne, 47,68 kg de déchets d'emballages ménagers.

Le ratio plus faible du tonnage obtenu par Grand Calais Terres et Mers s'explique par le fait que les papiers, journaux, revues et magazines des habitants de la ville de Calais sont directement orientés dans le bac des fermentescibles (destinés à être traités par le Centre de Valorisation Organique) et non pas dans celui des emballages contrairement à l'ensemble des autres communes.

Moyenne Nationale 45,90 kg/an/hab.

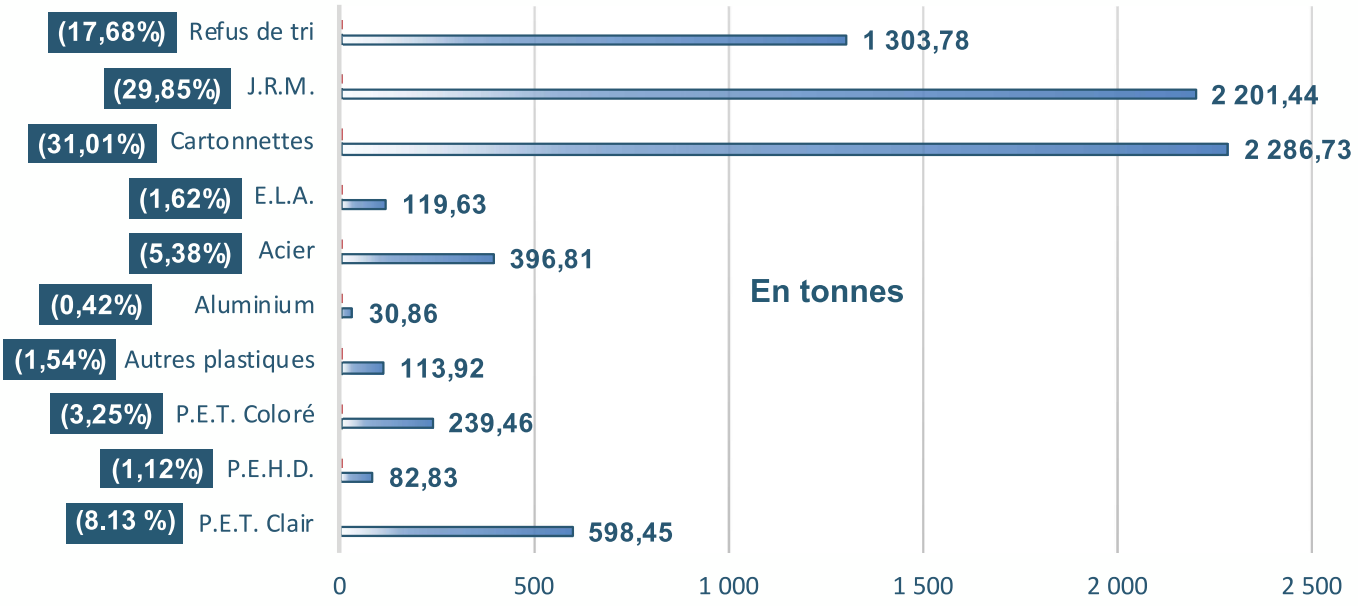
Tonnages des matériaux triés par collectivité

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
P.E.T. CLAIR	338,63	102,80	157,02	598,45
P.E.H.D.	54,06	12,41	16,36	82,83
P.E.T. COLORE	152,30	31,95	55,21	239,46
Autres plastique	73,35	15,14	25,43	113,92
Aluminium	17,99	5,53	7,34	30,86
Acier	220,51	78,78	97,52	396,81
E.L.A.	68,79	18,08	32,76	119,63
CARTONNETTES	1 278,93	473,04	534,76	2 286,73
J.R.M.	1 081,95	627,09	492,40	2 201,44
Refus de tri	858,95	168,16	276,67	1 303,78
Total	4 145,46	1 532,98	1 695,47	7 373,91

Pour l'année 2017, le SEVADEC a réceptionné 7 506,68 tonnes d'emballages et en a valorisé 7 373,91 tonnes.
Cette différence entre le tonnage entrant et celui réellement trié s'explique par l'existence d'un stock de déchets restant à trier au 31 décembre 2017 et d'une «freinte».
La freinte correspond à la perte de poids des produits d'emballages due à leur transformation et à leur conditionnement (variation d'humidité, poussière, évaporation, écart de pesée du pont bascule).

Exemple :
une bouteille remplie d'eau pèse 1,5 kg lorsqu'elle entre au centre de tri. Or à sa sortie et après avoir été conditionnée (pressée) sous forme de balle, elle ne pèse que 35 g. L'eau contenue dans la bouteille part au sein du réseau assainissement et il ne reste que le plastique. Le principe est le même pour les cartons mouillés ou les autres matériaux.

Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri



Sur les 7 373,91 tonnes d'emballages triés, 100 % sont valorisés, y compris les refus de tri qui, désormais, ne sont plus enfouis mais valorisés dans une unité de fabrication de C.S.R. (Combustible Solide de Récupération). Les Journaux, Revues et Magazines (J.R.M.) et les cartonnettes (E.M.R.) représentent la plus grosse fraction valorisée avec 60,86 % du tonnage sortant.

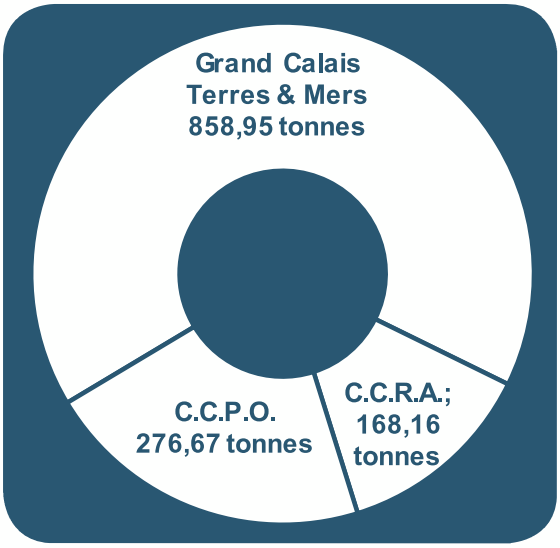
A titre d'exemple, voici ce que représente l'équivalent de la quantité de déchets recyclés au centre de tri pour l'année 2017 :

- **28 millions** de bouteilles plastiques,
- **11 millions** de pots et barquettes,
- **2 millions** de cannettes de soda en aluminium permettant la construction de **3 000 vélos**,
- **8 millions** de conserves permettant la construction de **530 carrosseries** de voiture,
- **115 millions** de paquets de biscuits en carton,
- **4 millions** de briques alimentaires,
- **440 millions** de feuilles A4 soit **880 000 ramettes** de papier.

Tonnages des matières non valorisables

Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par les citoyens. Ces déchets sont dirigés vers une chaîne de production de Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) gérée par la société Opale environnement, située zone Marcel Doret, à Calais afin d'être valorisés en combustible pour les cimenteries.

	Ratio kg/an/hab.
Grand Calais Terres & Mers	8,39
C.C.R.A.	6,18
C.C.P.O.	9,92
SEVADEC	8,28



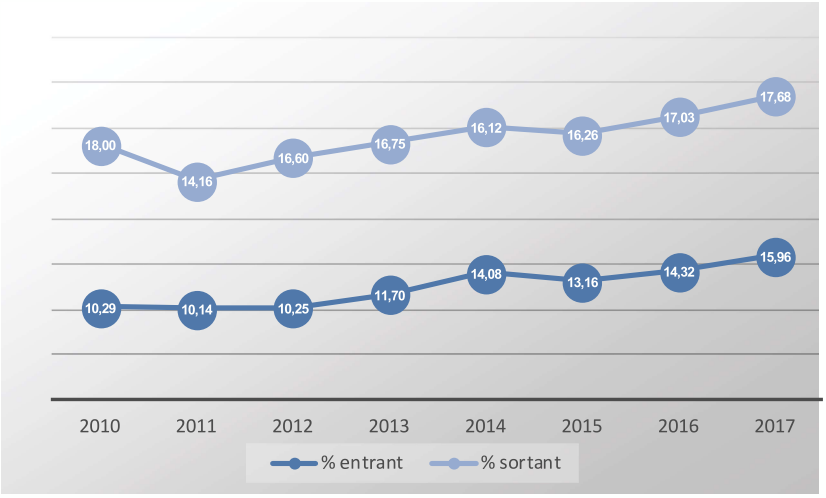
Sur les 7 373,91 tonnes de déchets triés, les refus de tri représentent 17,68 % soit un ratio moyen de 8,28 kg par habitant pour l'année 2017.

Evolution pluriannuelle du ratio des matières non valorisables

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio (en kg/an/hab.)
2009	1 310,64	18,02%	8,28
2010	1 360,95	18,10%	8,46
2011	1 087,15	14,84%	6,71
2012	1 259,31	17,23%	7,76
2013	1 227,64	16,74%	7,55
2014	1 130,32	16,12%	7,24
2015	1 157,34	16,26%	7,39
2016	1 211,31	17,03%	7,73
2017	1 303,78	17,68%	8,28



Taux de refus de tri



Bien que la qualité des déchets entrants se soit légèrement dégradée ces dernières années, le taux de refus de tri des déchets sortants n'évolue quasiment pas.

Tonnage du verre

Au niveau de la plate-forme du centre de tri, un quai permet le stockage du verre. Ce dernier est stocké avant expédition vers l'unité de recyclage. Le verre transitant par cet équipement est celui collecté en porte-à-porte et en apport volontaire sur les territoires de Grand Calais Terres & Mers et de la C.C.R.A.

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	SEVADEC
2009	3 650,37	1 293,56	4 943,93
2010	3 514,66	1 233,18	4 747,84
2011	3 458,91	1 278,37	4 737,28
2012	3 316,91	1 277,33	4 594,24
2013	3 222,37	1 415,14	4 637,51
2014	3 018,59	1 391,52	4 410,11
2015	3 013,71	1 355,10	4 368,81
2016	2 951,46	1 370,04	4 321,50
2017	3 649,10	1 402,50	5 051,60

L'augmentation des tonnages transitant par le quai à verre du SEVADEC s'explique par le fait de la récupération d'une partie de la collecte de la C.C.P.O. par Grand Calais Terres et Mers.

Ratio des tonnages de verre en kg/an/hab.

	ratio kg/an/hab.
Grand Calais Terres & Mers	35,66
C.C.R.A.	51,52
SEVADEC	40,50
Moyenne Nationale	29,00



SEVADEC
CENTRE DE TRI

LE DEVENIR DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

Les matériaux triés sont acheminés vers des filières de valorisation avant d'être utilisés comme matière première pour de nouvelles fabrications.

MÉTAUX





Ustensiles de cuisines



Papier, cartonnettes, E.L.A.







Journaux

P.E.T., P.E.H.D.







Vêtements

Verre



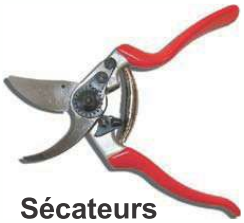




Verre coloré



Outillage



Sécateurs



Semelles de fer à repasser



Pièces de moteurs



Essuie-tout



Cartons et boîtes en carton



Enveloppes



Tuyaux



Couettes



Peluches



Verre blanc

SEVADEC

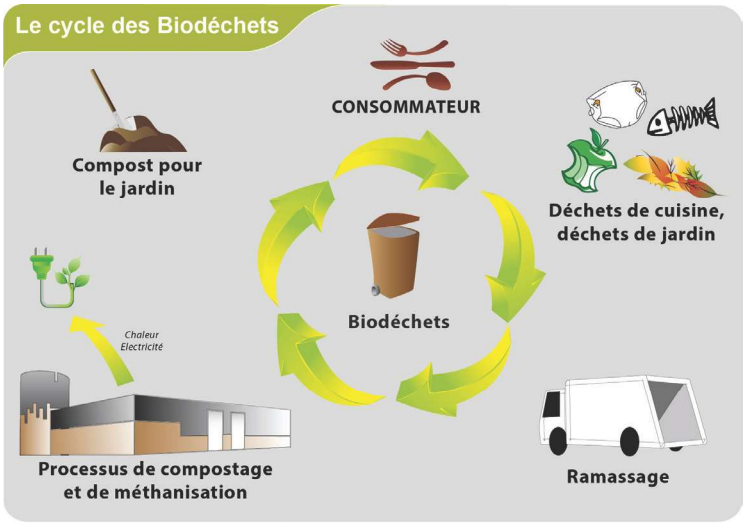
CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE



En service depuis mars 2007, le Centre de Valorisation Organique (ou usine de biométhanisation) permet de valoriser les déchets organiques biodégradables, encore appelés fermentescibles. La capacité maximale est de 28 000 tonnes par an (27 000 tonnes de biodéchets et 1 000 tonnes de graisses et huiles alimentaires).



La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments :



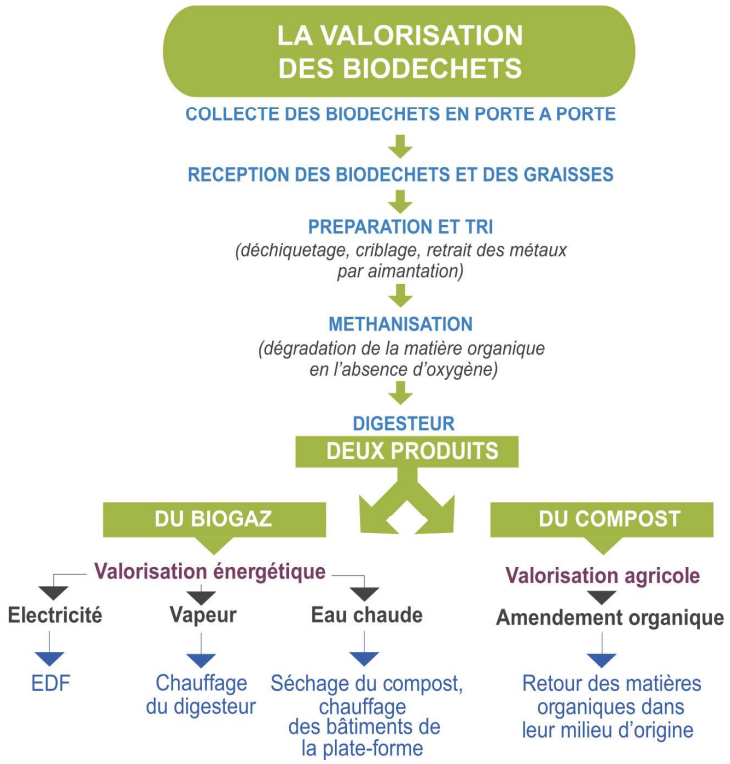
• un mélange gazeux combustible, appelé «biogaz», qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets. Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur ;

• un résidu organique, appelé «digestat», correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost ;

• un résidu liquide, appelé «jus», représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets. Une étude est actuellement menée afin de trouver une solution pour valoriser ces jus (utilisation comme engrais par exemple).

Les biodéchets





La biométhanisation a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le compost produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers. Le biogaz est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité et de la chaleur grâce à une chaudière.

L'usine de biométhanisation de Calais a été dimensionnée pour traiter 28 000 tonnes/an :

- 27 000 tonnes de biodéchets (fermentescibles et déchets verts) issus de la collecte sélective des ménages et d'apports volontaires des déchèteries,

- 1 000 tonnes d'huiles et de graisses alimentaires.

LOCALISATION DES EQUIPEMENTS

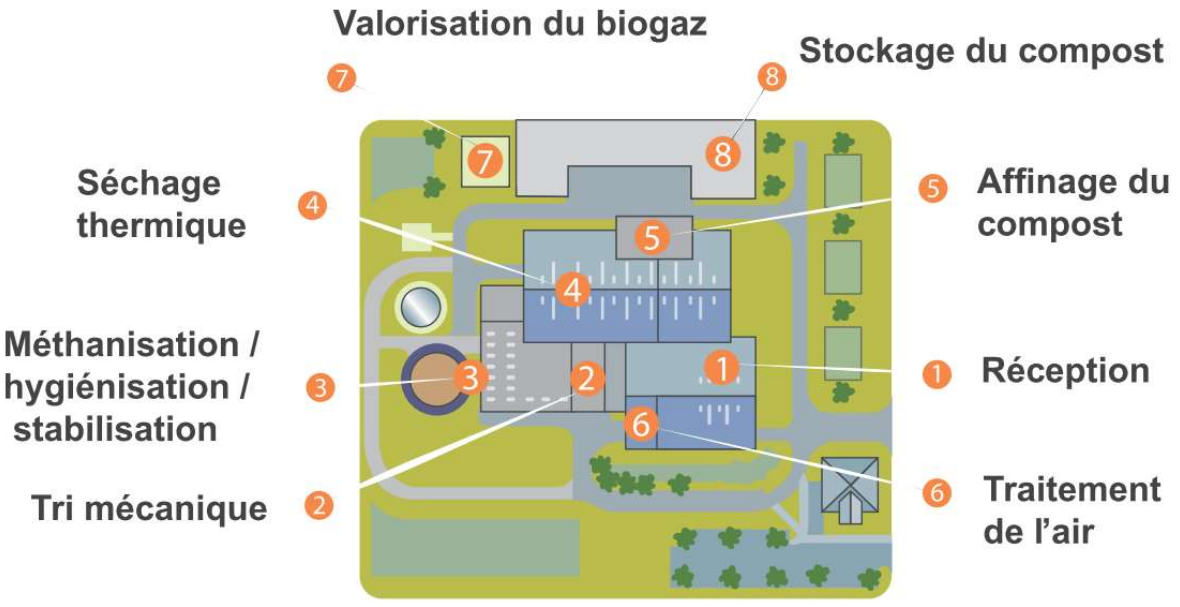


Plate-forme du Centre de Valorisation Organique

Tonnages mensuels de biodéchets apportés au C.V.O. par les collectivités membres

	GRAND CALAIS TERRES & MERS		C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
	Fermentescibles	Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts	
Janvier	361,94	61,16	108,12	152,08	683,30
Février	376,44	53,34	130,38	188,14	748,30
Mars	709,06	38,50	407,50	371,66	1 526,72
Avril	762,84	54,40	422,89	172,30	1 412,43
Mai	900,78	110,31	601,02	510,64	2 122,75
Juin	823,96	113,14	497,86	172,14	1 607,10
Juillet	680,66	92,06	438,90	355,78	1 567,40
Août	875,58	178,25	636,92	396,70	2 087,45
Septembre	825,94	141,49	563,52	276,78	1 807,73
Octobre	788,58	98,68	499,04	355,54	1 741,84
Novembre	582,88	90,22	321,20	264,42	1 258,72
Décembre	431,44	121,26	140,28	182,16	875,14
Total par déchet	8 120,10	1 152,81	4 767,63	3 398,34	-
Total par collectivité	9 272,91				17 438,88

Le tonnage de fermentescibles entrant au C.V.O., provenant de Grand Calais Terres & Mers, a augmenté de 14,09 % par rapport à 2016 (7 117,36 tonnes). Cette hausse est le résultat de la reforme territoriale et, notamment, de l'intégration de 5 communes à Grand Calais Terres & Mers.

Le tonnage des déchets verts a, quant à lui, fortement diminué de 19,90 %.

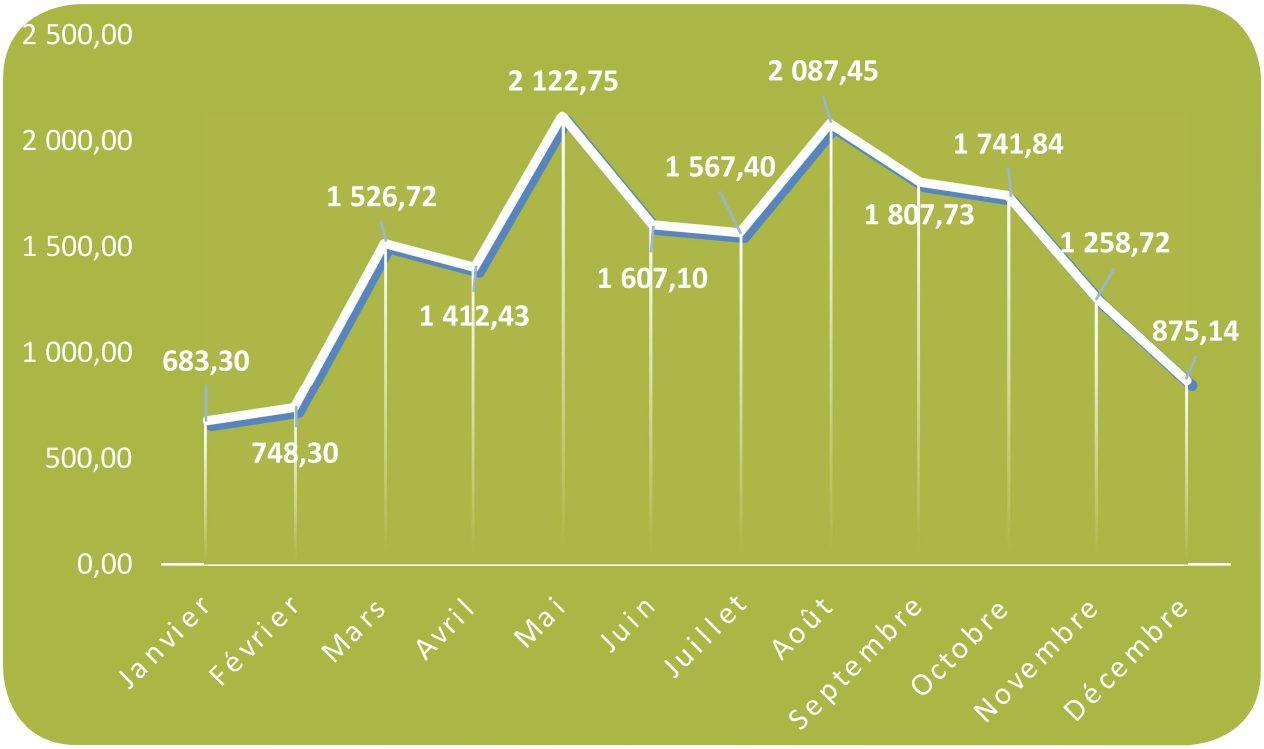
Entre 2016 et 2017, la production globale de biodéchets issus du territoire de Grand Calais Terres & Mers est en hausse de 8,37 %. Il passe de 8 556,62 tonnes en 2016 à 9 272,91 tonnes en 2017.

Le tonnage provenant de la C.C.R.A. a baissé de 1,00 %. En effet, ce dernier passe de 4 815,92 tonnes à 4 767,63 tonnes pour l'année 2017.

Concernant le tonnage provenant de la C.C.P.O., celui-ci a connu une baisse importante puisqu'il passe de 3 905,20 tonnes à 3 398,34 tonnes soit une baisse de 12,97 %.

Globalement, la production de biodéchets a augmenté de 0,93 % entre 2016 et 2017 sur le territoire du SEVADEC.

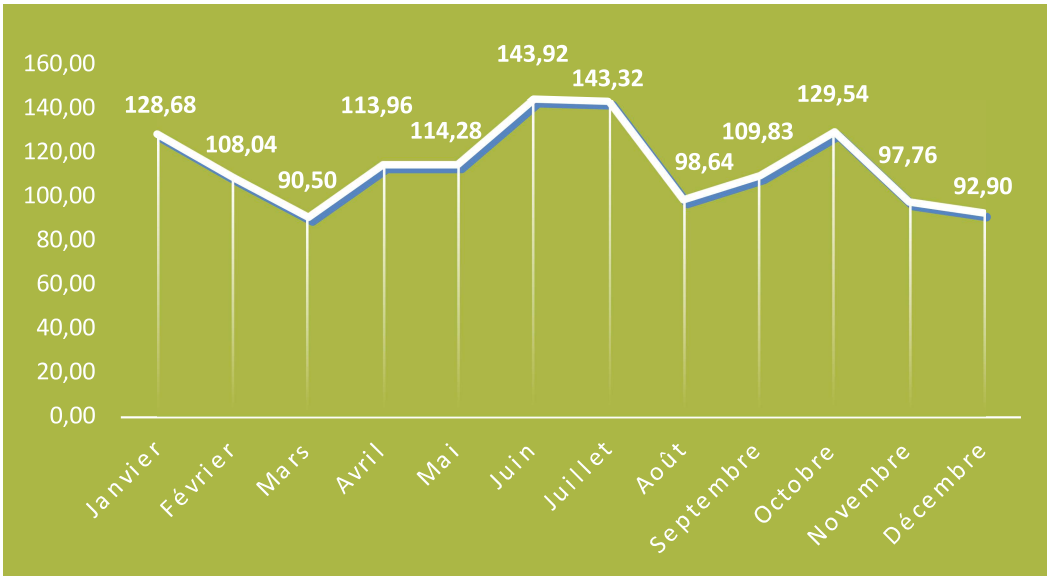
Evolution mensuelle des biodéchets des collectivités traités



	Déchèteries	
	Déchets verts	Huiles végétales
Janvier	117,67	0,88
Février	132,15	0,97
Mars	278,10	1,44
Avril	347,16	1,62
Mai	374,04	1,40
Juin	265,80	0,58
Juillet	297,38	1,34
Août	395,26	1,12
Septembre	380,32	0,96
Octobre	347,60	0,84
Novembre	241,12	0,74
Décembre	179,58	0,72
Total par déchet	3 356,18	12,61
Total pour les déchèteries	3 368,79	

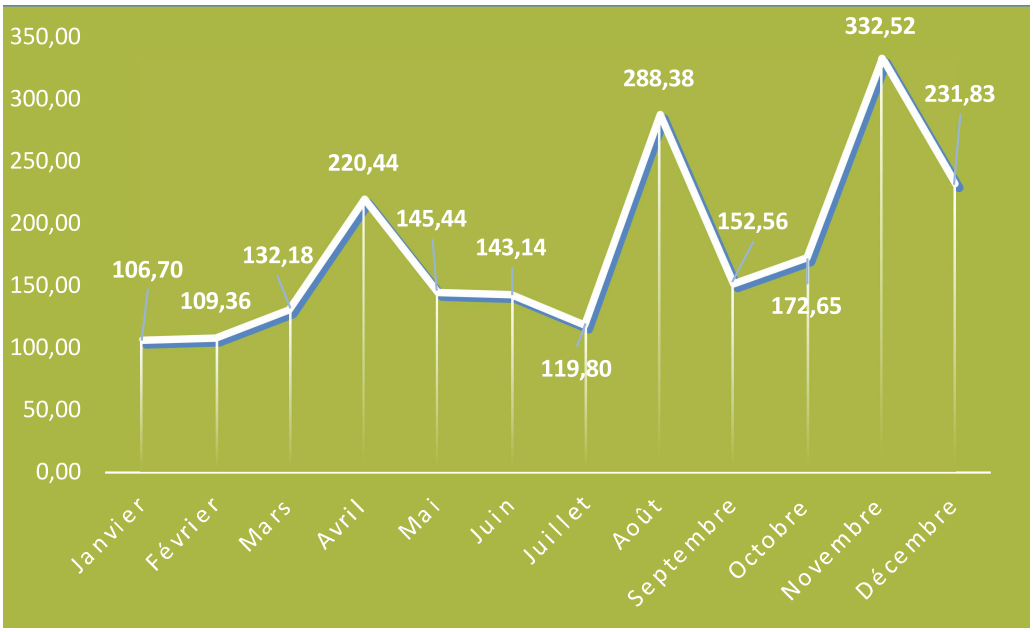
Entre 2016 et 2017, le tonnage des déchets verts et d'huiles végétales provenant des déchèteries a augmenté de 0,69 %. Il passe de 3 345,84 tonnes en 2016 à 3 368,79 tonnes en 2017.

Tonnages mensuels de déchets tiers fournis par le SEVADEC



Le SEVADEC s'est engagé, au travers du marché d'exploitation conclu avec OCTEVA, à fournir 1 000 tonnes d'huiles et graisses alimentaires par an. En 2017, le SEVADEC a dépassé son objectif puisque 1 582,17 tonnes d'huiles et graisses ont été apportées et traitées sur le C.V.O. Cette valeur est en baisse de 2,26 % par rapport à 2016.

Tonnages mensuels de déchets tiers fournis par OCTEVA



Le tonnage de déchets tiers founis par OCTEVA a augmenté de 77 % par rapport à 2016 puisqu'il a atteint les 2 155,00 tonnes en 2017.

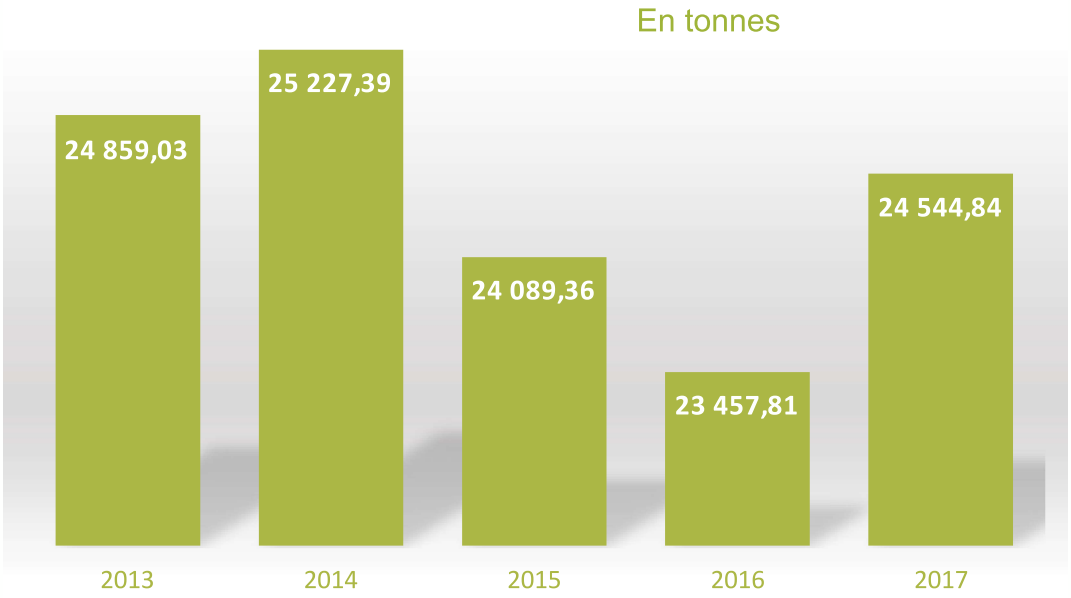
Tonnages traités par le C.V.O.

En tonnes	SEVADEC
Janvier	1 050,81
Février	1 109,40
Mars	2 053,24
Avril	2 104,71
Mai	2 765,65
Juin	2 173,86
Juillet	2 154,38
Août	2 881,85
Septembre	2 486,96
Octobre	2 421,25
Novembre	1 952,40
Décembre	1 390,33
Total	24 544,84



De décembre à février, les apports de déchets au C.V.O. sont faibles. Cependant, entre mars et novembre, la quantité augmente fortement. Ceci est dû à la multiplication des apports de déchets verts suite à l'arrivée des beaux jours.

Évolution pluriannuelle du tonnage traité par le C.V.O. de 2013 à 2017



En 2017, le tonnage traité a augmenté de 4,63 %, passant ainsi de 23 457,81 tonnes en 2016 à 24 544,84 tonnes.

Matières à évacuer du C.V.O.

Refus de tri	Valorisation ferrailles	Structurant excédentaire	Boues de curage	Total
7,60	85,38	5 828,20	64,60	5 985,78

Le refus de tri primaire représente environ 0,03 % du tonnage entrant. Il est constitué principalement de plastiques (films, papiers glacés, erreurs de tri...). Celui-ci est séparé des déchets entrants lors du passage dans un trommel à mailles de 60 mm situé dans la zone de préparation. Si le diamètre de ces déchets est supérieur à 60 mm, les déchets retournent dans la zone de réception pour être, soit mélangés de nouveau avec des déchets frais, soit envoyés en Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.). Entre 2016 et 2017, le refus de tri a diminué de 39,96 %, soit 5,06 tonnes de refus de moins.





Il peut aussi arriver de trouver des déchets ferreux dans les fermentescibles (couverts, outils de jardin oubliés, boîtes de conserve...). Ces déchets ferreux représentent une part de 0,35 % sur le total du tonnage entrant. Ces métaux sont repris et valorisés par la société «Nicolay» qui leur offre une seconde vie.

Le structurant excédentaire ou refus d'affinage correspond à la partie du compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois. Ce refus d'affinage est obtenu après criblage dans un trommel à mailles de 12 mm suivi d'un crible à effet trampoline à double maille (0 - 9 mm et 0 - 7 mm). Cette fraction constitue 23,74 % du tonnage entrant et sera ensuite envoyée en C.S.D.N.D. afin de servir de couche intermédiaire dans les alvéoles de stockage.



Les produits du C.V.O.

En 2017, le C.V.O. a produit 110,27 Nm^3 de biogaz par tonne de déchets traités, soit un total de 2 625 450 Nm^3 de biogaz produit.

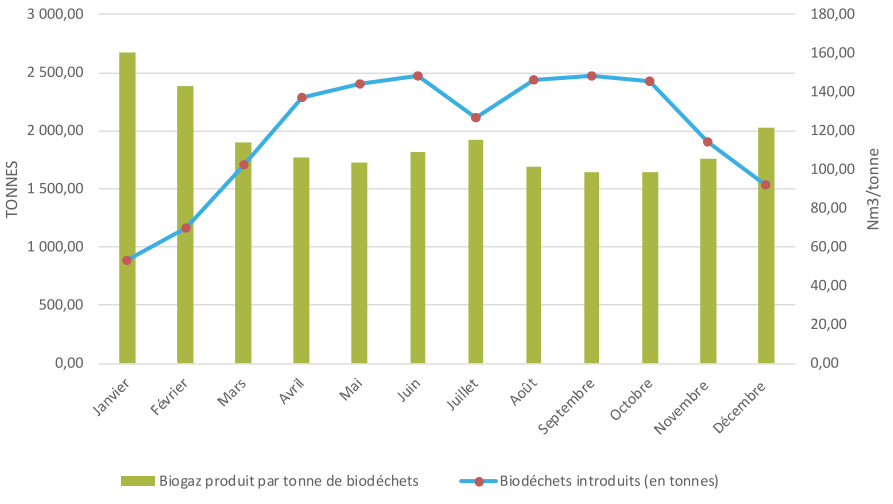
Ce dernier est envoyé en priorité vers les groupes électrogènes (95,10 %), puis vers la chaudière de secours (4,40 %) afin d'y être valorisé et, en dernier recours, vers la torchère (0,49 %). Ce faible pourcentage de biogaz envoyé vers la torchère est dû à l'ajout d'un second groupe électrogène (mis en place en 2010) permettant une valorisation optimale du biogaz produit, notamment en période hivernale, mais également à deux optimisations qui ont été apportées en 2014 au niveau de la torchère et de la chaudière process.

Avec la chaudière de cogénération et celle de secours, le C.V.O. produit de l'eau chaude dont 450,94 MWh sont utilisés pour le chauffage des locaux du SEVADEC et 52,58 MWh pour ceux d'OCTEVA. Le reste, soit environ 669,18 MWh, est utilisé pour le séchage du compost. Le C.V.O. produit également de la vapeur d'eau, environ 1 727,05 MWh à l'avantage de la chaudière de cogénération et 986,72 MWh à l'avantage de la chaudière de secours.

	Quantité de biogaz produit (Nm^3)	Biodéchets introduits (tonnes)
Janvier	142 647	888,74
Février	166 492	1 165,53
Mars	195 358	1 713,07
Avril	243 906	2 291,62
Mai	248 731	2 403,12
Juin	270 557	2 475,22
Juillet	243 187	2 115,59
Août	246 976	2 435,45
Septembre	243 103	2 468,03
Octobre	238 082	2 422,12
Novembre	200 036	1 899,43
Décembre	186 375	1 530,52
Total	2 625 450	23 808,44

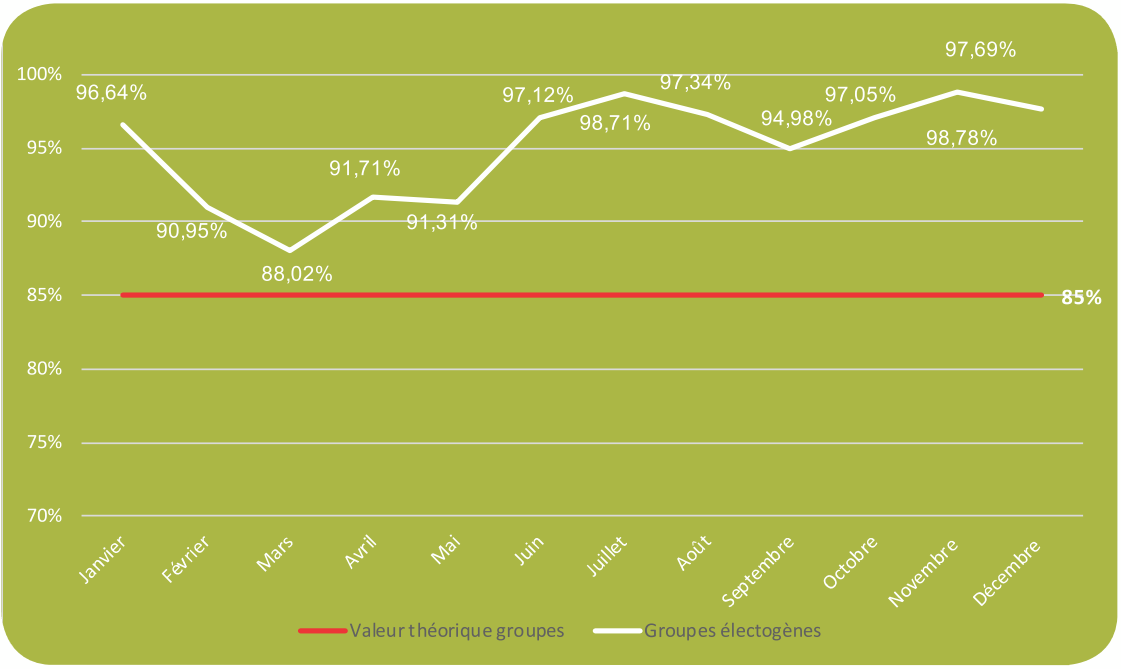
La production de biogaz est suffisamment importante pour permettre une valorisation énergétique à la fois sous forme d'électricité et de chaleur grâce aux deux groupes électrogènes et aux deux chaudières présentes sur site.

Quantité de biogaz produit par tonne de biodéchets



La quantité de biogaz produit par tonne de biodéchets est moins importante entre avril et octobre puisque, durant cette période, la quantité de déchets verts est plus importante. En effet, ces derniers ne permettent de produire que 160 Nm^3 par tonne de Matière Sèche Volatile (M.S.V.), alors que les déchets fermentescibles peuvent en produire jusqu'à 744 Nm^3 par tonne traitée. Or, en période estivale, l'apport de déchets verts est plus important que celui des fermentescibles, provoquant une production de biogaz plus faible.

Part du biogaz envoyé vers les groupes électrogènes



La part de biogaz, produit en 2017, envoyé vers les groupes électrogènes dépasse la valeur théorique.

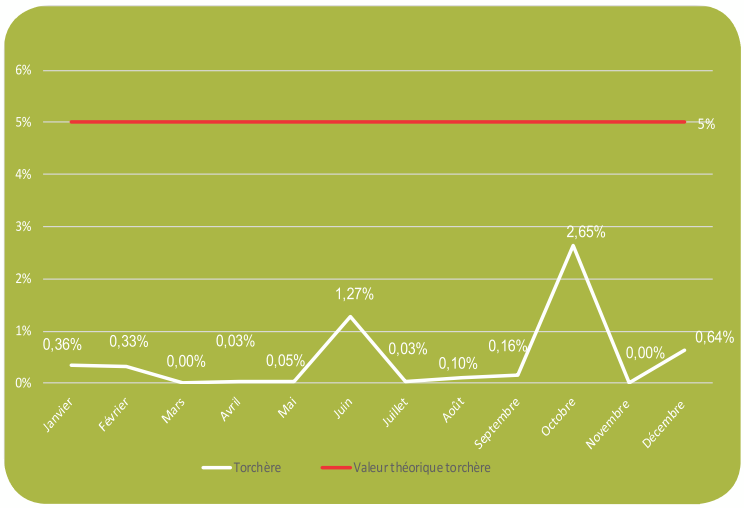
En 2017, 95,10 % du biogaz a été envoyé vers les groupes électrogènes contre 98,35 % en 2016.

Part du biogaz envoyé vers la chaudière de secours



La part de biogaz envoyé vers la chaudière de secours est inférieure à la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 4,40 %.

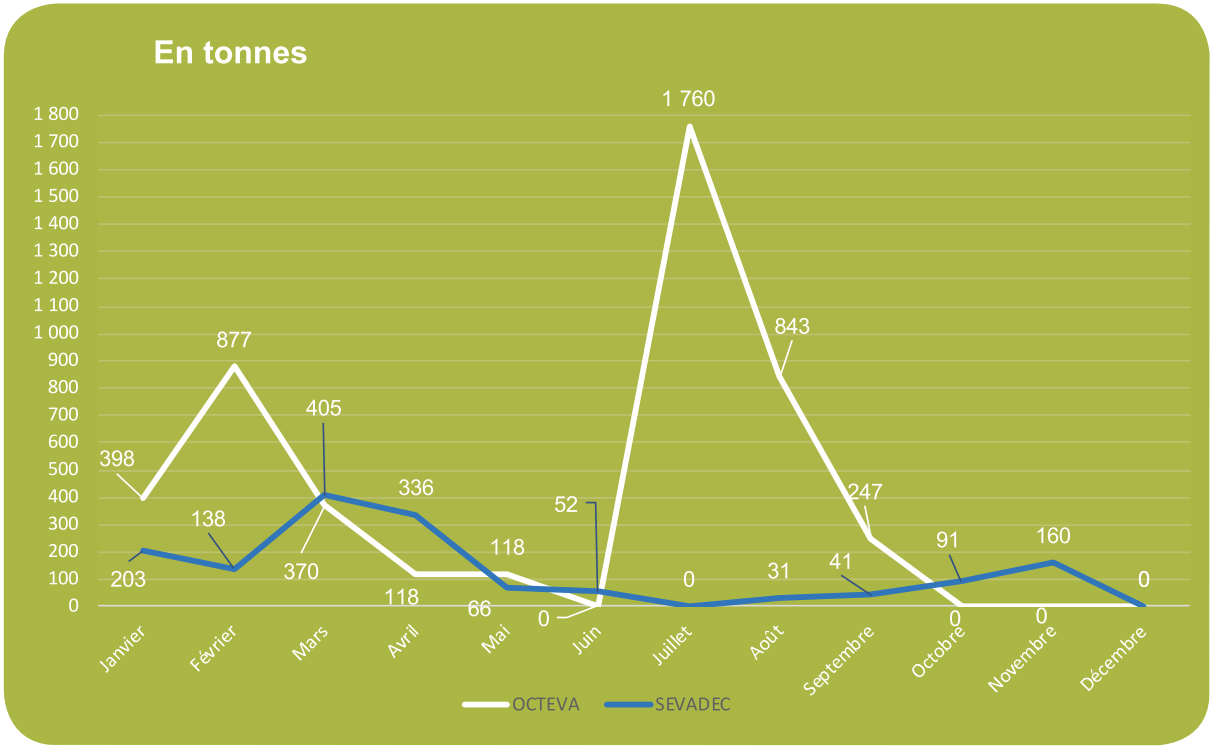
Part du biogaz envoyé vers la torchère



En 2017, la part de biogaz envoyé vers la torchère est passée en dessous de la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 0,49 %.

Evacuation mensuelle du compost

En 2017, ce sont 6 677 tonnes de compost qui ont été produites. Plus de 6 254 tonnes ont pu être valorisées en milieu agricole. OCTEVA dispose, contractuellement, de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20 % restants qu'il utilise lors de ses actions de communication auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri (distributions gratuites de compost organisées par les communes adhérentes du SEVADEC ou par le SEVADEC lors de ses journées portes ouvertes). Le compost produit sur l'usine est conforme à la norme NFU 44-051.



En tonnes	Total du compost évacué
Janvier	601
Février	1 015
Mars	775
Avril	454
Mai	184
Juin	52
Juillet	1 760
Août	874
Septembre	288
Octobre	91
Novembre	160
Décembre	0
Total	6 254



Production d'électricité

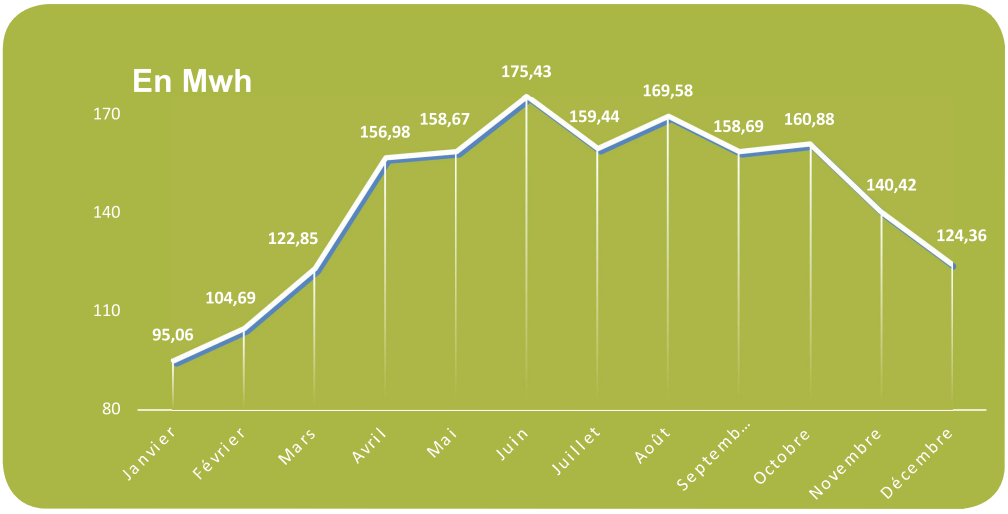


La production de biogaz a augmenté de 133 533 Nm^3 par rapport à 2016. La production d'électricité s'est élevée à 4 805 Mwh (4 693 MWh en 2016), soit une hausse de 2,38 % par rapport à 2016.

Production de vapeur

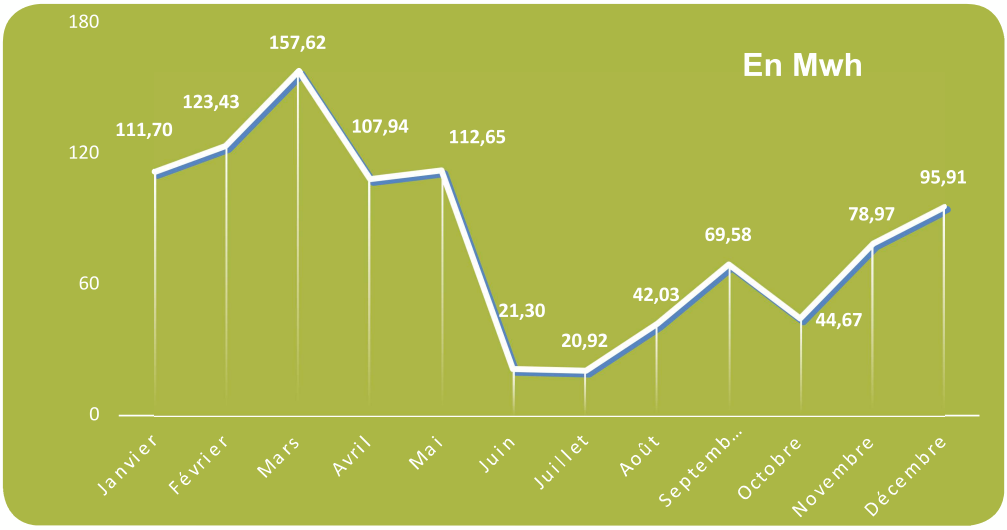
La vapeur produite par le C.V.O. provient de 2 installations, une chaudière de cogénération couplée aux groupes électrogènes et une chaudière de secours fonctionnant au biogaz et au fuel. A l'origine, seule la chaudière de secours était utilisée puisque les groupes électrogènes ne fonctionnaient pas. Cependant, depuis 2010, les groupes "tournant" de façon optimale, nous ne tendons qu'à utiliser principalement la chaudière de cogénération.

Production de vapeur de la chaudière de cogénération



La production de vapeur de cogénération est directement proportionnelle à la production d'électricité puisque cette chaudière fonctionne à l'aide des calories récupérées dans les circuits de refroidissement et dans les fumées des deux groupes électrogènes.

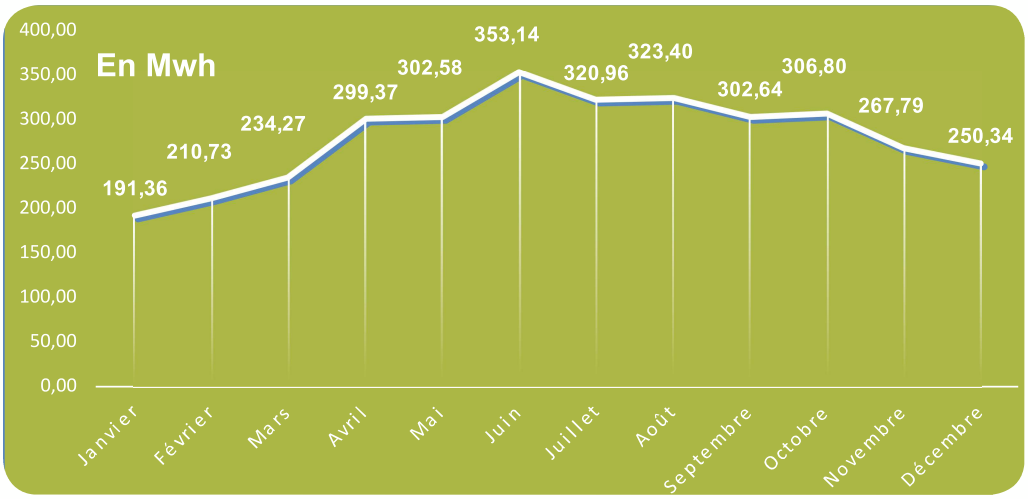
Production de vapeur de la chaudière de secours



La production de vapeur de la chaudière de secours est inversement proportionnelle à la production de vapeur de la chaudière de cogénération.

Production d'eau chaude de la chaudière de cogénération

L'eau chaude produite est auto-consommée pour les besoins de la plate-forme. En effet, celle-ci sert au séchage du compost ainsi qu'au chauffage des locaux sociaux du SEVADEC et d'OCTEVA. Cette auto-consommation permet de protéger l'environnement (énergie verte) puisque ni fuel ni énergies fossiles ne sont consommés pour chauffer les bâtiments.



La production d'eau chaude provenant de la chaudière de cogénération suit la même évolution, au cours de l'année, que celle de la vapeur puisqu'elles sont générées par le même équipement.

Production d'eau chaude

En Mwh	Eau chaude SEVADEC	Eau chaude OCTEVA	Eau chaude séchage tunnels	Total
janvier	31,69	3,95	46,07	81,71
février	30,00	3,36	59,00	92,36
mars	33,72	3,95	56,98	94,65
avril	40,22	4,67	57,37	102,26
mai	39,12	4,55	55,80	99,47
juin	38,44	4,47	54,83	97,74
juillet	42,20	4,90	60,19	107,29
août	44,88	5,21	64,01	114,10
septembre	44,90	5,22	64,05	114,17
octobre	39,46	4,59	56,29	100,34
novembre	34,23	3,98	48,83	87,04
décembre	32,08	3,73	45,76	81,57
total	450,94	52,58	669,18	1 172,70

A noter qu'il existe une différence entre la quantité d'eau chaude produite et celle consommée. En effet, des pertes en ligne interviennent sur les différents réseaux de chauffage en plus d'un système aérotherme permettant de rejeter le surplus de chaleur, notamment l'été, lorsque les besoins se font moindres.





Récapitulatif

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Biodéchets traités (en tonnes)	23 885	24 858	25 227	24 089	23 458	24 545
Biogaz produit (en Nm3/ tonne traitée)	127	119	121	121	108	110
Biogaz total (en Nm3)	3 045 026	2 784 941	2 832 001	2 833 747	2 491 917	2 625 450
Pourcentage de biogaz envoyé à la torchère	4,05%	2,48%	1,88%	0,56%	0,32%	0,49%
Pourcentage de biogaz envoyé vers les groupes électrogènes	87,86%	87,54%	89,48%	90,58%	98,35%	95,10%
Pourcentage en biogaz envoyé vers la chaudière	8,09%	9,98%	8,64%	8,86%	1,33%	4,40%
Vapeur produite chaudière process (en MWh)	971	1 312	1 190	1 485	829	987
Vapeur cogénérée produite (en MWh)	1 437	1 690	1 750	1 891	1 687	1 727
Eau chaude cogénérée (en MWh)	3 254	3 287	3 390	3 466	3 285	3 363
Electricité produite (en MWh)	4 649	4 696	4 842	4 952	4 693	4 805
Compost produit (en tonnes)	7 005	5 917	5 729	5 383	5 255	6 677

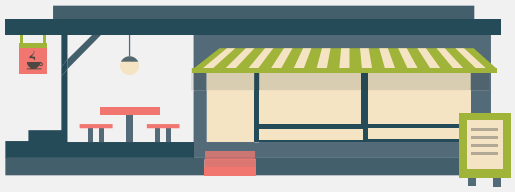


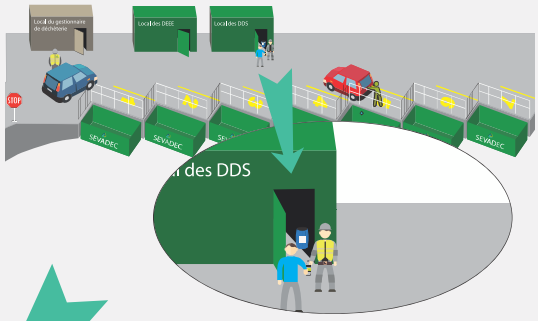
SEVADEC
CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

LA VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES

Le Centre de Valorisation Organique est une installation permettant de traiter localement les huiles alimentaires usagées et ainsi de produire de l'électricité verte dans le respect de notre environnement.

Principe de fonctionnement



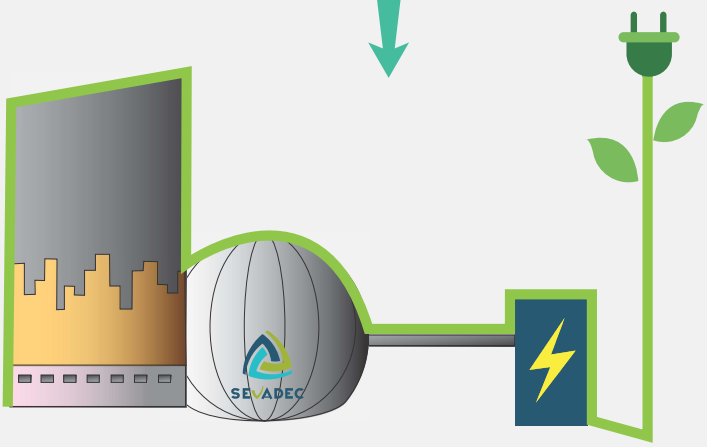


Collecte auprès des producteurs

Collecte en déchèterie (apports volontaires des usagers)



Récupération des fûts par les services du SEVADEC



Valorisation des huiles au centre de valorisation des Organique en énergie (électricité, compost, eau chaude)

Pour l'année 2017, 22,85 tonnes d'huiles alimentaires usagées provenant des établissement scolaires et des restaurateurs du territoire ont été collectées, contre 12,61 tonnes au sein des déchèteries.

La collecte des huiles a progressé de 10,09 % (32,21 tonnes collectées en 2016 contre 35,46 tonnes en 2017).

Ces tonnages ont été dirigés vers l'unité de méthanisation afin d'être traités et valorisés.

2017	Restaurateurs	Scolaires	Total (restaurateurs + scolaires)		Déchèteries	
	Nbr fûts collectés	Nbr fûts collectés	Nbr fûts collectés	Tonnage 2017	Nbr fûts collectés	Tonnage 2017
Janvier	31	9	40	1,98	16	0,88
Février	40	6	46	1,78	5	0,97
Mars	23	0	23	1,64	15	1,44
Avril	36	9	45	2,00	9	1,62
Mai	32	0	32	1,42	17	1,40
Juin	36	5	41	2,52	8	0,58
Juillet	35	11	46	2,28	10	1,34
Août	39	3	42	1,86	21	1,12
Septembre	31	1	32	1,45	6	0,96
Octobre	40	4	44	1,98	10	0,84
Novembre	22	1	23	1,76	13	0,74
Décembre	35	3	38	2,18	0	0,72
TOTAL	400	52	452	**22,85**	130	**12,61**



SEVADEC

DECHETERIES

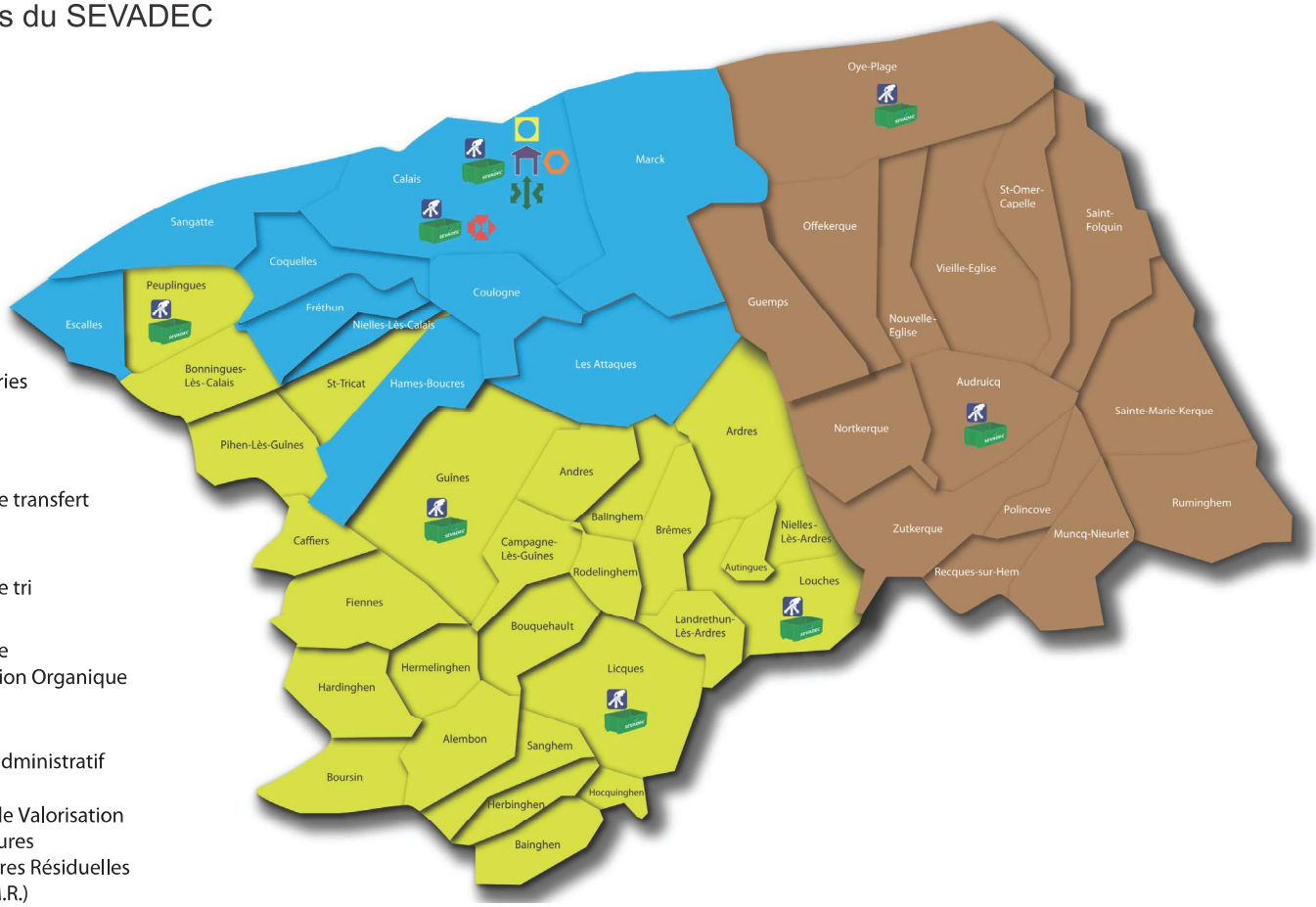


La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.



SEVADEC
DECHETERIES

Situation géographique des déchèteries du SEVADEC



Déchèteries

Centre de transfert

Centre de tri

Centre de Valorisation Organique (C.V.O.)

Centre administratif

Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.)

Calais Monod



Rue Jacques Monod
62100 Calais
Tel : 03 21 96 57 89

Oye-Plage



Route du Pont d'Oye
62215 Oye-Plage
Tel : 03 21 85 47 28

Audruicq



Rue Carnot
62370 Audruicq
Tel : 03 21 36 64 17

Louches



R.D. 225
62610 Louches
Tel : 03 21 97 57 31

Epinal



Rue d'Epinal
62100 Calais
Tel : 03 21 85 61 86

Peuplingues



R.D. 243
62231 Peuplingues
Tel 03 21 85 52 24

Guînes



Z.A.E. Moulin à Huile
62340 Guînes
Tel : 03 21 82 57 14

Licques



7 voie communale
62850 Licques
Tel : 03 21 00 24 16

Horaires d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CALAIS EPINAL	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	9h00 - 12h00
CALAIS MONOD	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30* AMIANTE	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	9h00 - 12h00
GUINES	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30* AMIANTE	8h00 - 18h30*	8h00 - 18h30*	9h00 - 12h00
AUDRUICQ	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00 AMIANTE	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00
OYE-PLAGE	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00
LICQUES	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00
LOUCHES	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00
PEUPLINGUES	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00

8h00 - 18h30* : Accueil des derniers usagers jusqu'à 18h20.

L'année 2017 correspond à la première année complète d'exploitation avec des horaires d'ouverture au public élargis.

En effet, dorénavant, les 8 déchèteries sont ouvertes tous les jours.

Cette organisation permet de fluidifier le trafic et surtout de simplifier l'accès aux déchèteries pour l'ensemble de la population.

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où particuliers et entreprises peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte (métaux, équipements électriques et électroniques, déchets verts, huiles...).
Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.

Les déchèteries permettent donc de :

- limiter le développement des dépôts sauvages,
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées.

Le territoire du SEVADEC est doté d'un réseau de 8 déchèteries. La création et l'exploitation de celles-ci s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets, définie à l'échelle européenne, et qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitation du territoire du syndicat.



Les déchèteries sont complémentaires aux collectes sélectives des déchets des ménages. Elles s'inscrivent dans un dispositf global de la gestion des déchets.

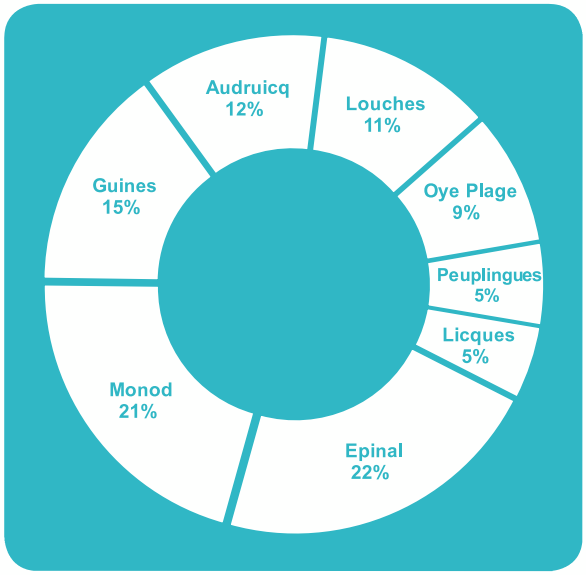
TONNAGES DES DÉCHETS ENTRANTS DANS LES DÉCHÈTERIES

Tonnages collectés mensuellement dans les déchèteries

(en tonnes)	Epinal	Monod	Guines	Audruicq	Louches	Oye Plage	Peuplingues	Licques	Total
Janvier	359,56	326,47	199,59	166,86	154,31	137,19	80,22	60,62	1 484,82
Février	448,66	396,38	234,16	210,59	184,92	160,14	79,54	80,82	1 795,21
Mars	597,56	498,98	420,37	355,79	323,94	245,51	134,78	110,36	2 687,29
Avril	681,67	641,34	424,46	321,55	292,15	252,98	140,49	118,42	2 873,06
Mai	675,66	667,96	436,37	373,20	363,38	262,59	147,16	141,66	3 067,98
Juin	532,58	566,78	369,48	281,68	300,83	273,22	145,22	122,15	2 591,94
Juillet	539,33	589,10	435,25	296,63	308,01	215,63	160,14	147,24	2 691,33
Août	656,78	534,75	508,00	389,53	429,77	244,97	168,18	194,40	3 126,38
Sep-tembre	633,27	605,03	425,94	377,06	319,21	275,23	145,02	135,17	2 915,93
Octobre	547,64	608,87	337,07	305,34	310,55	200,98	123,64	144,35	2 578,44
Novembre	457,89	422,83	314,20	250,03	234,40	185,93	140,92	93,60	2 099,80
Décembre	267,51	254,77	222,71	183,17	156,95	114,36	77,89	62,35	1 339,71
Total	6 398,11	6 113,26	4 327,60	3 511,43	3 378,42	2 568,73	1 543,20	1 411,14	29 251,89

En 2017, 29 251,89 tonnes de déchets ont été réceptionnées sur l'ensemble des déchèteries, soit une hausse de 2,39 % par rapport à l'année 2016.
On constate une baisse des tonnages sur les déchèteries urbaines et, à contrario, une hausse sur les déchèteries rurales (Calais Epinal : - 5,34 %, Monod : - 1,29 %, Guines : - 0,82 %, Audruicq : + 3,83 %, Louches : + 17,61 %, Oye plage : + 13,88 %, Peuplingues : + 2,20 %, Licques : + 11,81 %).
Ces évolutions s'expliquent par l'ouverture plus large au public sur les déchèteries rurales

Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté

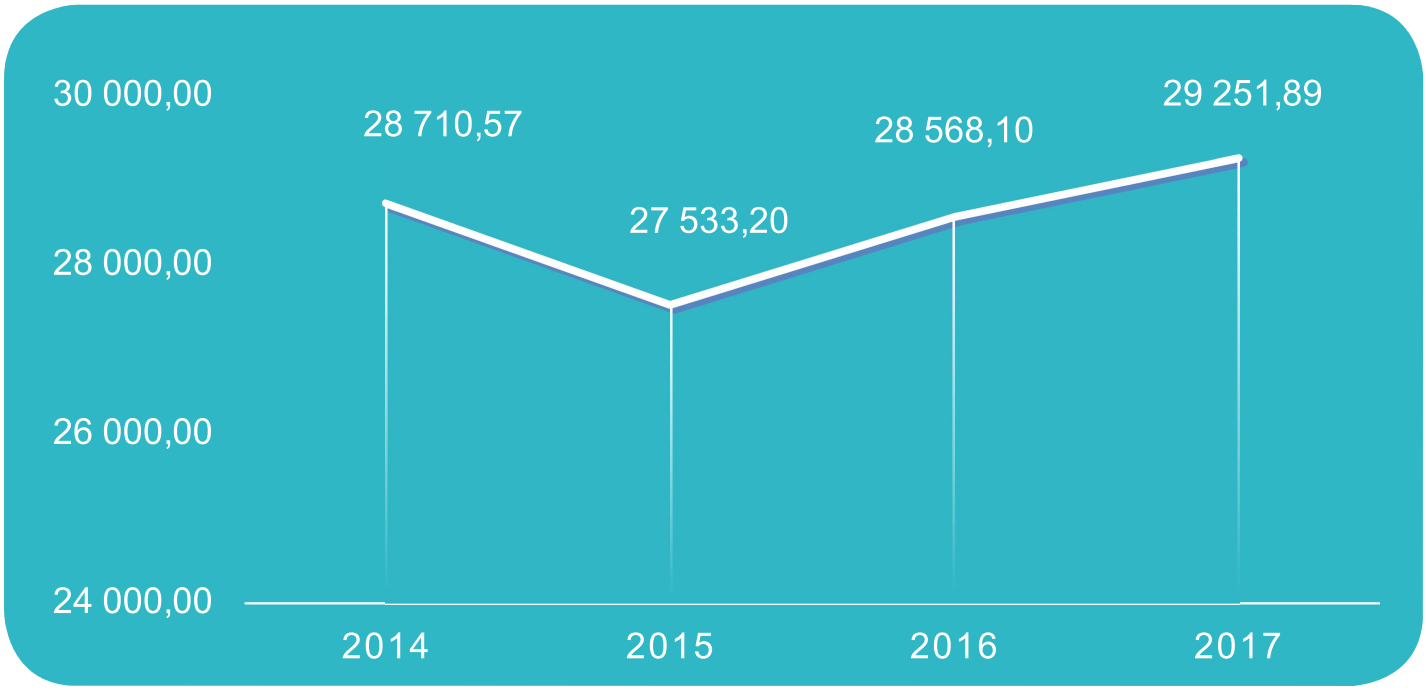


Les déchèteries de Calais Epinal et Calais Monod représentent 12 511,37 tonnes soit 42,77 % du tonnage annuel récolté sur l'ensemble du réseau.
Comme les années précédentes, ce sont donc les déchèteries de Calais Epinal et Calais Monod qui récoltent le plus de déchets, tandis que Peuplingues et Licques sont les installations recueillant le plus faible tonnage.

SEVADEC
DECHETERIES

Evolution des tonnages entre 2014 et 2017



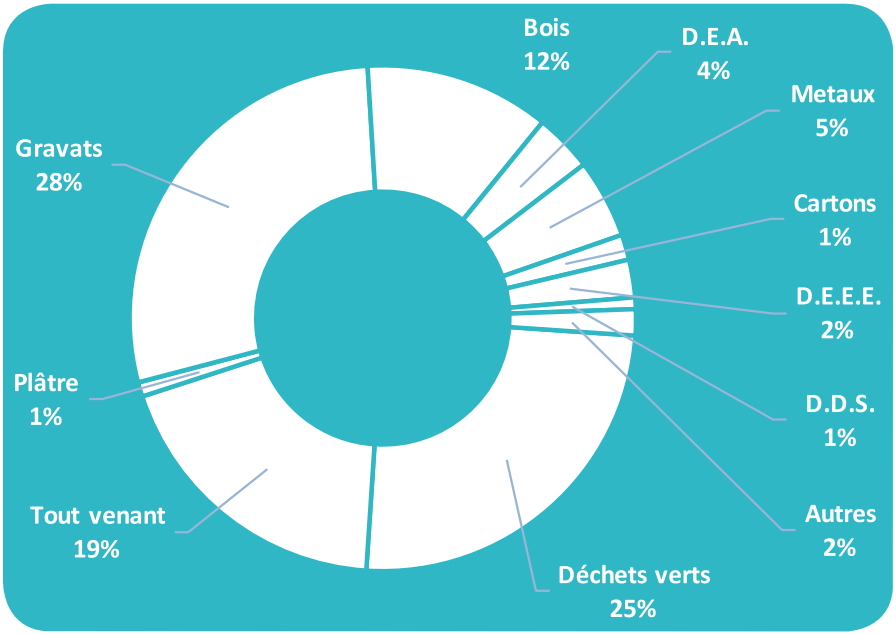


Entre 2014 et 2017, les apports en déchèterie fluctuent entre 27 000 et 30 000 tonnes par an.

Le tout venant, les gravats et l'amiante sont en diminution, tandis que les D.E.E.E. et les D.D.S. sont en nette augmentation par rapport à 2016. Ces données démontrent que le tri s'est amélioré.

En 2017, 29 251,89 tonnes de déchets ont été collectées sur les déchèteries. La majorité de ces déchets est composée de déchets verts (7 257,28 tonnes), de tout venant (5 550,76 tonnes), de gravats (8 244,50 tonnes) mais également de bois (3 468,88 tonnes).

Depuis Juin, le SEVADEC a mis en place le tri du plâtre sur 3 de ses déchèteries (Calais Epinal, Calais Monod et Guînes). Cette démarche a permis de faire diminuer le tout venant et d'augmenter le taux global de valorisation.



	Tonnes	Ratio en Kg/hab.	Ratio en %	
DÉBLAIS / GRAVATS	8 244,50	50,28	28,18 %	Sous-couche routière
DÉCHETS VERTS	7 257,28	44,26	24,81%	Compostage (usine de biométhanisation)
TOUT-VENANT INCINÉRABLE	5 550,76	33,85	18,98 %	Combustible Solide de Récupération
BOIS	3 468,88	21,16	11,88 %	Pressage aggloméré
MÉTAUX	1 479,90	9,03	5,06 %	Valorisation matière
MOBILIER	1 091,09	6,65	3,73 %	Valorisation matière et énergie
DEEE	710,97	4,34	2,43 %	Démantèlement / réparation
CARTONS	470,68	2,87	1,61 %	Papier recyclé
PLÂTRE ET PLAQUES DE PLATRE	269,80	1,65	0,92 %	Valorisation matière
DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)	218,32	1,33	0,75 %	Incinération
AMIANTE / CIMENT	117,18	0,71	0,40 %	Stockage
PNEUMATIQUES	105,08	0,64	0,36 %	Sous-couche routière

	Tonnes	Ratio en Kg/hab.	Ratio en %	
HUILES DE VIDANGE	92,44	0,56	0,32 %	Régénération
TEXTILES CHAUSSURES	89,09	0,54	0,30 %	Réemploi, valorisation matière
RÉUTILISATION RÉEMPLOI	43,43	0,26	0,15 %	Ressourcerie
BATTERIES	18,79	0,11	0,06 %	Démantèlement
HUILES DE FRITURES	12,61	0,08	Moins de 0,05 %	Valorisation énergétique
PILES ET ACCUMULATEURS	4,38	0,03	Moins de 0,05 %	Valorisation matière
LAMPES	2,84	0,02	Moins de 0,05 %	Démantèlement
CAPSULES DE CAFÉ	1,16	0,01	Moins de 0,05 %	Valorisation matière
RADIOGRAPHIES	1,13	0,01	Moins de 0,05 %	Valorisation matière
CARTOUCHES ENCRE	1,02	0,01	Moins de 0,05 %	Valorisation matière
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	0,56	moins de 0.01	Moins de 0,05 %	Incinération

Total des déchets collectés sur les déchèteries : 29 251,89 tonnes

Évolution de la production de déchets en kg/an/hab.

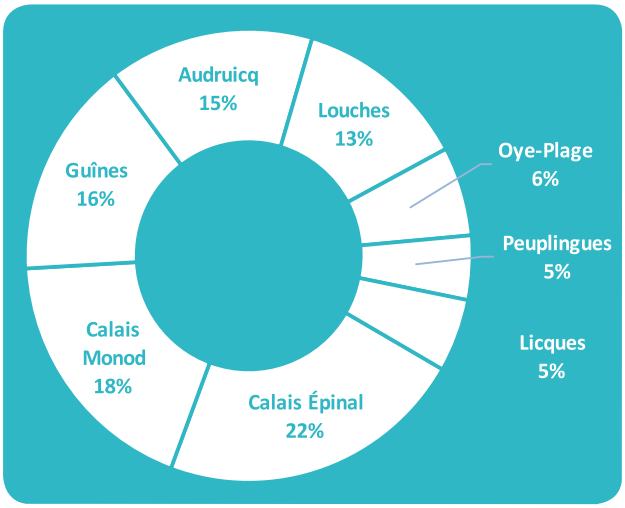
	Ratios en kg/an/hab.								Evolution du ratio de tonnage entre 2016 et 2017 (%)
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Déchets verts	32,96	32,47	35,42	33,54	43,39	36,84	41,38	44,26	6,96 %
Tout venant	38,95	34,45	34,91	36,90	35,35	36,69	34,77	33,85	- 2,63 %
Plâtre	-	-	-	-	-	-	-	1,65	-
Gravats	38,87	30,25	26,70	34,37	58,06	52,33	52,87	50,28	- 4,89 %
Bois	18,86	18,91	20,89	22,03	23,31	21,01	20,83	21,16	1,57 %
Mobilier	-	-	-	-	1,61	4,37	6,34	6,65	4,96 %
Métaux	5,16	5,40	5,31	5,55	5,72	6,54	8,78	9,03	2,80 %
Cartons	3,33	2,80	2,64	2,70	2,83	2,75	2,76	2,87	4,01 %
D.E.E.E.	2,73	2,60	2,48	2,65	2,75	2,95	3,43	4,34	26,42 %
D.D.S.	1,91	1,17	1,25	1,19	1,18	1,24	1,19	1,33	11,89 %
Amiante	1,07	0,65	0,61	0,65	0,67	0,76	0,79	0,71	- 9,53 %

Ramenés à l'habitant, les tonnages collectés s'élèvent à environ 178 kg soit une hausse de 3 kg par rapport à 2016.

	Ratio de tonnage (en kg/an/hab.)
SEVADEC + S.M.L.A.	178
Moyenne française	184

Fréquentation des déchèteries

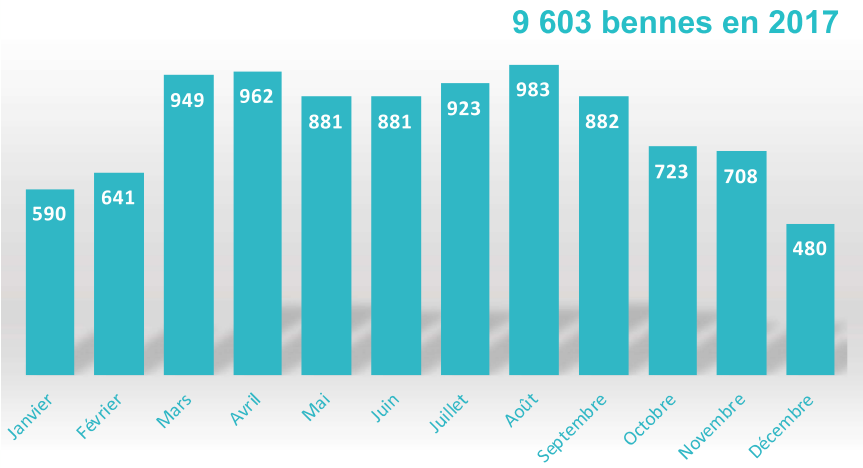
	2016	2017	Évolution 2016/2017
Épinal	39 389	41 856	6,26 %
Monod	36 899	34 649	-6,10 %
Guînes	33 096	29 319	-11,41 %
Audruicq	26 282	27 827	5,88 %
Louches	20 224	23 665	17,01 %
Oye-Plage	12 160	11 931	-1,88 %
Peuplingues	7 824	8 571	9,55 %
Licques	7 211	9 773	35,53 %
Total	183 085	187 591	2,46 %



En 2017, les 8 déchèteries du SEVADEC ont accueilli 187 591 usagers, soit une hausse de 2,46 %. Sur l'ensemble des déchèteries, on observe une hausse des fréquentations à l'exception des déchèterie de Calais Monod et de Guînes et de Oye-Plage.

Le service transport du SEVADEC

Nombre de bennes manipulées par mois

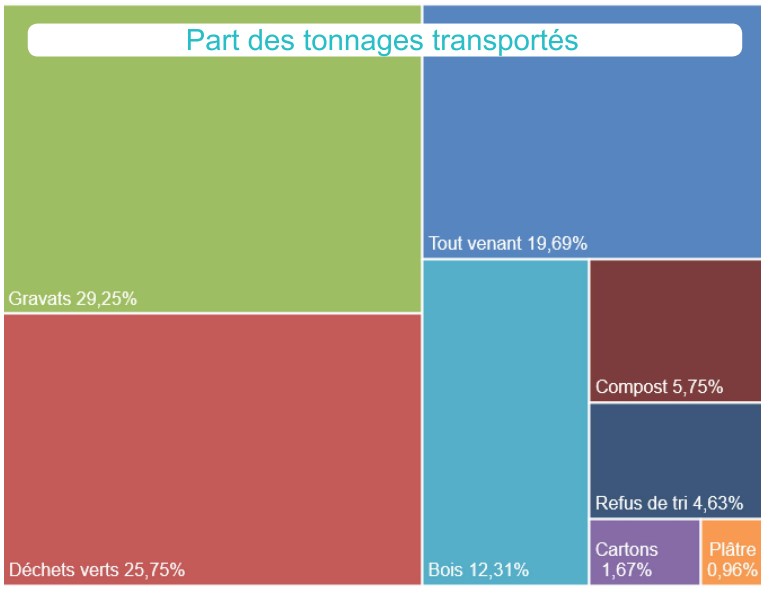


En 2017, ce sont 9 603 bennes qui ont été manipulées par le service transport du SEVADEC.
En 2016, ce nombre était de 9 297 (soit une évolution de 3,29 % entre 2016 et 2017).
Ce total tient compte des bennes transportées et vidées sur les exutoires finaux mais aussi des bennes manipulées lors des échanges sur les déchèteries, les réparations chez les prestataires ou encore le retrait des bennes de métaux...

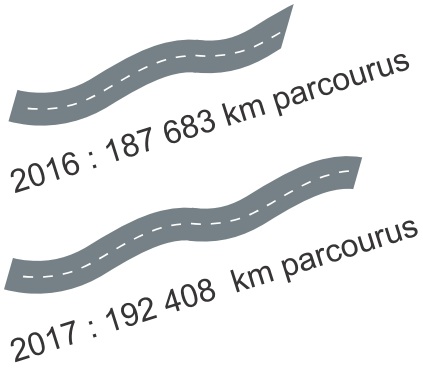
Le service transport a transporté 28 185,69 tonnes dont 25 261,90 liées aux déchèteries soit 86,35 % du tonnage entrant sur les déchèteries.

Quantité de déchets transportés par le service transport en tonnes

Déchets	TOTAL	Déchèteries
Tout venant	5 550,76	25 261,90
Déchets verts	7 257,28	
Gravats	8 244,50	
Cartons	470,68	
Bois	3 468,88	
Plâtre	269,80	
Refus de tri	1 303,78	
Compost	1 620,01	
TOTAL	28 185,69	







SEVADEC

CENTRE DE TRANSFERT



Le centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans des moyens de transports plus grands, tels que des semi-remorques.



SEVADEC
CENTRE DE TRANSFERT

Le centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans des moyens de transport plus grands, tels que des semi-remorques.

Le tonnage maximum autorisé, par jour, est de 230 tonnes, avec une évacuation sous 24h. Les déchets sont stockés dans une fosse puis sont chargés à l'aide d'une grue dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs.

Les O.M.R. (Ordures Ménagères Résiduelles) sont envoyées à 62 % sur le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.) situé à Sainte-Marie-Kerque (La Bistade), géré par Opale Environnement et à 38 % sur le C.S.D.N.D. de Blaringhem, géré par Baudelet.

Les encombrants sont triés en trois catégories (bois, D.E.E.E. et tout venant) puis évacués vers les filières adaptées. Ils ne transitent pas par la fosse mais sont vidés en bennes.

Par délibération du Comité Syndical en date du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert a été déléguée au SEVADEC. L'exploitation du site a été confiée à Opale Environnement.

TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS



Depuis 2009, les fermentescibles ne transitent plus par le centre de transfert du SEVADEC. Ils sont directement envoyés au Centre de Valorisation Organique (C.V.O.).
Il en est de même pour les déchets verts de la collecte spécifique de la ville de Calais, depuis le 1er janvier 2015.
Quant à la C.C.P.O., elle possède son propre centre de transfert et y fait transiter ses Ordures Ménagères Résiduelles et ses encombrants avant qu'ils ne soient pris en charge.

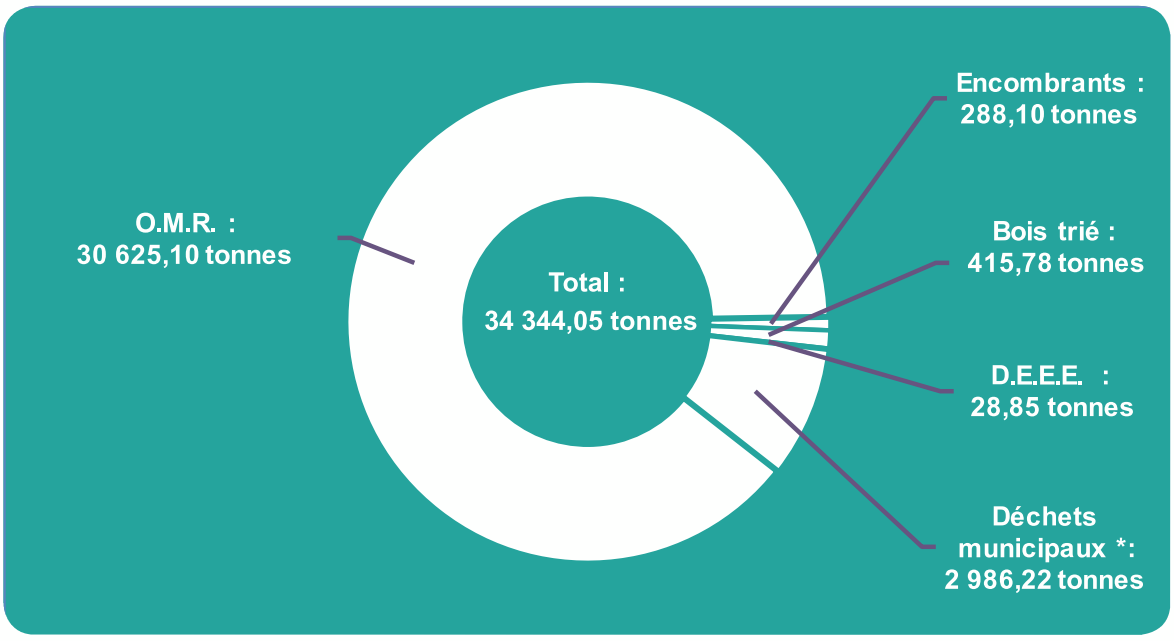
Depuis le 1er janvier 2013, les O.M.R. et les encombrants de la C.C.R.A. ne transitent plus par le centre de transfert mais sont directement acheminés chez les prestataires.

Tonnages collectés apportés aux 2 centres de transfert ou directement aux exutoires par collectivité en 2017

(en tonnes)	GRAND CALAIS TERRES & MERS	C.C.R.A.	C.C.P.O.	Total
O.M.R.	30 625,10	6 017,94	6 180,16	42 823,20
Fermentescibles	-	-	693,34	693,34
Encombrants	288,10	316,88	-	604,98
Bois	415,78	-	-	415,78
D.E.E.E.	28,85	-	-	28,85
Déchets des collectivités	2 986,22	-	-	2 986,22
Total	34 344,05	6 334,82	6 873,50	47 552,37

En 2017, la fraction résiduelle des ordures ménagères est en baisse par rapport à 2016 (42 823,20 contre 43 823,34 en 2016) mais cela reste une part très importante des déchets ménagers transitant par les centres de transfert (90,13 %),
Selon les caractérisations, réalisées en 2015 et 2016, environ 2/3 de ces déchets pourraient être envoyés vers des filières de valorisation.

Tonnages collectés apportés au centre de transfert du SEVADEC en 2017



** Déchets des balayeuses, des services techniques, du service propreté collectés par le service public de la ville de Calais ainsi que les boues provenant de stations d'épuration et les déchets des migrants.*

Le tonnage total ayant transité par le centre de transfert est de 34 344,05 tonnes, soit une hausse de 6,69 % comparativement à 2016.

Cela est dû à la réorganisation territoriale et à l'intégration de 5 nouvelles communes au sein de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

En 2017, 415,78 tonnes de bois et 28,85 tonnes de Déchets Electriques et Electroniques ont transité par le centre de transfert afin d'être valorisées.

On observe une augmentation d'environ 112 % pour les D.E.E.E. Ceci est dû au tri supplémentaire effectué par le service «appropriation» de la ville de Calais.

Tonnages mensuels réceptionnés sur les centres et directement sur les exutoires de transfert en 2017 (hors encombrants)

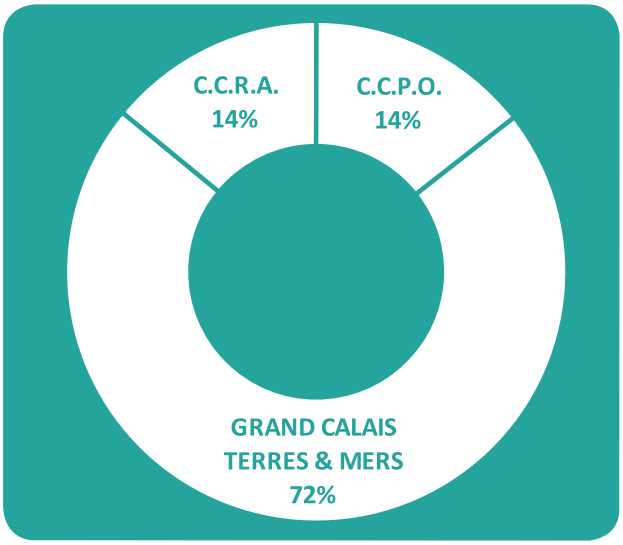
(en tonnes)	GRAND CALAIS TERRES & MERS		C.C.R.A.	C.C.P.O.	
	O.M.R.	Déchets des collectivités	O.M.R.	O.M.R.	F.F.O.M.*
Janvier	2 434,58	43,24	506,22	434,90	0,00
Février	2 245,54	194,18	442,20	431,94	0,00
Mars	2 706,10	233,50	528,32	526,80	0,00
Avril	2 449,60	213,44	445,26	473,32	210,94
Mai	2 715,74	284,50	533,58	514,36	0,00
Juin	2 541,60	323,68	496,56	554,94	263,86
Juillet	2 576,46	336,60	495,68	479,56	0,00
Août	2 787,64	300,22	570,08	622,68	88,28
Septembre	2 643,92	276,12	513,12	589,92	130,26
Octobre	2 571,35	263,14	506,38	573,08	0,00
Novembre	2 480,22	265,20	502,32	534,10	0,00
Décembre	2 472,35	252,40	478,22	444,56	0,00
Total par déchet	30 625,10	2 986,22	6 017,94	6 180,16	693,34
Total par collectivité	33 611,32		6 017,94	6 873,50	

**F.F.O.M. : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères*

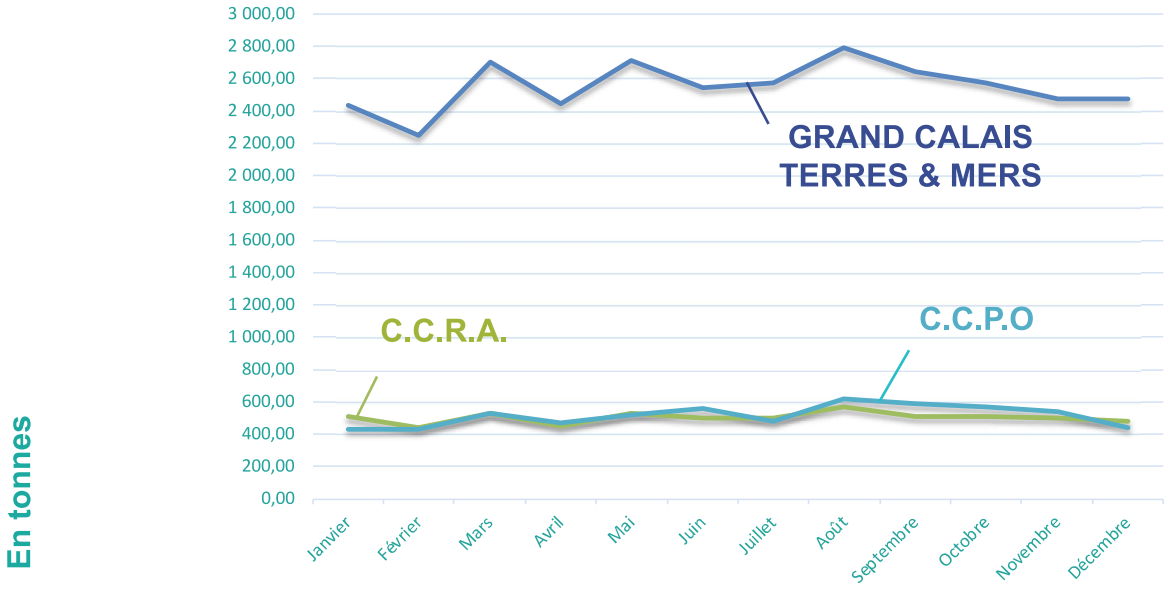
Sur le territoire du SEVADEC, 42 823,20 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ont été collectées en 2017 contre 43 823,34 en 2016 soit une baisse de 2,28 %.

Entre 2016 et 2017, par collectivité, on observe une hausse des O.M.R. de 1,88 % pour Grand Calais Terres & Mers et des baisses de 0,46 % pour la C.C.R.A. et de 19,92 % pour la C.C.P.O.
La forte baisse concernant la C.C.P.O. s'explique par la perte de 5 communes, suite à la réforme territoriale, au profit de Grand Calais Terres & Mers.

Part des collectivités dans la provenance des Ordures Ménagères Résiduelles en 2017



Evolution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles par collectivité en 2017.



L'évolution mensuelle du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles est relativement constante au cours de l'année. Le tonnage moyen de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. est d'environ 501 tonnes par mois. Concernant Grand Calais Terres & Mers, le tonnage est, en moyenne, de 2 552 tonnes par mois.

Ratio des O.M.R. en kg/hab.

	2013	2014	2015	2016	2017
Grand Calais Terres & Mers	332,57	332,93	318,50	310,56	299,31
C.C.R.A.	231,78	227,33	223,62	224,39	221,05
C.C.P.O.	224,81	229,76	226,46	234,67	221,61
SEVADEC	290,74	293,63	283,01	279,80	272,01
"Moyenne nationale"	**298,30**				

Avec une population qui s'élève à 102 319 habitants pour l'année 2017, soit un peu moins de 65 % de la population globale, 71,52 % des O.M.R. proviennent du territoire de Grand Calais Terres & Mers contre 14,43 % pour celui de la C.C.P.O. et 14,05 % pour celui de la C.C.R.A.

Ceci implique que le ratio par habitant est très largement supérieur pour Grand Calais Terres & Mers, même si une tendance à la baisse s'est installée.
La production moyenne, pour un habitant du territoire du SEVADEC, s'établit donc à 272 kg/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une diminution de plus de 7 kg/an/hab par rapport à 2016.

Déchets ayant été détournés vers une plate-forme de compostage

Plate-forme de compostage	Type de déchets et provenance	Tonnes	%
Louches (Adri-compost)	Partie des fermentescibles de la C.C.P.O.	693,34	15,09
	Partie des déchets verts provenant des déchèteries	3 901,10	84,91


SEVADEC
C.V.O.M.R.

Polynôme
ATELIER D'ARCHITECTURE



Le Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.) permettra de détourner la majeure partie des tonnages de déchets condamnés à l'enfouissement et de les envoyer vers des filières de valorisation.



Le C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles) est une installation permettant une valorisation optimale pour chacune des fractions contenues dans les déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :

- la part organique sera méthanisée. La préparation, dans 2 tubes de fermentation rotatifs, suivie d'un tri mécanique, permettra la production de biométhane qui sera injecté dans le réseau de gaz naturel et d'un amendement organique (fertilisant) utilisé principalement par les agriculteurs ;

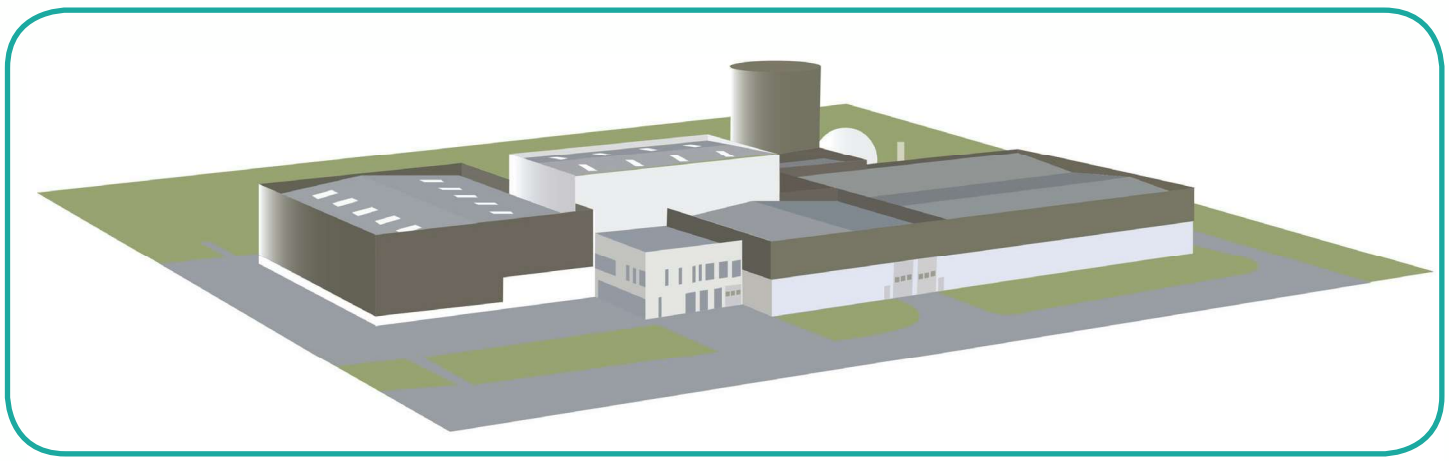
- la part recyclable (métaux ferreux, non ferreux ainsi que le verre) sera isolée, séparément, par tri magnétique et densimétrique pour être, ensuite, dirigée vers les filières de recyclage ;

- la part dite à « haut pouvoir calorifique » (composée de plastiques, de textiles et de bois) bénéficiera d'un tri spécifique, permettant la production d'un Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) à destination des cimenteries et des chaudières industrielles ;

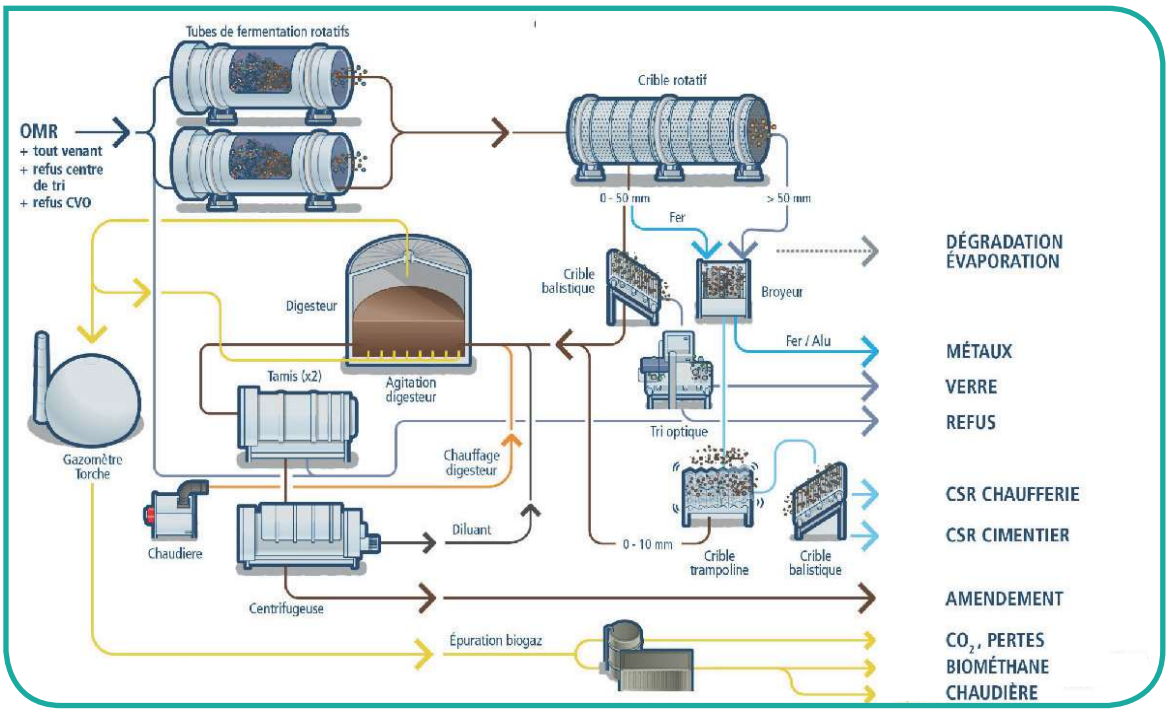
- la part des « non recyclables et des non valorisables » représentera 19 % des déchets entrants et sera envoyée vers un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

Environ 81 % des déchets seront détournés de la filière « enfouissement ».
Le C.V.O.M.R. traitera 44 300 tonnes/an d'Ordures Ménagères Résiduelles ainsi que 5 500 tonnes/an de tout-venant issu des déchèteries, de 900 tonnes/an d'encombrants et de 1 500 tonnes/an de refus issus du centre de tri.

La mise en service du C.V.O.M.R. est prévue pour le 1er janvier 2020.



SYNOPTIQUE



Taux de valorisation des Ordures Ménagères résiduelles

Métaux	Amendement	Biogaz	Combustibles solides de récupération	Refus
4 %	32 %	12 %	26 %	19 %

Réduction des G.E.S.*	Production de biogaz	Production de C.S.R.	Production d'EnR** en autoconsommation	Réduction de la consommation énergétique
PROCESS 12 330 teq CO_2/an **BATIMENT** -35 % vis-à-vis de la RT2012 soit 1.2 teq CO_2/an	CH_4 27 272 Mwh	54 230 Mwh	2 062 Mwh (Chaleur)	**BATIMENT** -35 % vis-àvis de la RT2012 soit 29,6 Mwh d'économisé

* G.E.S : Gaz à Effet de Serre
** EnR : Energies Renouvelables

SEVADEC
CENTRE ADMINISTRATIF



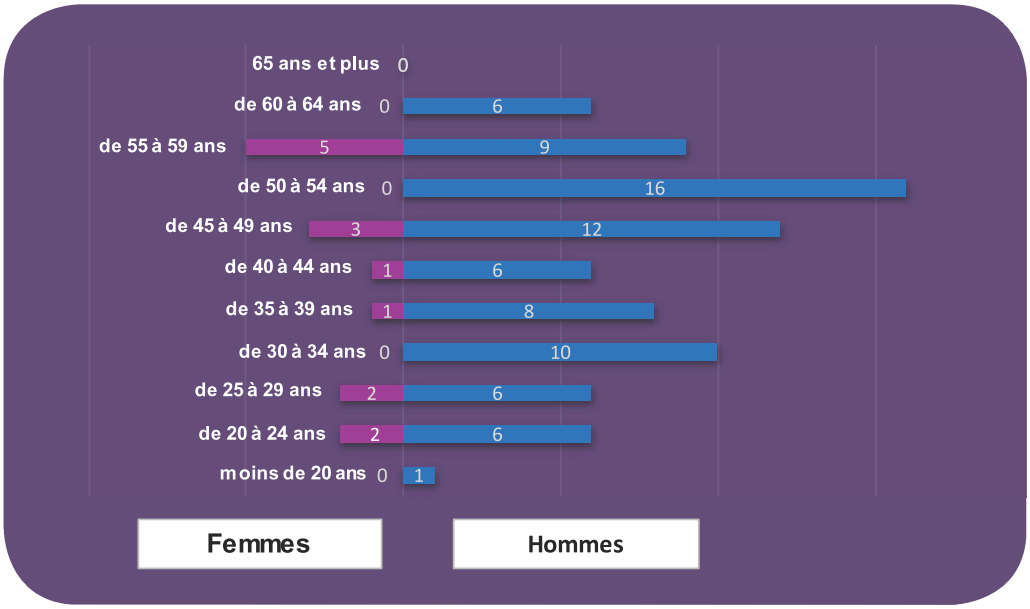
Le centre administratif est le bâtiment concentrant l'administration du SEVADEC. Il regroupe la Direction, le Pôle ressources, le Pôle communication, le Pôle Développement & Q.S.E. ainsi que les bureaux des responsables de services.



BILAN SOCIAL 2017

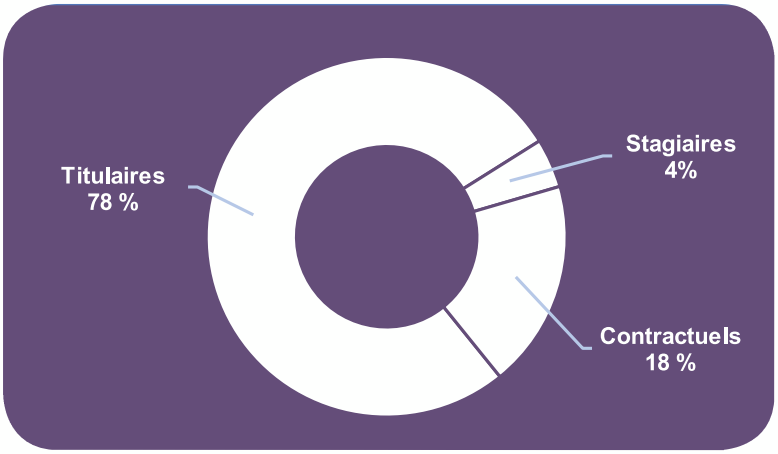
Le SEVADEC était composé, au 31 décembre 2017, de 94 agents.

- Répartition par sexe et par âge des agents titulaires, stagiaires et contractuels

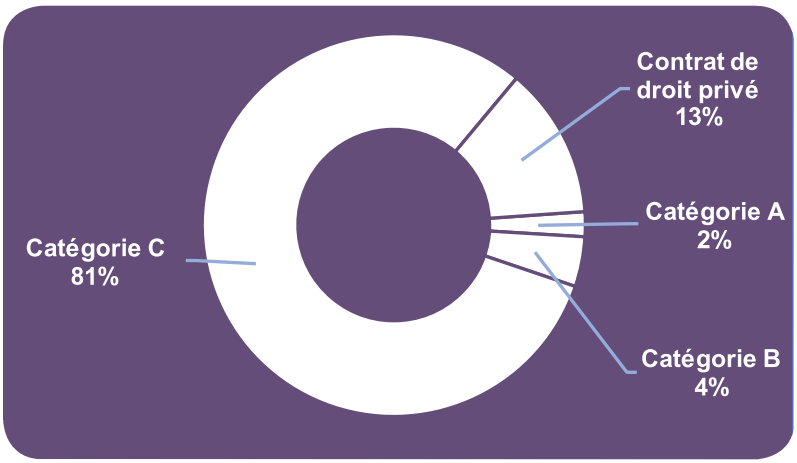


- Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Total
Centre administratif	13	1	1	15
Centre transfert	1	0	0	1
Centre de tri	35	1	14	50
Déchèterie	24	2	2	28
Total	73	4	17	94



Répartition par catégorie hiérarchique



Informations complémentaires

2 agents ont fait l'objet d'une titularisation.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 6,66 %.

On dénombre, pour l'ensemble des agents, 2 695 journées d'absence pour 2017 (1 775 jours pour maladies ordinaires, 365 jours pour les maladies de longue durée, 340 jours pour les accidents de travail, 95 jours pour les maladies professionnelles et 120 jours de mise «en disponibilité»), soit une baisse de 15,66 % par rapport au bilan social de 2016.

Les accidents du travail

11,3 % des agents ont eu un accident au cours de l'année 2017 et 7,5 % se sont arrêtés (un accident ayant engendré au moins une journée d'arrêt sur la période). Ainsi 67 % des agents accidentés se sont arrêtés.

La durée moyenne d'arrêt, toutes natures d'accident confondues, est de 60,7 jours.

La part du temps perdu en raison des absences liées aux accidents de travail est de 1,6 %, ce qui représente 1 agent absent sur toute la période considérée.

	Proportion d'agents absents (en %)		
	2016	2017	Evolution
Accident du travail	6,4 %	7,5 %	+ 17%

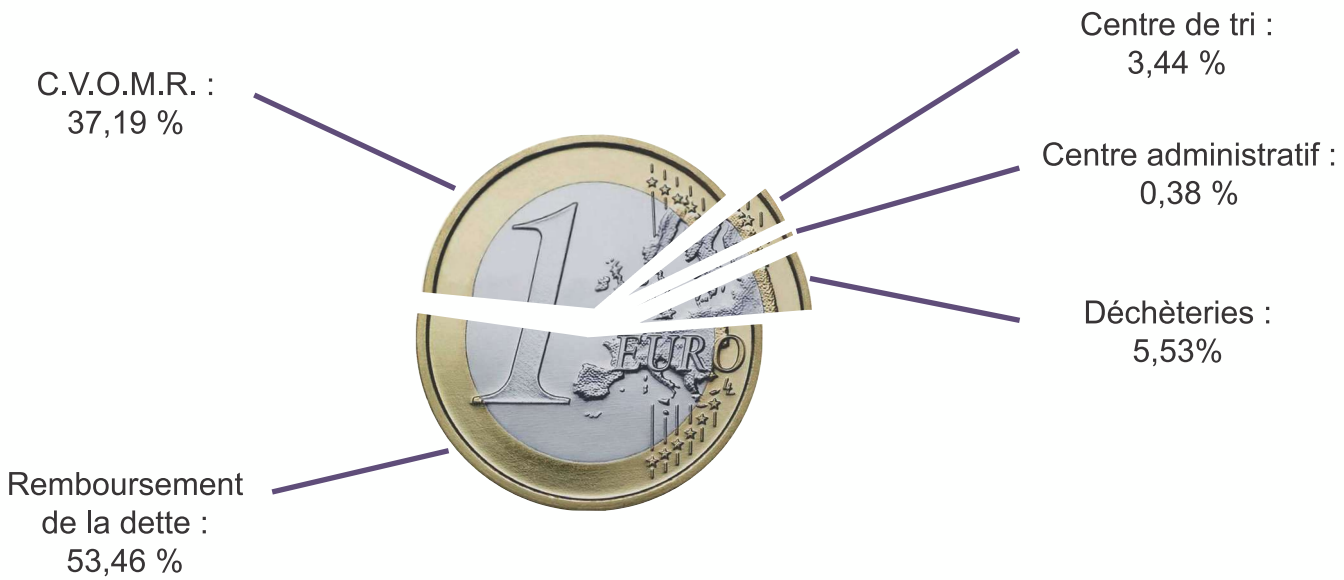
Les formations en 2017

Nombre d'agents formés	Formation
25	Incendie 1ère intervention
18	D.D.S.
6	C.A.C.E.S. R372m Cat.9
4	Recyclage S.S.T.
2	Formation Initiale S.S.T
2	Travail en hauteur
4	Formation C.A.C.E.S. Nacelle
2	Permis BE
17	C.N.F.P.T. (formation continue)

FINANCES

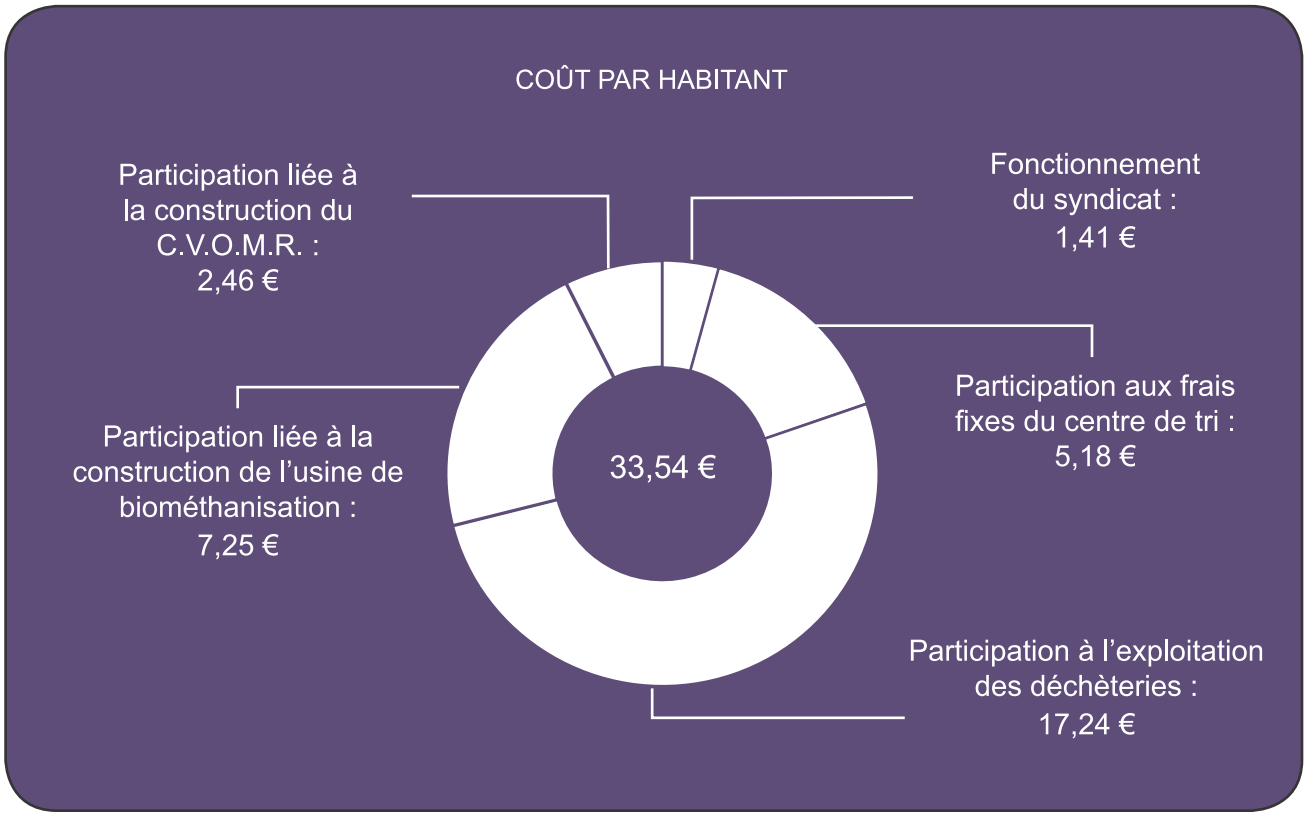
LES INVESTISSEMENTS DU SEVADEC

Le montant des investissements s'élève, en 2017, à 2 422 231,91 €. Cette somme se répartit de la manière suivante :



LES COUTS DU SEVADEC

Répartition de la participation financière par habitant



Depuis 1999, les sites d'enfouissement doivent payer une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) qui concerne toutes les activités polluantes ou portant des risques particuliers sur l'environnement.

Cette taxe s'appuie sur le poids, en tonnes, des déchets réceptionnés dans l'installation assujettie.

À noter qu'en 2011, la taxe s'élevait à 11 €/tonne et que celle-ci est passée à 15 €/tonne en 2012, puis 20 €/tonne en 2015 et 23 €/tonne en 2017.

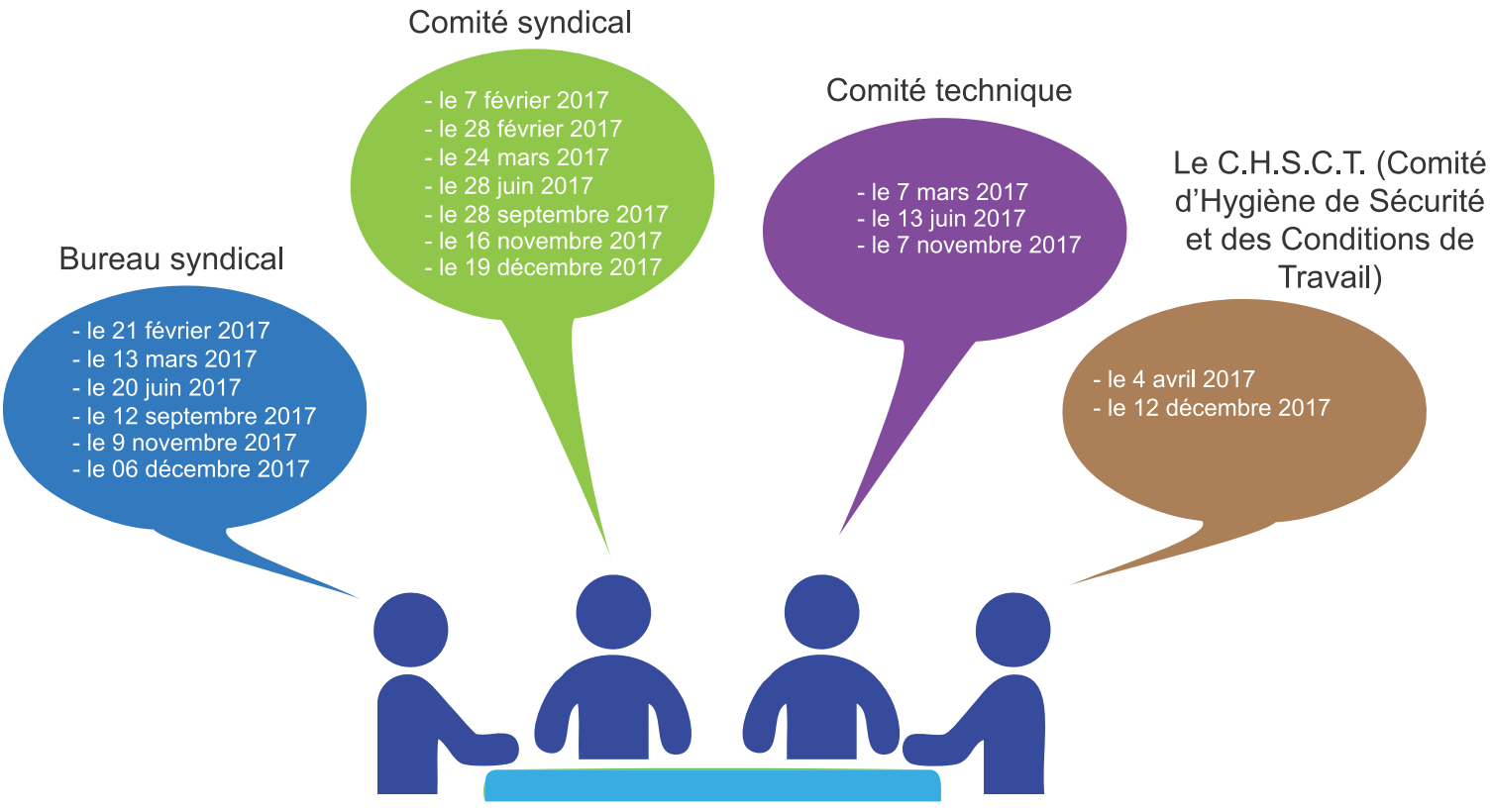
Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une évolution de cette taxe jusqu'en 2025. Cette taxe pourrait atteindre 48 €/tonne à l'horizon 2025.

Ce coût se répercute sur la facturation des tonnages provenant du SEVADEC.

LES COUTS PAR INSTALLATION (INVESTISSEMENTS COMPRIS)

Le centre de tri	Prix à la tonne H.T.
Participation au fonctionnement du centre de tri (hors recettes)	128,84 €
Participation au traitement des refus de tri	78,30 €
L'usine de biométhanisation	**Prix à la tonne H.T.**
Exploitation de l'usine de biométhanisation et traitement	62,38 €
Le centre de transfert	**Prix à la tonne H.T.**
Coût de transport des O.M.R.	7,67 €
Coût de transfert des O.M.R.	6,70 €
Coût de traitement des O.M.R. (T.G.A.P. incluse)	92,50 €
Coût de traitement des encombrants	78,30 €
Coût de traitement du bois	40,00 €

LES REUNIONS EN 2017



LES MARCHES CONCLUS EN 2017

Objet du marché	Date de conclusion du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Montant entre 20 000,00 € H.T. à 89 999,99 € H.T.			
Marché de services			
Marché de mission de Contrôle Technique (C.T.) relative à l'opération de conception, construction, exploitation et maintenance du Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.) du SEVADEC.	23/10/2017	BUREAU VERITAS	59666
Marché de mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (C.S.P.S.) ainsi qu'une mission de contrôle de la légalité du personnel présent sur le chantier relatives à l'opération de conception, construction, exploitation et maintenance du Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.) du SEVADEC.	26/10/2017	QUALICONSULT	62104
Marché assurance automobile et risques annexes.	14/11/2017	SMACL	79031
Marché assurance responsabilité civile et risques annexes.	05/12/2017	VERSPIEREN	59290
Marché d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries du SEVADEC (hors périmètre ECO DDS).	18/12/2017	CHIMIREC NOREC	62129
Marché de fournitures			
Marché location longue durée d'engins de manutention. *Lot 3 : Location d'une nacelle verticale articulée à moteur électrique avec contrat d'entretien de type «full service»*	19/12/2017	KILOUTOU	59810
Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée			
Marché de services			
Marché d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets issus des déchèteries du SEVADEC. *Lot 1 : Traitement du bois* *Lot 2 : Traitement des déchets inertes* *Lot 3 : Enlèvement, transport et traitement des déchets d'amiante*	29/06/2017	RAMERY ENVIRONNEMENT MATERIAUX ROUTIERS DU LITTORAL OPALE ENVIRONNEMENT	62440 62330 62100
Marché assurance «dommages ouvrage» relatif à l'opération de conception, construction, exploitation et maintenance du C.V.O.M.R.	26/12/2017	VERSPIEREN	59446
Marché de fournitures			
Marché de location longue durée de trois camions ampliroll en full services.	29/06/2017	CHANNEL POIDS LOURDS	62 730
Marché de fournitures de vêtements de travail, de chaussures et d'accesoires d'habillement destinés aux services du SEVADEC. *Lot 1 : Vêtements et accessoires* *Lot 2 : Chaussures de protection* *Lot 3 : Gants de travail*	04/08/2017 04/08/2017 04/08/2017	BOSSU CUVELIER BIA BIA	59430 62101 62101
Marché de travaux			
Marché public global de performance en vue de la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un C.V.O.M.R.	29/06/2017	GROUPEMENT OCTEVA - EIFFAGE CONSTRUCTIONS - POLYNOME	62100


SEVADEC
COMMUNICATION
l'Antiquité
3 500 avant J.C
DECHETS
INTERDITS
DANS LES EMBALLAGES
ici

Le SEVADEC, Syndicat d'Elimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis, s'est donné pour mission fondamentale la pédagogie à l'environnement. Celle-ci se traduit par la sensibilisation d'un large public durant les visites hebdomadaires de nos installations, ainsi que durant différentes manifestations.



SEVADEC
COMMUNICATION

Le SEVADEC (Syndicat d'Elimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis) s'est donné pour mission fondamentale la pédagogie à l'environnement. Celle-ci se traduit par la sensibilisation d'un large public durant les visites hebdomadaires de nos installations, ainsi que durant différentes manifestations.

Pour 2017, on dénote une augmentation de la fréquentation des visiteurs sur nos différents équipements par rapport à l'année précédente. Au final, 2 200 personnes sont venues à notre rencontre sur cette période.





L'accueil des visiteurs s'est déroulé sur la plate-forme environnementale du pôle de valorisation des déchets, implantée rue Jacques Monod à Calais et sur l'extérieur, sur quelques déchèteries (Audruicq, Calais Epinal, Calais Monod et de Guînes).



Le Pôle Communication intervient également sur l'extérieur, sur invitation et en partenariat avec les collectivités adhérentes, des structures associatives, des établissements scolaires, les professionnels de différents secteurs (milieu associatif, monde médical, de formation et d'insertion, centres aérés...) afin de démontrer l'intérêt et l'utilité du SEVADEC et de ses équipements.

Durant l'année 2017, les différents visiteurs se sont décomposés ainsi :

Structures	
Ecoles maternelles et primaires publiques et privées du territoire du SEVADEC	Parmentier de Calais, le Moulin de Marck, Jules-Ferry de Blériot-Plage, Sacré - Cœur de Calais, le Phare de Calais, Jacques Brel de Saint-Folquin, Jeanne d'Arc de Calais, Mouchotte de Calais, Virval de Calais, les Lilas de Nortkerque, Sainte Famille d'Audruicq, Honoré de Balzac de Calais, les Oyats d'Oye-Plage
Ecoles maternelles et primaires publiques et privées hors territoire du SEVADEC	Ecole primaire de Saint-Inglevert, de Saint-Pierre-Brouck (59), école primaire de Bouillon (Belgique)
Collèges	Vadez de Calais, Brédenarde d'Audruicq, Quatre Vents de Guînes, Jean Zay de Dunkerque
Lycées	Saint-Pierre, Coubertin, Berthelot de Calais, lycée horticole de Coulogne, Don Bosco de Guînes, Léonard de Vinci de Calais, le Détroit de Calais
Etudes supérieures	Master 2 environnement de l'ULCO
Structures associatives des quartiers	Espace-Fort Pont-du-Leu Calais, association Matisse Chateaubriand Calais, centre social Bassot de Sangatte
Instituts Médico Educatif	Coppenaxfort à Craywick (59), I.M.E. (Calais)
Entreprise Adaptée (E.A.)	les Ateliers du Channel (Calais)
Club Entreprises	Face Calaisis (Fondation Agir Contre l'Exclusion)
Insertion « jeunes » et de formation	Mission Locale de Calais, ID Formation Calais, AFE Conseils de Saint-Omer
Presse	Echo du Pas-de-Calais
Centre de formation d'apprentis	C.F.A. d'Hesdigneul
Formation pour adultes	A.F.P.A. (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) de Calais
Associations sociales	M.A.H.R.A. Le Toit de Calais, Résidence pour Tous de Calais, Association les Portes-Ouvertes de Calais
Service civique	Communes de Sangatte et de Blériot-Plage
Etablissement public communal	C.C.A.S. de Calais
Club sportif	Jeunes du FC Sangatte
Bailleurs sociaux	Habitat Terre d'Opale de Calais (techniciens et locataires)
Particuliers	Ponctuellement ou dans le cadre de l « éco-tourisme » lors de notre partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal Calais Côte d'Opale en période estivale





ORGANISATION D'EVENEMENTS INTERNES

- Opération « compost »

Le SEVADEC offre la possibilité, chaque année, de livrer du compost dans les mairies des 52 communes de son territoire. Outre ces livraisons, nous offrons aussi aux associations, aux jardins ouvriers ou familiaux et aux établissements scolaires du compost.

Nous accueillons désormais, au sein du Pôle de valorisation des déchets, les administrés lors de deux rendez-vous incontournables fortement prisés par les habitants. Moment opportun pour communiquer aussi sur le SEVADEC, ses installations et démontrer que le territoire dispose d'infrastructures performantes pour le traitement des déchets.

- Vendredi 03 mars 2017



Fortement attendue, la première distribution annuelle a vu déambuler 215 véhicules motorisés. Les jardiniers du dimanche ou plus confirmés ont ainsi eu l'opportunité d'obtenir un amendement organique de qualité produit au sein de l'usine de biométhanisation du SEVADEC.



- Vendredi 20 octobre 2017



Comme en mars, les habitants ont obtenu du compost et un service de qualité. L'organisation rondement menée permet la prise en charge du chargement par des agents du SEVADEC. Fluidité, sécurité et service de qualité sont des notions importantes pour notre syndicat.



235 véhicules ont transité sur la plate-forme du pôle de valorisation du SEVADEC afin de retirer le produit tant convoité.

- Journée Portes Ouvertes (23 juin 2017)

Il s'agit de la 24ème manifestation du genre depuis la mise en fonctionnement du centre de tri en juin 2004. Comme à l'habitude autour d'un « mini village », nous proposions la visite de nos installations, une distribution de compost et différents stands sur la thématique du gaspillage alimentaire.



Ainsi, des bénévoles d'Espace Fort Calais proposaient un atelier et une sensibilisation pour ne pas jeter des fruits ou des légumes abîmés, en composant ainsi, des smoothies, des compotes ou encore quelques délicieux potages. Quant au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de Calais, il mettait l'accent sur la confection de « pain perdu » avec du pain rassis. Notre fidèle partenaire OCTEVA proposait, quant à lui, un aromate (un pot de brin de persil) au public.







Faible participation en ce vendredi 23 juin puisque nous avons dénombré 61 visiteurs, mais nous nous réjouissons une nouvelle fois de l'attrait pour notre compost, puisque 59 véhicules ont retiré 19,18 tonnes de cet amendement organique.

PROMOTION DU SEVADEC LORS DE MANIFESTATIONS LOCALES

- Comice agricole d'Audruicq (2 avril 2017)

Cet événement rural, incontournable, est l'occasion de rappeler notre existence et de promouvoir notre politique environnementale. Présent depuis 2008, nous insistons sur la présentation de nos équipements performants. Le faire savoir est primordial notamment en ce qui concerne le savoir-faire des agents.
Nous informons aussi sur la réduction et le tri écologique des déchets durant cette manifestation.



- Projet C.P.I.E. - Intervention à la Ferme des Aigrettes – Marck (08 mai 2017)



Partenaire du C.P.I.E. (le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Flandre Maritime, nous avons participé à la onzième édition des « Semaines de la Mer » (du 1er avril au 16 avril 2017) dont l'objectif était de (re)découvrir et de préserver la biodiversité du territoire.



L'édition 2017 était l'occasion de (re)découvrir notre territoire maritime et de préserver son patrimoine et sa biodiversité. Durant dix jours, nous avons proposé la visite de nos installations de la plate-forme environnementale Monod et des déchèteries. Le « Village Nature » à la Ferme des Aigrettes était l'occasion de rassembler différents partenaires associatifs du littoral, ainsi que Nausicaa, le Centre National de la Mer.

- Marché aux fleurs – Sangatte (21 mai 2017)

Sous un soleil de plomb, la journée a vu déambuler de nombreux touristes étrangers (belges, néerlandais et britanniques) de passage et en direction d'Escalles, des amoureux des floraisons et de la nature, des badauds venant humer ces doux parfums de différentes variétés de fleurs. Nous observons aussi les éternels jardiniers d'un jour, ou plus confirmés, profitant de cette manifestation pour acquérir gratuitement ce compost de qualité produit au sein même de notre usine de biométhanisation.



Durant cette manifestation, nous avons rappelé les consignes de tri et l'importance de la thématique « réduction des déchets », principalement basée ce jour sur le gaspillage alimentaire.
Un rappel sur l'intérêt de trier pour les habitants, en corrélation avec l'augmentation galopante de la T.G.A.P. (Taxes Générales sur les Activités Polluantes) était aussi d'actualité.

DES ACTIONS PARTENARIALES, ENVIRONNEMENTALES ET EDUCATIVES

- Intervention Projet Teknik ou la promotion des métiers au sein du SEVADEC (l'industrie vient à la rencontre des jeunes ...)

« TEKNIK » est un dispositif national d'orientation scolaire, professionnelle et de médiation culturelle sur les métiers techniques et industriels. Ainsi, les métiers de « l'environnement » sont de plus en plus présents au sein de notre société (ripeurs, valoristes, recycleurs…).
Face Valo a une nouvelle fois contacté le SEVADEC afin d'ouvrir ses portes et d'intervenir au sein du lycée du Détroit. Nous sommes donc intervenus en janvier et décembre 2017, devant des classes de lycéens.
Sur le thème d'une mini conférence, chaque intervention avait pour intérêt de démocratiser l'image du SEVADEC et plus globalement la vision de la gestion et le traitement des déchets ménagers. En qualité de collaborateurs « d'entreprise » de service public, nous avons eu la fierté de présenter le SEVADEC et de transmettre une vision très concrète, valorisante et personnalisée des compétences métier. Il s'agit dans le même temps de contribuer à donner une image positive du secteur d'activité, en l'occurrence celui du traitement des déchets. Nous pouvons aussi nous enorgueillir d'avoir ouvert des portes d'orientation pour quelques jeunes présents.

- L'éco-tourisme en période estivale

Près de cinquante personnes sont venues dans le cadre de notre partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal en cet été 2017. L'intérêt concerne essentiellement des habitants du territoire ou parfois quelques touristes fortement attachés à la thématique des déchets.

- Terre d'Opale Habitat et « le petit déjeuner locataires »

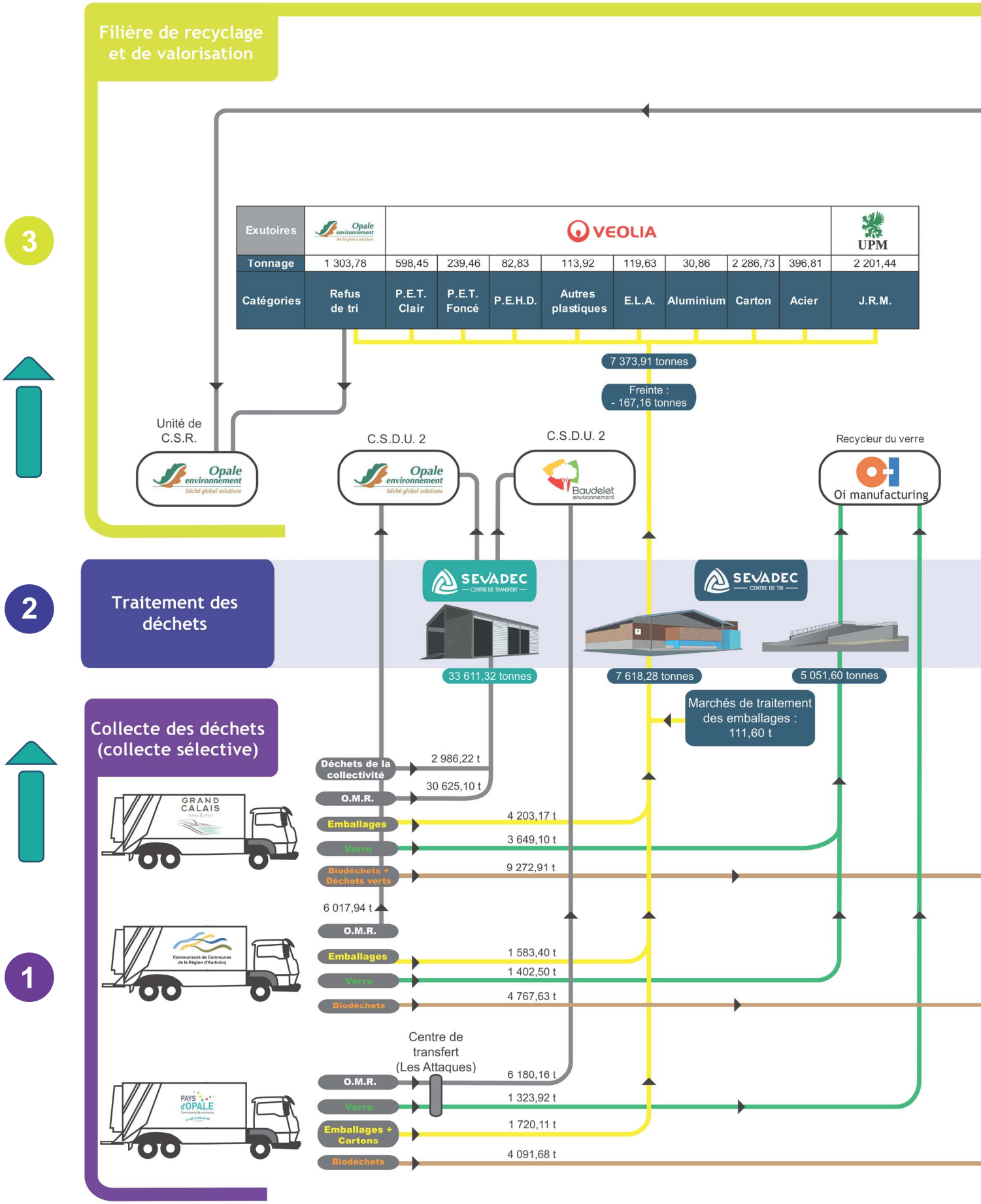
Seconde manifestation du genre, cette matinée se déroulait dans le cadre de la « Semaine nationale des Hlm » consacrée à la « transition énergétique ». Le logement social est aujourd'hui à l'avant-garde du développement durable. Il a pour ambition d'atteindre une empreinte énergétique et environnementale faible.



L'objectif de notre partenaire Terre d'Opale Habitat est d'impliquer les locataires sur leur consommation d'énergie et illustrer les propos sur le fait que certains déchets produisent de l'énergie. Il est impératif pour notre partenaire de modifier les comportements et de condamner les incivilités, notamment en ce qui concerne le tri des déchets.

Malgré de nombreuses actions de communication sur le thème, cet organisme souhaitait en réinvestissant les locaux et les infrastructures du SEVADEC, démontrer de l'utilité de trier les déchets. L'ensemble des locataires est concerné. Il s'agit d'un geste éco-citoyen simple, gratuit pour le bien-être du cadre de vie, le respect des voisins et la préservation de la planète.

Au total, une cinquantaine de locataires a été sensibilisée lors de cette matinée sur l'intérêt de trier les déchets, pour l'habitant et l'environnement.


Filière de recyclage et de valorisation
3
Exutoires
Opale environnement
VEOLIA
UPM
Tonnage
1 303,78
598,45
239,46
82,83
113,92
119,63
30,86
2 286,73
396,81
2 201,44
Catégories
Refus de tri
P.E.T. Clair
P.E.T. Foncé
P.E.H.D.
Autres plastiques
E.L.A.
Aluminium
Carton
Acier
J.R.M.
7 373,91 tonnes
Freinte : - 167,16 tonnes
Unité de C.S.R.
C.S.D.U. 2
C.S.D.U. 2
Recycleur du verre
Opale environnement
Opale environnement
Baudelet environnement
Oi manufacturing
2
Traitement des déchets
SEVADEC CENTRE DE TRANSFERT
SEVADEC CENTRE DE TRI
33 611,32 tonnes
7 618,28 tonnes
5 051,60 tonnes
Marchés de traitement des emballages : 111,60 t
Collecte des déchets (collecte sélective)
1
Déchets de la collectivité
2 986,22 t
O.M.R.
30 625,10 t
Emballages
4 203,17 t
Verre
3 649,10 t
Biodéchets + Déchets verts
9 272,91 t
GRAND CALAIS
6 017,94 t
O.M.R.
Emballages
1 583,40 t
Verre
1 402,50 t
Biodéchets
4 767,63 t
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
Centre de transfert (Les Attaques)
O.M.R.
6 180,16 t
Verre
1 323,92 t
Emballages + Cartons
1 720,11 t
Biodéchets
4 091,68 t
PAYS d'OPALE

Déchets	Tonnage	Exutoire
Tout venant	5 550,76	OPALE ENVIR.
Déchets verts	3 901,10	ADRI COMPOST
Déchets verts	3 356,18	OCTEVA
Huiles végétales	12,61	OCTEVA
Plâtre	269,80	OPALE ENVIR.
Gravats	4 255,90	M.R.L.
Bois	3 468,88	RAMERY
D.E.A.	1 091,09	RAMERY
Métaux	1 479,90	NICOLAY
Cartons	470,68	SEVADEC
Pneus	105,08	RAMERY
Capsules	1,16	SUEZ
D.E.E.E.	710,97	ENVIE 2E
D.D.S.	218,32	CHIMIREC
Batteries	18,79	BAUDELET
Huiles moteur	92,44	CHIMIREC
Amiante	117,18	BAUDELET
D.A.S.R.I.	0,56	SUEZ
Lampes	2,84	ENVIE 2E
Piles	4,38	REMONDIS
Cartouches	1,02	COLLECTORS
Radiographies	1,13	RECYCL-M

Compost : 6 677 tonnes

Electricité : 4 805 Mwh

Vapeur : 2 714 Mwh
Eau chaude : 3 363 Mwh

ADRI COMPOST

4 594,44 tonnes

SEVADEC
CENTRE DE VALORISATION



24 544,84 tonnes

Déchets	Tonnage	Exutoire
Gravats	3 988,60	REUTILISATION
Réemploi	43,43	ASSOCIATIONS
T.L.C.	89,09	CAP TEXTI - RELAIS

SEVADEC
DECHETERIES



29 251,89 tonnes

Déchets tiers

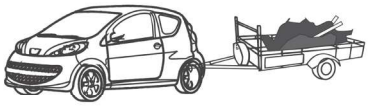
OCTEVA :
2 155,00 t

SEVADEC :
1 582,17 t

3 398,34 t

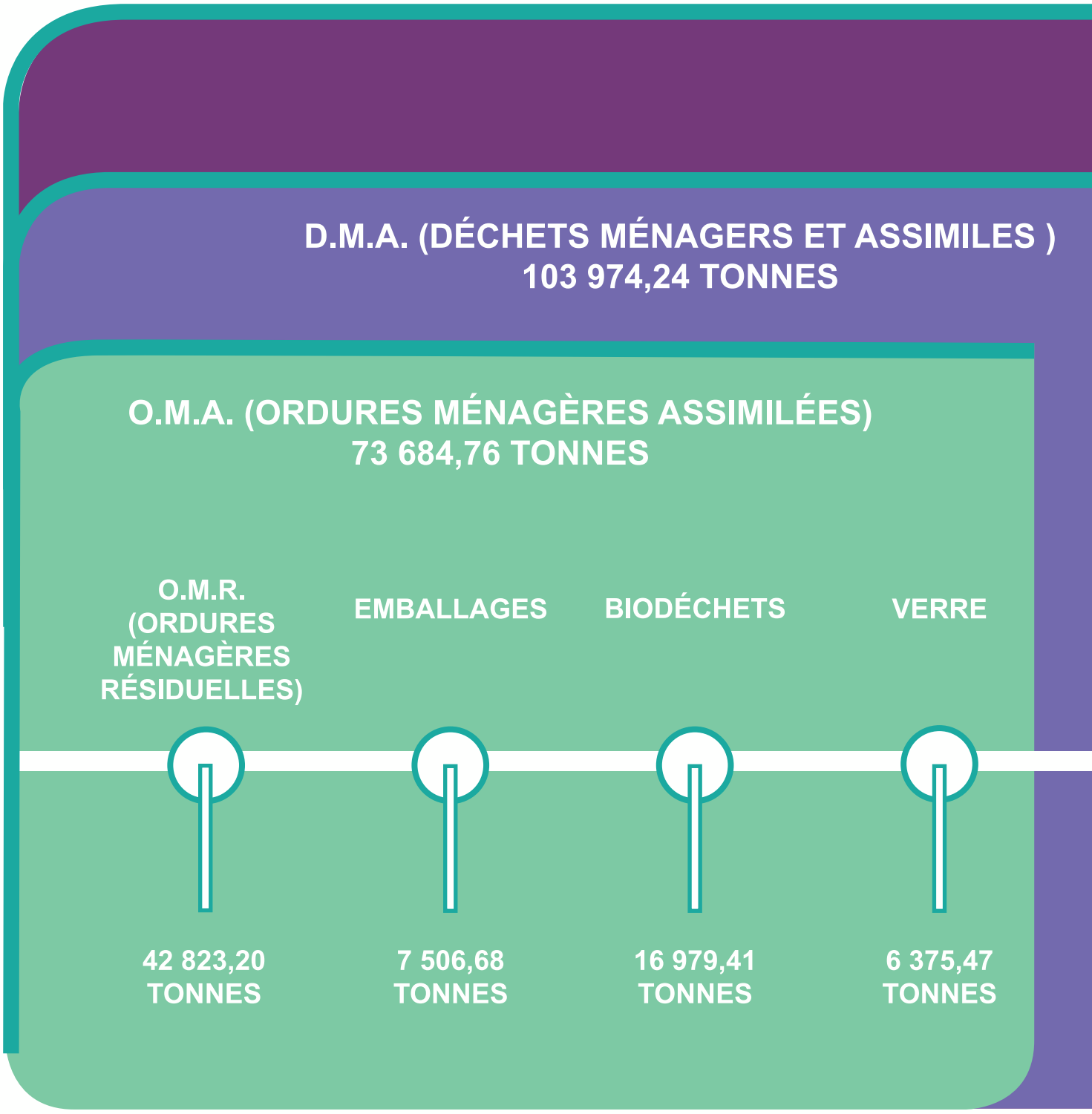
693,34 t

	Fréquentation	Tonnage
Calais Epinal	41 856	6 398,11
Calais Monod	34 649	6 113,26
Guînes	29 319	4 327,60
Audruicq	27 827	3 511,43
Louches	23 665	3 378,42
Oye-Plage	11 931	2 568,73
Peuplingues	8 571	1 543,19
Licques	9 773	1 411,14



Apports volontaires
en déchèterie

SYNOPTIQUE DE LA COMPOSITION DES DECHETS MUNICIPAUX



Taux de valorisation matière

51 %

Taux de valorisation énergétique

2 %

DECHETS MUNICIPAUX
106 960,46 TONNES

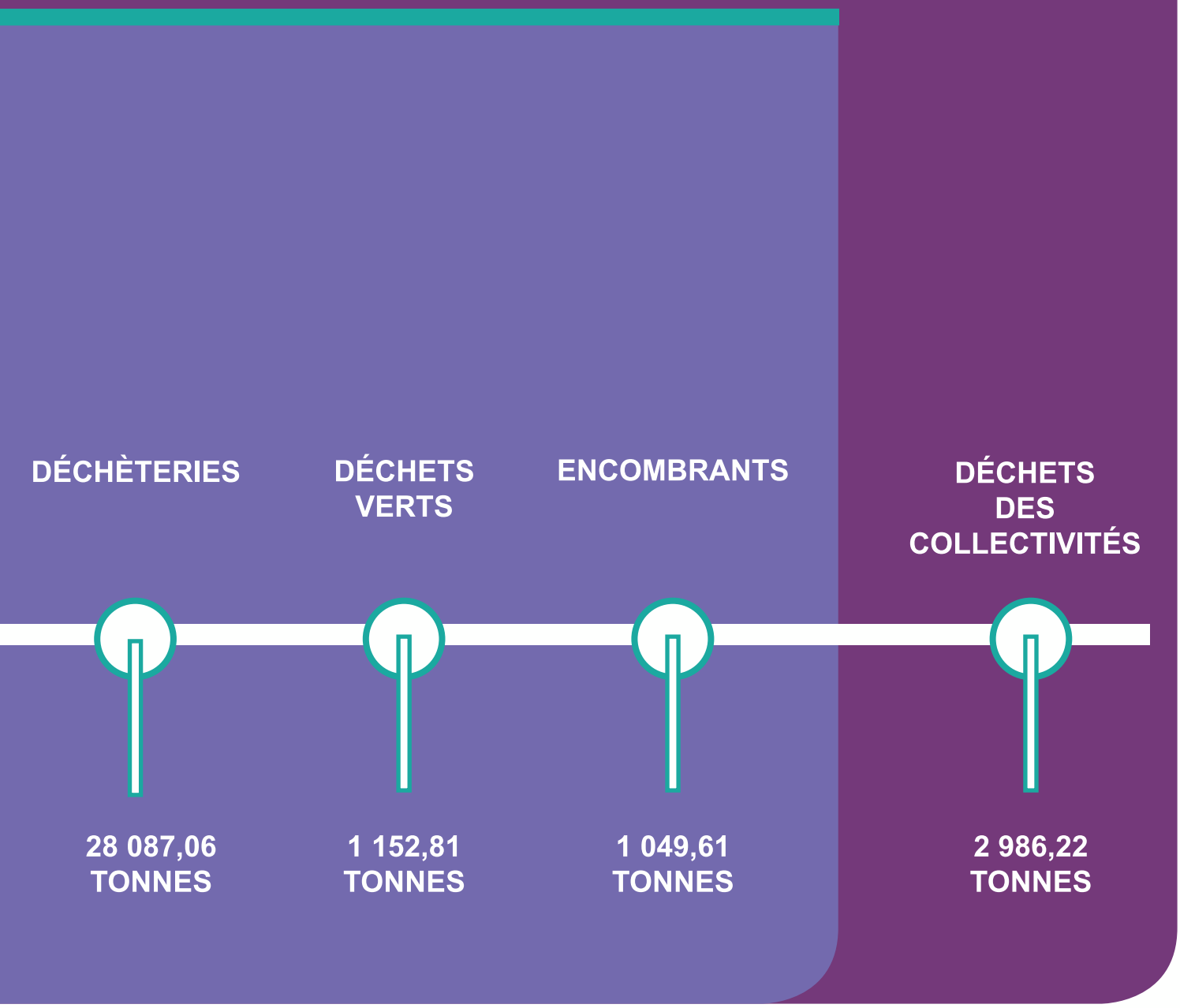


Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux
(déchets gérés par les collectivités locales).

<table>
<tr><td rowspan="2">Déchets de la collectivité

- Déchets des espaces verts publics
- Déchets de voirie, marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)</td><td colspan="3">Déchets ménagers et assimilés
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets</td></tr>
<tr><td>Déchets occasionnels

Encombrants, déchets verts, déblais et gravats…</td><td colspan="2">Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>• Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)
= Ordures ménagères résiduelles</td><td>• Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre…)</td></tr>
</table>

Source : C.G.D.D.

Biodéchets : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : déchets incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent, par exemple, les produits « blancs » (électroménagers), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière adaptée depuis le 31/12/2006.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traité par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Déchets Spéciaux : déchets qui, en raison de leur composition ou de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement.

On distingue :

• **D.D.S**. = Déchets Diffus Spécifiques : déchets produits par les ménagers tels que les aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc.

• **D.A.S.R.I**. = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

E.L.A. = Emballages Liquides Alimentaires (brique de lait ou jus de fruits).

E.M.R. = Emballages Ménagers Recyblables : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteau, suremballage de yaourts).

J.R.M. = Journaux, Revues, Magazines.

P.E.H.D. = PolyÉthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons, …) et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

P.E.T. = PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Tout-venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans des bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

LES TYPES DE COLLECTES

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries...

La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

Collecte séparée : collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

UNITE DE BIOMETHANISATION

Centre de Valorisation Organique (C.V.O.) : appelé également usine de biométhanisation.

Méthanisation : Transformation des matières organiques par « fermentation anaérobie » (raréfaction d'air) et « digestion », celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de «biogaz», mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé «digestat».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

AUTRES DEFINITIONS

Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.) : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

Refus de tri : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.



www.sevadec.fr

J'agis on y GAGNE !

281 rue Jacques Monod - BP20 - 62101 Calais cedex - Standard 03 21 19 58 30 - Fax 03 21 36 58 41

www.sevadec.fr

ÉLIMINATION VALORISATION DES DÉCHETS DU CALAISIS